



Consultation publique – Région de l’Outaouais

Rapport de la consultation publique
sur le plan d’aménagement forestier intégré tactique 2018-2023
des unités d’aménagement 071-51, 071-52, 072-51, 073-51, 073-52 et 074-51
Tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018

Réalisé par la
MRC de Pontiac

Remis au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 1^{er} mars 2018

Table des matières

Introduction	1
1. Objectifs de la consultation	1
2. Principes devant guider la consultation.....	1
4. Déroulement de la consultation	1
5. Participation à la consultation	3
5.1 Bilan de la consultation publique tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018....	3
5.2 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires.....	4
6. Recommandations	4
7. Commentaires sur la façon dont sont présentés les informations et les documents sur le site Web	6
8. Commentaires sur le processus de consultation du public	6
9. Commentaires reçus	9
Annexe 1 MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MFFP ET À LA TRGIRTO PAR L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES LACS FAUCON ET DE LA DAME 10 JANVIER 2018	
Annexe 2 Forêt Vive - Commentaires sur le texte de la consultation 2018-2023 pour l'Outaouais	
Annexe 3 MEMOIRE SUR LE PAFIT 2018-2023 PAR LES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS DE L'ISFORT	
Annexe 4 Mémoire à la TRGIRTO (Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais) et à la CCN (Commission de la Capitale Nationale	
Annexe 5 Commentaires - Produits forestiers Résolu (PFR) consultations publiques PAFIT 18-23	
Annexe 6 Commentaires - Organisme de bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (RPNS) et Comité du bassin versant de la rivière la Lièvre (COBALI)	
Annexe 7 Commentaires - Commission de la capitale nationale - Parc de la Gatineau	
Annexe 8 Commentaires - La base de plein Air-Eau-Bois	
Annexe 9 Commentaires - Association des pourvoiries de l'Outaouais	
Annexe 10 Commentaires – SÉPAQ	
Annexe 11 Commentaires - Individu	
Annexe 12 Commentaires - Individu	
Annexe 13 Commentaires - Individu	

Annexe 14 Commentaires - Individu

Annexe 15 – Résolutions des délégués de l'entente PADF de l'Outaouais adoptant le rapport de consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais

Introduction

Les municipalités régionales de comté de la région de l'Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu au mois de décembre 2015 une entente de délégation avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cette entente se terminant le 31 mars 2018 confie aux délégataires une partie de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Ces derniers ont désigné la MRC de Pontiac à titre de responsable de l'administration de l'entente. Un des mandats identifiés vise notamment l'organisation et la coordination des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) de la région de l'Outaouais conformément au Manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux. La MRC de Pontiac doit également produire et transmettre un rapport de consultation publique résumant les commentaires obtenus et proposer, s'il y a lieu, des solutions.

Le présent document constitue le rapport de consultation publique qui s'est déroulée du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018 concernant le PAFIT 2018-2023 de la région de l'Outaouais.

1. Objectifs de la consultation ¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier; permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque c'est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

¹ Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

2. Principes devant guider la consultation ¹

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier est guidée par les principes suivants :

- la consultation doit être empreinte de transparence et d'objectivité;
- la population doit pouvoir s'exprimer dans un environnement réceptif à ses commentaires;
- l'information doit être facilement accessible à la population, et la publicité entourant l'activité de consultation doit être adéquate;
- un contact direct et personnalisé avec les personnes ou les groupes visés doit être privilégié, afin de mieux comprendre les intérêts, valeurs et besoins et en tenir compte dans les plans.

3. Portée et limites de la consultation publique ²

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré. Cependant, elle ne devrait pas remettre en question les affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement, ni la vision retenue, ni les orientations et objectifs d'aménagement durable des forêts énoncés dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ni les droits forestiers consentis par le Ministère.

4. Déroulement de la consultation

La MRC de Pontiac a été avisée le 5 octobre 2017 de la tenue d'une consultation publique concernant le projet du plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2018-2023 par un courriel de Mme Cathy Labrie, Responsable gestion intégrée et des consultations publiques en Outaouais au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

²Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MFFP, Dernière mise à jour : 15 mars 2016

Annonces de la tenue de la consultation publique

Moyen	Précision
Courriel aux municipalités de la région de l'Outaouais (73)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter le PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 8 novembre 2017
Courriel envoyé à des personnes intéressées à être informées de la tenue d'une consultation publique (289)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter le PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 8 novembre 2017
Courriel aux représentants de la TRGIRTO et leur remplaçant (33)	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter le PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 8 novembre 2017
Avis sur le site Internet de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter le PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 8 novembre 2017
Création d'une page Facebook de la TRGIRTO	Annonce de la consultation publique et lien pour consulter le PAFIT 2018-2023 et formuler des commentaires en ligne – 8 novembre 2017
Avis public	Avis public a paru dans les hebdomadaires régionaux de l'Outaouais. <ul style="list-style-type: none"> • Le Droit – 18 novembre 2017 • La Gatineau – 16 novembre 2017 • La Petite Nation – 15 novembre 2017 • Le Journal du Pontiac – Mercredi 15 février • Le Bulletin de Buckingham – Mercredi 15 février • Journal L'Envol – 15 novembre 2017 • The Equity – 15 novembre 2017 (avis public en anglais)
Communiqué de presse + et Twitter du MFFP	Émis par le MFFP Pour diffusion immédiate le 9 novembre 2017 à Gatineau (en annexe)
Facebook du MFFP	Parution le 11 décembre 2017
Twitter du MFFP	Parution le 9 novembre 2017

Des séances d'informations sur le PAFIT 2018-2023 ont été planifiées les 4, 5 et 6 décembre 2017 dans les Unité de gestion de la Basse-Lièvre, Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga et Unité de gestion de la Coulonge.

Le PAFIO 2017-2023 était également accessible durant cette même période, via les sites Internet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) et le site du MFFP aux adresses suivantes :

<https://www.trgirto.ca>

<http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/outaouais.jsp>

5. Participation à la consultation

5.1 Bilan de la consultation publique tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018

Participation

Élément	Nombre de participants
À titre personnel	5
Pour un organisme	13
Total	18
Consultation dans les bureaux du MFFP	3
Membres de la TRGIRTO	5
Réponses en ligne	10
Documents déposés	5

Champs d'intérêt

Élément	Nombre de participants
Villégiateur (bail, chalet, association)	5
Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	1
Résident permanent	1
Représentant d'un groupe de récréotourisme	1
Groupe environnemental	3
Représentant d'un territoire faunique structuré (zec, pourvoirie, réserve faunique)	2
Association de propriétaires	1
Accès au territoire public	1

Moyens par lequel les participants ont été informés de la tenue de la consultation publique

Moyen	Nombre de participants
TRGIRTO	5
Journaux	1
Internet	2
Collègue, ami	2

5.2 Liste des personnes et organismes ayant émis des commentaires

Nom	Personnel	Organisme
Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame		✓
Forêt Vive		✓
Pontiac Environment Protection		✓
SEPAQ		✓
Organisme de bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (RPNS) et Comité du bassin versant de la rivière la Lièvre (COBALI)		✓
Parc de la Gatineau, Commission de la capitale nationale		✓
Association des pourvoiries de l'Outaouais		✓
La base de plein air Air-Eau-Bois		✓
Étudiants des cycles supérieurs ISFORT		✓
Produits Forestiers Résolu division Maniwaki		✓
Individu	✓	
Total	5	10

6. Recommandations

- 1) Le développement économique de la région de l'Outaouais repose, entre autres, sur le réseau routier multi-usage du territoire public. Celui-ci est d'une importance capitale tant pour le secteur récréotouristique que pour le secteur forestier. Par ailleurs, les ouvrages liés à la voirie forestière ont des effets résiduels à long terme. Une mauvaise planification du réseau routier peut donc entraîner un impact environnemental majeur sur le milieu aquatique. Tel que décrit dans le PAFIT, l'accessibilité aux ressources naturelles par un réseau routier stratégique durable est un enjeu de la TRGIRTO.

Il est indiqué dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), sous l'Orientation 2 – AMÉLIORER L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES ISSUS DE LA MISE EN VALEUR INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DES FONCTIONS DE LA FORÊT: *Le territoire forestier public est aménagé et occupé par plusieurs utilisateurs. Cette utilisation variée de la forêt génère des bénéfices autant sur le plan social et économique que sur le plan environnemental. Il faut accroître et diversifier ces bénéfices en mettant en valeur plusieurs ressources et potentiels du milieu forestier (activités de prélèvement faunique et récréotouristiques, acériculture, culture de bleuets, protection des paysages, etc.), tout en poursuivant la production et la récolte de bois.*

Plusieurs objectifs viennent définir les buts à atteindre pour cette orientation de la SADF. Particulièrement, l'Objectif 2 – Favoriser une gestion intégrée du réseau de chemins en

milieu forestier précise que le Ministère compte élaborer un cadre de gestion du réseau de chemins en milieu forestier (SADF p. 25).

Compte tenu que le cadre de gestion du réseau de chemins en milieu forestier en Outaouais devrait prendre en compte les activités de plusieurs utilisateurs en plus de la production et la récolte de bois;

Compte tenu de l'ampleur de la tâche, qui consiste à développer un cadre de gestion de chemins en milieu forestier en Outaouais, va demander du temps et une contribution du milieu.

Nous recommandons que toutes les démarches requises en vue de développer un cadre de gestion du réseau de chemins en milieu forestier en Outaouais soient entreprises le plus rapidement possible afin que ce cadre de gestion puisse être intégré dans le prochain PAFIT 2023-2028.

- 2) Dans les chapitres consacrés à la description du territoire, de ses ressources et de son utilisation, on ne trouve que quelques paragraphes décrivant très sommairement le secteur forestier. Sans vouloir réduire l'impact que le PAFIT a sur les autres secteurs d'activités, il est évident que la stratégie d'aménagement forestier intégré mise de l'avant aura une très forte incidence sur l'industrie forestière et plus particulièrement le secteur forestier. Il apparaît par conséquent important de présenter un portrait plus détaillé de l'industrie forestière (secteur forestier et première, deuxième et troisième transformation) en fournissant notamment plus de données économiques (revenus, valeurs ajoutées, investissements, etc.) et d'emplois directs et indirects (transport de bois forêt-usine et usine-marché). Une liste des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement dont les bois proviennent de l'Outaouais devraient être dressée indiquant leurs volumes en garantie ainsi que ceux qu'ils ont récoltés durant la dernière période quinquennale. Un tableau devrait être présenté montrant les variations au cours des 20 dernières années des volumes octroyés sous forme de CAAF et de garantie d'approvisionnement.

Pour le secteur du récréotourisme lié à la forêt, incluant les activités fauniques, il serait également souhaitable de produire un portrait plus approfondi comprenant entre autres des données économiques (revenus, valeurs ajoutées, investissements, etc.) et d'emplois directs et indirects. Les informations fournies devraient décrire (nombre de visites, importance des revenus) les activités des gestionnaires de territoires fauniques structurés, les activités du secteur de la motoneige et du quad, ainsi que les autres activités de plein air et de déplacement d'intérêt faunique. Ce portrait devrait fournir des précisions sur l'état de croissance de ce secteur d'activité.

7. Commentaires sur la façon dont sont présentés les informations et les documents sur le site Web

Individu
Un effort de vulgarisation aurait été apprécié mais je crains que la complexité du sujet ne s'y prête pas vraiment.
SEPAQ
Très bonne initiative d'avoir regroupé l'ensemble des PAFI-T dans un même document. Très bon document dans l'ensemble.
Association des pourvoies de l'Outaouais
Pas de possibilité d'enregistrer nos commentaires et le formulaire. Obligation de produire d'un jet sinon risque de perdre nos données (ce qui m'est arrivée).

8. Commentaires sur le processus de consultation du public

Organisme de bassin versant RPNS et COBALI
Obtenir le formulaire PDF d'avance
Individu
Après avoir lu le PAFIT, je crois qu'il est difficile pour moi de pouvoir vraiment faire une différence. Beaucoup d'informations qui sont difficiles à analyser pour une technicienne de la faune comme moi. Il y a un tableau que j'ai conservé, c'est le tableau 10 avec les indicateurs et cibles. Il demeure que sur le terrain, près de mon chalet ou en excursion, je ne verrai probablement pas l'atteinte des cibles proposées. C'est trop à grande échelle. Une visite au bureau régional aurait été souhaitable mais je n'avais pas le temps.
Individu
Le processus est louable. J'espère que le taux de participation sera optimal et vous permettra de saisir ce que le grand public pense vraiment de votre plan.
Individu
SVP. Donnez aux gens concernés comme moi plus de temps pour lire les documents concernant cet ouvrage. Les rencontres ont été faites le 4 déc. et vous demandez de donner nos préoccupations le 10 janvier. Tout ça durant le temps des fêtes !!! Merci de considérer.
Association des pourvoies de l'Outaouais
Le questionnaire mis en ligne ne présente pas toutes les sections. Le retrait de la partie plus "faunique" du PAFI-T laisse planer un doute sur la réelle volonté du MFFP d'intégrer les besoins de la faune et de ses utilisateurs à la future planification des travaux.
La base de plein air Air-Eau-Bois
J'encourage fortement la tenue de séances d'information au sujet des consultations publique comme celles tenus en Outaouais. Ces événements sont très utiles pour informer la population du processus de consultation.

Étudiants des cycles supérieurs ISFORT

Enjeux liés au processus de consultation, participation publique à la planification

Par Simon Roy

D'entrée de jeu, nous sommes conscients que certaines de ces observations et recommandations sur les enjeux liés à la participation publique dépassent le cadre contextuel du Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) pour la région de l'Outaouais seule et s'inscrivent dans une discussion plus globale sur le processus en soi. Cependant, en tant qu'étudiants s'intéressant à la gestion durable des écosystèmes forestiers, nous jugeons pertinent de susciter une réflexion qui pourrait éventuellement mener à des discussions, voire des décisions plus précises à ce sujet.

Nous reconnaissons également qu'il s'agit d'un processus relativement récent que les parties prenantes et acteurs impliqués s'efforcent d'appivoiser et de peaufiner. C'est dans cette perspective constructive que nous souhaitons inscrire ces quelques commentaires. Il nous apparaît d'ailleurs important de souligner tout le chemin parcouru et de saluer les décisions qui ont mené à cette ouverture de la participation publique décentralisée au Québec.

En améliorant, tel que proposé, le processus en amont, nous croyons que les répercussions seraient positives, autant pour les utilisateurs que pour la forêt et sa biodiversité elle-même.

1. Consultation vs. participation

Le Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux (MFFP, 2016) est clair sur les objectifs, la portée et les limites de ce processus de consultation. Si nous comprenons le raisonnement et la justification de cet encadrement, il nous semblerait intéressant de le percevoir non pas comme une fin en soi, mais d'y attacher des objectifs de progression vers une participation et responsabilisation accrues des acteurs. À titre d'exemple, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT, 2010) décrit bien la nuance entre un processus de consultation qui se veut une « [...] démarche qui permet aux citoyens, à titre personnel ou au nom d'un groupe ou d'un organisme, de poser des questions et d'exprimer des préoccupations, des attentes, des opinions ou formuler des commentaires sur les propositions [en examen] » et un processus de participation publique décisionnelle « qui permet aux citoyens d'accepter ou non les propositions de modification de certains objets des règlements [...] » Or, des études réalisées dans certaines régions du Québec sur les processus de participation publique dans le cadre des TRGIRT soulèvent des interrogations concernant la capacité des processus actuels de dépasser la consultation (Tardif et coll. 2017, Fortier et Wyatt 2014).

Sans reconduire un tel pouvoir décisionnel pour les TRGIRT, il nous apparaîtrait possible d'éventuellement intégrer un certain pouvoir de remise en question des affectations du territoire public prévues par les partenaires des TRGIRT (par exemple, par pourcentage d'appui lors d'un vote), ce qui n'est pas autorisé actuellement dans le cadre des consultations. Une telle orientation pourrait permettre d'explorer d'autres utilisations de la forêt que celles habituellement discutées et proposées par les TRGIRT.

Recommandation : Fixer un objectif à court ou moyen terme d'orientation vers une participation publique décisionnelle sur certains enjeux liés à l'aménagement forestier au sein des TRGIRT.

2. Accès à l'information

Comme mentionné dans notre introduction, il semblait y avoir un certain manque d'accès à l'information ou une difficulté de trouver l'information qui a permis au MFFP de soulever certains des enjeux pour l'Outaouais ainsi que pour les solutions proposées. Nous avons également constaté que les rapports des consultations sur le PAFIT pour la région de l'Outaouais ne sont pas disponibles en ligne sur le site du MFFP, qui rend disponible toutefois deux rapports de consultations pour le PAFIO (juin 2016, 2017).

Recommandation : Rendre facilement disponible en ligne tous les cahiers, rapports de consultation et PAFIT antérieurs et actuels pour permettre une meilleure évaluation du PAFIT actuel, mais également son évolution par rapport aux années précédentes.

3. Représentant de groupe sectoriel « science » à la TRGIRTO

Lorsqu'une région forestière a la chance d'avoir des institutions de recherches spécialisées dans ce secteur, il serait pertinent de profiter de ces connaissances dans la prise de décision concernant l'aménagement forestier. Une entente pourrait être prise entre l'ISFORT (UQO) et la TRGIRTO à ce sujet pour officialiser cette collaboration.

Recommandation : Création d'un poste de représentant de groupe sectoriel « science » à la TRGIRTO

Références

Fortier, J. F., & Wyatt, S. (2014). Cooptation et résistance dans la planification forestière concertée au Québec: Le cas des Atikamekw Nehirowisiwok et des «tables GIRT». *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 35-47

MAMOT. Mécanismes de consultation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, 2010, [En ligne], <https://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mecanismes-de-consultation-publique-en-matiere-damenagement-du-territoire-et-durbanisme/>

MFFP. Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2016, 23 p.

MFFP. Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 : Région 07 – Outaouais, 2017, 143 p.

MFFP. Rapport de suivi des consultations publiques PAFIO (2016) Outaouais, 2016, 30 p.

MFFP. Rapport de suivi des consultations publiques PAFIO (2017) Outaouais, 2017, 18 p.

Tardif, P. J., Bissonnette, J. F., & Dupras, J. (2017). La participation publique dans la gestion des forêts du Québec: Réorganisation de la concertation régionale dans un contexte institutionnel en transition. *The Forestry Chronicle*, 93(1), 58-70.

9. Commentaires reçus

(Extraits originaux non modifiés (sauf orthographe) en provenance du formulaire électronique du site Internet du MFFP et des documents en format pdf reçus sur le site de la TRGIRTO

Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame
Annexe 1
Forêt Vive
Annexe 2
Étudiants des cycles supérieurs ISFORT
Annexe 3
Individu
Annexe 4
Protection environnementale du Pontiac/Pontiac Environment Protection
Submission to the Public Consultation on the Outaouais Tactical Integrated Forest Management Plan 2018-2023 For 2013-2018 the Region 07 Outaouais MFFP prepared a PAFI-Tactique for each of the six management units (unité d'aménagement; UA) in the region. Each was described as a working document: "Working Document for Preparation of a Summary Tactical Plan for Integrated Forest Development". They never went beyond being working documents. We looked forward to more complete and finalized PAFI-Ts (tactical plans) for 2018-2023, but were disappointed. Instead of six tactical plans, the regional Outaouais MFFP has presented one summary plan for the entire region. The other major forestry regions have continued to produce detailed tactical plans for individual management units. Region 07 Outaouais produced one document of 143 pages to cover six management units. Other regions such as 01 Bas-St-Laurent, 02 Saguenay-Lac-St-Jean, 04 Mauricie, and 08 Abitibi-Témiscamingue, produced documents in the order of 230-350 pages for each management unit (sometimes with two units combined, but details for each). There was much repetition, but the number of pages points to the lack of information provided in the Outaouais. The Outaouais tactical plan (PAFI-T) is lacking in important detail, but it still is no easier for the general public to understand than the detailed plans of other regions, and it certainly is not more suitable for public consultation. And stripped of detail, it is lacking in value to those who take an active interest in Outaouais land and resource management.
Produits Forestiers Résolu division Maniwaki
Annexe 5
Organisme de bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (RPNS) et Comité du bassin versant de la rivière la Lièvre (COBALI)
Annexe 6
Commission de la capitale nationale - Parc de la Gatineau
Annexe 7
La base de plein Air-Eau-Bois
Annexe 8

Association des pourvoies de l'Outaouais
Annexe 9
SÉPAQ
Annexe 10
Individu
Annexe 11
Individu
Annexe 12
Individu
Annexe 13
Individu
Annexe 14

Annexe 1 MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MFFP ET À LA TRGIRTO PAR L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES LACS FAUCON ET DE LA DAME 10 JANVIER 2018

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR
LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE 2018-2023
POUR LE TERRITOIRE PUBLIC DE L'OUTAOUAIS**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU MFFP ET À LA TRGIRTO PAR
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DES LACS FAUCON ET DE LA DAME
10 JANVIER 2018**

Présentation de l'APLFD

L'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame (APLFD) regroupe l'ensemble des propriétaires situés dans la partie sud du lac de la Dame et dans la section nord du lac Faucon, dans la municipalité de Mulgrave-et-Derry. L'Association a été créée il y a plus de 40 ans par le développeur, Carl McInnis, pour promouvoir et défendre les intérêts de ses membres. Elle regroupe la totalité des 73 propriétaires des 118 lots situés au sud du lac de la Dame et autour de la baie du lac Faucon. La majorité de ses membres est constituée de villégiateurs.

Le conseil d'administration de l'Association veille à l'application des conditions stipulées dans nos contrats. Voici quelques exemples des clauses contenues dans nos contrats : interdiction de couper des arbres adultes sur les rives et sur les terrains, sauf pour la construction des chemins et des bâtiments; distances minimales du lac à respecter pour les constructions et pour les fosses septiques (plus restrictives que les règlements municipaux et provinciaux à l'époque); pas de moteur de plus de 7,5 HP sur le lac de la Dame et de plus de 40 HP sur le lac Faucon; etc. Ces conditions ont pour but de préserver l'aspect naturel du lac, de réduire au minimum l'apport de sédiments et de contaminants et d'assurer la quiétude des résidents.

Le Club de pêche Jovial est aussi membre de notre Association. Il a été fondé en 1891 et compte aujourd'hui environ 40 membres et possède deux chalets au nord et à l'ouest du lac de la Dame.

La majorité des riverains des lacs Faucon et de la Dame et l'ensemble des membres du Club de pêche Jovial puisent leur eau potable directement dans ces deux lacs. On trouve du touladi et de l'omble de fontaine en abondance dans le lac de la Dame, et du touladi et de l'achigan à petite et à grande bouche dans le lac Faucon. La pêche est bonne et nous faisons des relevés annuels des prises; les membres de notre Association et ceux du Club de pêche Jovial tiennent des statistiques depuis plusieurs dizaines d'années pour déterminer si de nouveaux ensemencements sont nécessaires.

Des dizaines de milliers de dollars ont été dépensés par l'Association et par le Club Jovial au fil des ans pour ensemercer le lac de la Dame en touladi (truite grise) et en omble de fontaine (truite mouchetée), et le lac Faucon en touladi.

La richesse foncière représentée par l'ensemble des propriétés de nos membres et celles du Club de pêche Jovial se chiffre en dizaines de millions de dollars.

Nos commentaires portent sur les enjeux et objectifs d'aménagement durable des forêts qui sont énumérés ci-après, sur nos préoccupations face à ceux-ci, et sur les solutions proposées pour atteindre ces objectifs. Nous sommes conscients que certains de ces enjeux relèvent davantage du PAFIO que du PAFIT, mais nous les avons inclus néanmoins, sachant que le Ministère saura faire le tri qui s'impose et acheminera nos commentaires à qui de droit.

Enjeux et objectifs traités dans ce mémoire :

1. Qualité des paysages et des encadrements visuels
2. Maintien d'un écran visuel autour des propriétés de villégiature privées (lisières boisées)
3. Protection des lacs et des frayères
4. Protection des espèces sensibles, menacées ou vulnérables
5. Entretien des ponceaux et des chemins forestiers
6. Utilisation des chemins privés et des chemins municipaux pour le transport du bois
7. Protection des sites fauniques d'intérêt (SFI)

1. Qualité des paysages et des encadrements visuels

Enjeux et objectifs :

Application des normes de protection des paysages visuels sensibles pour les lacs habités

Préoccupations :

Avec l'entrée en vigueur du RADF le 1^{er} avril 2018, notre Association est préoccupée par la protection des paysages autour de nos lacs. Une entente est intervenue entre les maires de certaines municipalités de la MRC de Papineau et la TRGIRTO pour la protection des paysages autour de sites sensibles, en l'occurrence les lacs habités de la MRC de Papineau. Jusqu'à présent, nous n'avons eu qu'une confirmation verbale par M. Jean-François Larrivée, représentant de la MRC de Papineau à la TRGIRTO, que les lacs Faucon et de la Dame faisaient partie de la liste des lacs habités protégés par cette entente. Toutefois, nous n'avons reçu aucune assurance que cette entente sera reportée après le 31 mars 2018.

Solutions proposées :

Appliquer les « Modalités d'harmonisation pour les municipalités et autres associations de lacs habités de l'UAF 7251 » proposées en 2010 pour la protection des paysages visuels sensibles autour des lacs habités lors des futurs travaux d'aménagement forestier, soit :

- **Protection des lacs**
Une bande de 20 mètres sans interventions sera préservée autour des lacs. Une bande de 60 mètres sera établie autour des habitations. Dans cette bande aucun prélèvement ne pourra être effectué dans le 0 à 30 mètres. Seule la coupe partielle pourra être effectuée dans le 30 à 60 mètres.
- **Protection des paysages**
Pour assurer de préserver un paysage adéquat le principe de protection du paysage développé par Mme Josée Pâquet sera appliqué à partir de chacune des habitations riveraines des lacs.

Lorsque des interventions seront effectuées aux abords des chemins menant aux lacs. Le paysage immédiat le long des chemins menant aux lacs sera préservé en nettoyant toutes les aires d'empilement et un ensemencement de mélange B sera effectué.

Les sentiers à préserver doivent être localisés par les municipalités et envoyé au MRNF pour que ces derniers soient intégrés aux couches d'affectation du territoire. La protection du paysage immédiat des sentiers présent aux affectations sera préservé par la méthode suivante. Les sentiers seront rubannés, aucune coupe totale ne sera effectuée dans les 20 mètres du sentier. Aucune machinerie ne circulera dans le sentier. Des traverses sont permises. Toute traverse devra être nettoyée une fois les travaux terminés. Une fois les travaux terminés le contremaître doit s'assurer qu'aucune branche n'entrave le sentier.

- **Largeur des chemins**

Lorsqu'un chemin sera construit à partir d'un chemin menant à un lac, la largeur de l'emprise des chemins sera minimisée à 20 mètres pour les 30 premiers mètres lorsque ces derniers sont visibles à partir du chemin.

2. Maintien d'un écran visuel autour des propriétés de villégiature privées (lisières boisées)

Enjeux et objectifs :

Respect d'une bande de protection servant d'écran visuel (lisière boisée) autour des terrains privés

Préoccupations :

Le RADF prévoit qu'une lisière boisée d'au moins 60 m de largeur doit être conservée autour de certains lieux et territoires particuliers, incluant un camping rustique, un chalet offrant l'hébergement sur une base commerciale, un site de villégiature regroupée, etc. Des modalités particulières s'appliquent dans ces lisières boisées. Dans le passé, notre Association avait fait valoir auprès du Ministère, statistiques à l'appui, que nos propriétés qualifiaient pour la désignation de « site de villégiature regroupée ». Cette désignation avait été acceptée par le Ministère en novembre 2010 dans le cadre de l'entente intervenue entre l'Association et les bénéficiaires pour le PQAF 2008-2013, mais notre demande réitérée de respecter cette clause de l'entente avec l'entrée en vigueur du PAFIO 2013-2018 s'est butée à une fin de non-recevoir de la part du Ministère. Par conséquent, aucune mesure de protection particulière ne s'applique présentement aux opérations forestières limitrophes à nos propriétés privées dans la RFPL.

Solutions proposées :

Reconduire l'entente signée entre les BCAAF de l'UAF 072-51 et l'Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame en 2010, ainsi que les mesures contenues dans la réponse à notre demande de conciliation avec le MRN de novembre 2010, soit la conservation d'une lisière boisée de 60 m autour des terrains privés compris dans la « zone de villégiature regroupée » des lacs Faucon et de la Dame.

3. Protection des lacs et des frayères

Enjeux et objectifs :

Protection des frayères, des cours d'eau et des rives du lac de la Dame

Préoccupations :

Nous avons constaté de nombreux rubans de martelage sur des arbres situés directement sur la rive ouest du lac de la Dame, le long des ruisseaux qui l'alimentent et aux abords d'un imposant étang à castors situé immédiatement à l'ouest du lac de la Dame lors de randonnées en 2014 dans le secteur du chantier FOURCHE. Nous sommes inquiets de l'impact visuel de coupes forestières si près du lac de la Dame, et de l'impact des coupes et des chemins forestiers sur les ruisseaux et frayères qui se jettent dans le lac. Les coordonnées des frayères identifiées par nos membres autour du lac de la Dame (dont au moins une est située sur le territoire de la RFPL) ont été transmises au Ministère et intégrées au PAFI-O. Toutefois, certains cours d'eau permanents et intermittents qui se jettent dans les lacs Faucon et de la Dame ne sont toujours pas identifiés sur les cartes du Ministère.

Solutions proposées :

Nous demandons la protection de toutes les frayères, qu'elles figurent ou non sur la carte du Ministère, et des mesures particulières pour la protection des cours d'eau alimentant ces frayères, ainsi que la protection de tous les milieux humides et des cours d'eau permanents et intermittents, qu'ils figurent ou non sur la carte du Ministère, et nous souhaitons que des efforts soient entrepris pour les identifier et les intégrer aux cartes du Ministère.

4. Protection des espèces sensibles, menacées ou vulnérables

Enjeux et objectifs :

Protection des populations d'ail des bois à l'est des lacs Faucon et de la Dame

Préoccupations :

Une validation des sites de populations d'ail des bois que nous avons signalés au CDPNQ en 2012 a été effectuée par le MFFP en 2014. Cette validation – qui a eu lieu tard en saison, puisque c'est surtout l'érythrone d'Amérique qui a été observé selon un courriel qui nous a été transmis par madame Cathy Labrie en date du 1^{er} août 2016 – n'a pas permis de recenser toute l'étendue de cette population exceptionnelle d'ail des bois à l'est des lacs Faucon et de la Dame. En effet, ces signalements ne visaient que le thalle principal, dans le secteur DAME. Lors de randonnées subséquentes, nous avons observé que les populations d'ail des bois étaient beaucoup plus étendues que celles qui avaient été précédemment rapportées, et nous avons aussi recensé de nouvelles populations dans la vallée au sud du lac de la Squaw. Des relevés par GPS de ces populations, photos à l'appui, ont été effectués en mai 2017 et seront transmis sous peu au Ministère.

Solutions proposées :

Avant que de nouveaux chemins ne soient aménagés ou que des travaux forestiers ne soient effectués dans les chantiers Fourche et Dame, nous demandons qu'une nouvelle validation soit faite, cette fois-ci en saison, pour bien circonscrire toute l'étendue de cette population exceptionnelle d'ail des bois située

à l'est des lacs Faucon et de la Dame et au sud du lac de la Squaw, en tenant compte des nouvelles positions GPS qui seront transmises au Ministère par Line Bastrash.

Il est important que cette population d'ail des bois (la plus importante qu'il nous a été donné d'observer en milieu naturel) soit précisément circonscrite et signalée sur les cartes du MRN. En nous fondant sur notre propre expérience sur le terrain pour avoir accompagné à maintes reprises des botanistes lors d'excursions ou d'inventaires floristiques, nous estimons que seuls des botanistes professionnels sont en mesure de procéder à des inventaires exhaustifs des plantes rares ou menacées et que cette tâche ne peut être laissée à la bonne volonté de marteleurs ou d'exploitants forestiers ayant reçu une brève formation sur l'identification des habitats propices aux plantes rares.

Dans le but de limiter les impacts des travaux forestiers sur la survie de cette population, nous demandons également que le MFFP exige que le BGA applique dans ce secteur les recommandations contenues dans le rapport de l'ISFORT, « Évaluation de la sensibilité de l'ail des bois à la coupe de jardinage », publié en mai 2013 et financé par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet 1 (voir la section 4.2, pages 19-20 du rapport, disponible ici: https://isfort.uqo.ca/sites/isfort.uqo.ca/files/fichiers/publications_ISFORT/2013_evaluation_de_la_sensibilite_de_l_ail_des_bois_a_la_coupe_de_jardinage.pdf – dernière consultation du site : 10 janvier 2018.)

Nous demandons à nouveau que les chemins forestiers donnant accès à la RFPL (chantier DAME) depuis le chemin du lac Hawk soient bloqués après les travaux pour décourager le braconnage, le prélèvement illégal de l'ail des bois et l'accès non autorisé aux terres publiques et aux propriétés privées situées à proximité de la RFPL. Pour le moment, cet accès est bloqué par de grosses pierres, ce qui a permis par les années passées de contrer le problème de la circulation sauvage des VTT et des motoneiges dans la RFPL. Le fait que de nombreux ponceaux se soient effondrés et que la végétation ait de nouveau envahi les chemins depuis les derniers travaux remontant au milieu des années 90 limite également l'accès à la RFPL au moyen de véhicules motorisés.

5. Entretien des ponceaux et des chemins forestiers

Enjeux et objectifs :

Assurer un suivi plus serré et un meilleur entretien des ponceaux et des chemins forestiers

Préoccupations :

Nous sommes préoccupés par l'absence d'entretien des ponceaux dans la RFPL à l'est du lac de la DAME. Plusieurs ponceaux se sont effondrés avec le temps, entraînant des débris et du gravier dans les ruisseaux qui se déversent dans nos lacs.

Solutions proposées :

Le Ministère doit assurer un suivi plus serré des chemins et des ponceaux en territoire forestier et veiller à ce que l'intégrité à long terme des ponceaux soit maintenue une fois les travaux d'aménagement forestier terminés. Une procédure de signalement pourrait être mise en place pour permettre aux usagers de ces territoires de signaler au Ministère tout problème avec les chemins et les ponceaux relevant de sa compétence.

6. Utilisation des chemins privés et des chemins municipaux pour le transport du bois

Enjeux et objectifs :

Éviter à tout prix le transport du bois sur les chemins privés et atténuer les inconvénients du transport du bois sur les chemins municipaux

Préoccupations :

La planification du chantier FOURCHE prévoit toujours l'aménagement d'un chemin forestier à l'ouest du lac de la Dame qui déboucherait sur le chemin Wilfrid Height, qui est un chemin privé de l'Association. Nous nous opposons formellement à la circulation de la machinerie forestière industrielle et de lourds camions chargés de bois sur nos chemins privés (Percy, Wilfrid Height, Lady). Ces chemins, qui sont entretenus entièrement aux frais des membres de notre Association, sont trop étroits pour que ce transport soit sécuritaire pour nos résidents. Nos ponceaux (dont deux ont été remplacés à grands frais par notre association l'an dernier) ne sont pas prévus pour supporter le passage répété de ce type de véhicules. Le passage des camions forestiers endommagerait nos chemins et constituerait un danger pour la sécurité de nos membres et de leurs enfants, qui s'y promènent fréquemment à pied, en vélo, en VTT ou en motoneige. En outre, l'accès à nos chemins est bloqué par une barrière qui doit rester fermée et cadenassée en tout temps.

Nous sommes aussi préoccupés par le tracé de nouveaux chemins et la construction de ponceaux dans les secteurs FOURCHE et DAME et de l'impact que ces chemins et ponceaux pourraient avoir sur les cours d'eau qui se jettent dans nos lacs et sur l'accès non autorisé à nos propriétés.

Enfin, nous sommes préoccupés par le transport du bois sur les chemins municipaux qui sont régulièrement utilisés par nos membres et par les risques à la sécurité qu'il présente.

Solutions proposées :

Modifier le PAFI-O pour supprimer le tracé d'un nouveau chemin forestier reliant le chantier FOURCHE au chemin Wilfrid Height, à l'ouest du lac de la Dame, afin d'éliminer toute possibilité de transport de bois sur nos chemins privés.

Reconduire les ententes passées entre l'Association et les bénéficiaires concernant le tracé de nouveaux chemins et la réfection des chemins forestiers existants et la construction de nouveaux ponts et ponceaux dans la RFPL. L'Association avait obtenu d'être consultée par les bénéficiaires au moment d'amorcer les travaux de localisation des nouveaux chemins et avait eu l'assurance qu'un représentant de l'Association pourrait se rendre avec un contremaître sur le territoire et demander certaines modifications à la localisation des chemins et des ponceaux.

Notre association demande à nouveau que les chemins forestiers donnant accès à la RFPL à l'est du lac de la Dame soient fermés à la fin des travaux, avec l'accord du MNR, afin d'empêcher les intrusions sur nos chemins privés et sur nos propriétés à partir des chemins forestiers qui sillonnent la RFPL. Lors des derniers travaux forestiers dans ce secteur, au milieu des années 90, nous avons eu des problèmes avec les VTT qui profitaient de l'accès créé par les chemins forestiers pour accéder à nos chemins privés et à nos propriétés, et avec des braconniers qui venaient prélever de l'ail des bois au printemps jusque sur nos propriétés. Le blocage du chemin par de grosses roches a permis de régler ce problème. Dans les cas où le Ministère décrète qu'un chemin forestier doit être fermé temporairement ou de façon permanente, les dispositions prévues à l'article 81 du RADF doivent s'appliquer.

Pour cette même raison que nous demandons que les nouveaux chemins forestiers créés à l'est des lacs Faucon et de la Dame ne communiquent pas avec les chemins forestiers du secteur du lac de la Fourche, au nord, ou encore de Montpellier (lac Schryer), au nord-est, et qu'aucun pont ne soit construit sur la rivière Inlet.

L'Association propose que soient aussi reconduites dans les prochaines ententes d'harmonisation les mesures visant à atténuer les inconvénients de l'utilisation des chemins forestiers et des chemins municipaux à proximité de nos propriétés. Exemples : limitation des heures et de la vitesse des camions; signalisation des travaux; travaux de récolte en période hivernale seulement, avec avis transmis à l'Association un mois avant le début des travaux, etc.

7. Protection des sites fauniques d'intérêt (SFI)

Enjeux et objectifs :

Protection du bassin versant du lac de la Dame et de ses affluents au moyen de la désignation « site faunique d'intérêt »

Préoccupations :

L'Association se questionne sur les critères de sélection des lacs pour les sites fauniques d'intérêt (SFI). Dans le passé, on nous a transmis l'information que le lac de la Dame – un lac de tête poissonneux, profond, alimenté par des sources, comptant plusieurs frayères et classé ultra-oligotrophe selon le Réseau de surveillance volontaire des lacs – ne s'était pas classé parce qu'il n'y avait pas d'accès public au lac.

Solutions proposées :

Nous demandons le réexamen de notre demande de statut de site faunique d'intérêt (SFI) pour le lac de la Dame. Nous ne sommes pas satisfaits de la réponse du MRN car nous jugeons la justification (lac sans accès public) insuffisante et inexacte. Ce lac est aussi bordé par des terres publiques, puisque la baie à l'extrême ouest du lac est située dans la RFPL.

Mémoire rédigé par Line Bastrash pour le compte de :
Association des propriétaires des lacs Faucon et de la Dame
175, chemin Percy
Mulgrave-et-Derry QC J8L 2W8
Tél. : 819-281-2091
lbastrash@xplornet.ca

Annexe 2 Forêt Vive - Commentaires sur le texte de la consultation 2018-2023 pour l'Outaouais



172 Britt, Maniwaki, Qc, J9E 1X4
foretvive@hotmail.com

Forêt Vive défend une exploitation raisonnable qui protège le sol, la régénération, les habitats et vise à restaurer la forêt. Après 10 ans de consultations Forêt Vive formule les observations et demandes suivantes:

-Voirie forestière: il y a trop de chemins qui déboisent trop large et détruisent trop de sol.

-Sols: limiter le % de sol endommagé et élaborer un indice d'érosion. Après avoir constaté qu'en moyenne 20% du sol était endommagé, la Colombie Britannique a imposée une limite de 8%. L'ONU recommande 6%. Le Québec ne comptabilise même pas la surface endommagée. Il ne tient pas compte du sol fortement endommagé de l'aire d'ébranchage qui peut occuper plus de 20% de la surface exploitée. On se contente d'estimer sur des photos aériennes la longueur des ornières dans les sentiers de débusquage.

-Régénération: non-respect et non application généralisé de la réglementation qui interdit de couper tous les bouleaux, peupliers résineux de moins de 12 cm à la souche (30 cm), les feuillus durs de moins de 30 cm, les pins blancs et rouges, merisiers et chênes de moins de 40 cm. Dans la forêt mixte de l'Outaouais il y a de 4 à 8000 tiges de régénérations par ha avant la coupe et on n'en retrouve que quelques centaines après. Si on épargnait la régénération on ne verrait pas à travers la forêt après la coupe comme c'est le cas en forêt privée.

-Forêt feuillue: Selon Zoran Malcens qui a instauré le jardinage en 86 l'industrie n'a pas respecté les normes dans 50% des cas. On a déclaré que le jardinage ne fonctionnait pas et on préconise dorénavant la coupe progressive. Quel rôle a joué ce non respect de la loi dans le discrédit du jardinage. Est-ce que sur le terrain on va faire comme pour avant. Est-ce que le ministère va faire respecter les nouvelles normes?

-Ébranchage au chemin: abandonner cette méthode qui endommage et appauvrit les sols qui en Outaouais sont sensibles à l'acidification. La moitié de la forêt outaouaise est mixte et résineuse. La plupart des arbres y sont ébranchés au chemin. Cette méthode rend difficile la protection du sol et de la régénération puisque les machines circulent sur près de 50% de la surface. Le chemin avec ses aires d'ébranchage déboise 60 mètres et occupe jusqu'à 30% de la surface. On autorise depuis peu cette méthode en forêt feuillue ce à quoi nous nous opposons.

-Zones d'intensification: c'est toute la forêt qu'il faut aménager de façon écosystémique. Nous sommes contre les plantations mono espèces et l'éducation de peuplement qui ne favorise qu'une espèce. Ces pratiques diminuent la biodiversité. Elles exigent la destruction de la régénération et du sol lorsqu'on utilise la scarification lourde. On va y consacrer à perpétuité les meilleurs sols des zones habitées, capables de produire les plus belles forêts et la faune la plus abondante. Les plantations sont fragiles, coûteuses (jusqu'à 7000\$/ha), et produisent un bois moins résistant. Nous sommes pour le repiquage d'essences de valeurs.

-Inventaires forestiers et rapport annuel: accès du public aux données, ce qu'on nous refuse.

Forêt Vive, Maniwaki foretvive@hotmail.com 819-334-5544

9-1-3018 Forêt vive Commentaires sur le texte de la consultation 2018-2023 pour l'Outaouais

P-7 Certification. Forêt vive a participé pendant plusieurs années a la certification CSA de Bowater-Résolu. Lors de ces consultations on nous a dit que c'est le territoire qui est certifié et non la compagnie. Si une compagnie ne respecte pas les normes on ne peut certifier le territoire. CSA exigeait la présence de groupes environnementaux. Ce qui ne semble pas être le cas de SFI qui certifie la majorité de la région de l'Outaouais. Selon Wikipedia SFI tire 80% de ses revenus des compagnies et des propriétaires fonciers ce qui lui a valu des plaintes. Puisque c'est maintenant le ministère qui effectue la planification comment se fait il que la certification soit resté la responsabilité des compagnies

P-5 On affirme qu'on tient compte des besoins des premières nations. Cependant ils ne viennent pas a la table. On ne peut donc savoir si l'affirmation du ministère est exacte. Nous savons qu'il y a eu des protestations et même des arrestations avant une coupe planifiée au lac Poigan il y a quelques années. Nous n'en n'avons pas entendu parler aux tables.

P-10 Article 5- *des forêts qui contribuent et s'adaptent aux changements climatiques*. Les dommages et la destruction du sol organique lors de la récolte et du peignage des aires d'ébranchage et de la préparation de terrain précédant les plantations émettent du carbone. Les plantations mono espèces, la sélection d'essences vedettes, l'élimination de l'érable minéralisée et du hêtre (cette essence était peut être dominante il y a 200 ans) au profit de l'érable vont dans le sens contraire de permettre a la forêt de s'adapter aux changements climatiques. Même du point de vue économique, on ne sait pas ce dont on aura besoin dans 50 ou 100 ans. Le pin blanc valait 800 dollars le mille pieds il y 50 ans. Il ne vaut plus que la moitié et même moins si bien que des voyages complets de pin blanc de première qualité s'en vont a la paille.

P-20 L'auteur semble ignorer qu'une autre épidémie de tordeuse a sévit en Outaouais il y a une dizaine d'année et qui a tué cette fois beaucoup d'épinettes matures.

P-44 Structure d'âge. A la table Mde Armstrong a fait valoir qu'il fallait essayer d'avoir le minimum de territoire en rouge, c'est a dire ou il subsiste très peu de forêt mature.

P-49 Bois mort. Comment peut t'on parler de ce sujet sans mentionner le fait qu'en Outaouais la majorité des arbres sont encore ébranché au chemin au lieu de rester sur le parterre de coupe ou les branches et les cimes rempliraient une partie des besoins de la faune et de la flore qui dépend du bois mort.

p-50 Éducation peuplements après coupe totale ou plantations. Va contre la biodiversité. Représente plusieurs chocs pour ce territoire. Dans les pire cas : coupe totale avec ébranchage au chemin puis peignage et ou de scarification suivi de la plantation, ensuite au moins un parfois plusieurs dégagements, donc 4 a 6 interventions sur une dizaine d'années ou le couvert est totalement enlevé.

p-51 Petits milieux humides. Pas tres bien surveillé s'ils sont loin du chemin. Le poids et le type de machine, le moment de la récolte sont des facteurs importants

P-55 Espèces menacées. La multiplication extraordinaires des chemins depuis 40 ans est un problème majeurs pour les espèces telle la salamandre qui est incapables de traverser un simple chemin de 3 mètres.

P-57 Augmenter la production. Il y a beaucoup de place pour l'amélioration. Le Québec récolte moins de 20 millions de M.C. sur 36 millions d'ha. La Suisse 7 millions de m.c. sur un million d'ha. Les fermiers de la Gatineau pendant des générations récoltaient plus de 3 mètres cubes par ha grâce a des rotations courtes. Aménagée de cette façon, les 6 millions d'ha de forêt privée produiraient 18 millions de m.c. Ce qui démontre qu'on pourrait pratiquement

produire tout le bois dans la seule forêt habitée près des usines. On pourrait immédiatement augmenter les rendements en protégeant sérieusement la régénération.

P-63 Tableau des enjeux. Ces enjeux viennent du ministère, pas de la table qui doit travailler avec ce qu'on nous présente. Original. On affirme que la seule préoccupation c'est l'ambiance recherchée par le chasseur. Au contraire tous les pourvoyeurs, Sepaq, ZECs s'inquiètent des effets des récoltes sur le cheptel pas sur l'ambiance.

P-90 Intensification et suivi des travaux. La façon la plus simple et rapide d'intensifier, c'est d'appliquer la réglementation sensée protéger la régénération qui a déjà 70 ans dans le cas des érables à sucre et qui est presque toute détruite lors de la récolte du peuplier par exemple. Notre forêt est tellement vaste qu'il serait moins coûteux de payer ceux qui font la récolte de façon à ce qu'ils épargnent cette régénération et le sol plutôt dans des plantations et des travaux sylvicoles dont les résultats économiques sont incertains.

Nous doutons que les plantations de peupliers hybrides qui ont coûté en Estrie 7000 dollars par ha puisse se rentabiliser.

**Annexe 3 MEMOIRE SUR LE PAFIT 2018-2023 PAR LES ÉTUDIANTS DES CYCLES
SUPÉRIEURS DE L'ISFORT**

MEMOIRE SUR LE PAFIT 2018-2023

*Par les étudiants de l'ISFORT
Institut des Sciences de la Forêt tempérée*



Janvier 2018

Outaouais

Table des matières

Introduction.....	3
1. Enjeux écologiques	3
1.1 Structure d'âge, attributs de structure interne des peuplements forestiers et bois mort	3
1.2 Organisation spatiale des forêts en sapinière	6
1.3 Composition végétale et forêt de seconde venue	11
1.4 Espèces sensibles, menacées et vulnérables, cerf de virginie et habitat faunique	13
1.5 Milieu humide et milieu riverain.....	16
1.6 Changements climatiques et globaux	17
2. Enjeux économiques et sociaux	20
2.1 Productivité et rentabilité économique	20
2.2 Enjeux liés au processus de consultation, participation publique à la planification	21
2.3 Commentaires généraux.....	23
Conclusion	24
Annexe : Revue de littérature. Les besoins en habitat du Grand Pic (<i>Picoides pileatus</i>).	25

Introduction

Par Benoit Gendreau-Berthiaume

Ce mémoire se veut un travail de collaboration issu de rencontres et discussions entre plusieurs étudiants et professeurs de l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ci-après ISFORT). Plusieurs étudiants et professeurs de l'ISFORT ont également eu l'opportunité d'assister à une présentation de Sébastien Meunier du MFFP sur le plan d'aménagement forestier tactique (ci-après PAFIT) de l'Outaouais à l'ISFORT le 13 décembre 2017. Cette présentation fut fort appréciée et elle a permis de répondre à plusieurs de nos interrogations en plus de remettre le présent PAFIT dans un contexte historique de l'aménagement forestier au Québec. Nous sommes donc conscients qu'il s'agit uniquement du deuxième PAFIT pour la région de l'Outaouais et que ce document devrait continuer de s'améliorer avec le temps au fur et à mesure que les connaissances nécessaires pour répondre aux divers enjeux sociaux, écologiques et économiques sont acquises. C'est donc dans une optique de collaboration constructive que les étudiants de l'ISFORT voulaient participer au processus de consultation publique sur le PAFIT.

Pour ce mémoire, plusieurs sous-groupes ont travaillé sur les divers enjeux énumérés dans le PAFIT et ont présenté leurs commentaires aux autres étudiants pour discussion et ont ensuite soumis leurs recommandations/commentaires au comité d'écriture qui a rédigé le présent mémoire. Des commentaires spécifiques aux différents enjeux du PAFIT ont été dressés, mais nous voulions aussi souligner des recommandations plus générales sur le PAFIT qui ont été soulevées par plusieurs des sous-groupes travaillant sur les divers enjeux qui se retrouvent à la section 2.3 du présent mémoire.

1. Enjeux écologiques

1.1 Attributs de structure interne des peuplements forestiers et bois mort

Par Caroline Gagné en collaboration avec Olivier Tanguy et Michel Guarinoni

Objectif #1 proposé dans le PAFIT

Augmenter le nombre de legs biologiques dans les coupes de régénération.

- Indicateur : Proportion de la superficie (ha) des coupes totales en coupes à rétention variable ayant des modalités de rétention d'au moins 5 % du volume marchand (par UA).
- Cible : Planifier un minimum de 20 % de coupes à rétention variable ayant des modalités de rétention d'au moins 5% du volume marchand. Idéalement, favoriser les grands parterres de coupe pour l'application de la rétention.

Questions

- 1) Pourquoi fixer un seuil aussi bas que 20 % de coupes à rétention variable par rapport à l'ensemble des coupes de régénération? Cela ne semble pas être une cible très ambitieuse. Y a-t-il un fondement écologique à cette valeur?
- 2) Quelles formes de rétention seront utilisées? Une rétention groupée (en îlots), une rétention d'arbres dispersés ou les deux? Dans le cas de rétention sous la forme d'îlots, quelle est la taille minimale de ceux-ci? La règle sera-t-elle de retenir des éléments représentatifs ou rares des peuplements (ex. espèces, diamètre, etc.)?
- 3) Une rétention de 5 % d'arbres résiduels au sein des parterres de coupe n'est pas une cible très ambitieuse. Est-ce que cette valeur est écologiquement fondée et appuyée par la littérature scientifique?
- 4) Des détails supplémentaires devraient être fournis afin de pouvoir comprendre la stratégie qui sera retenue pour effectuer la rétention variable.

Commentaires

Les bénéfices des coupes à rétention variable pour le recrutement d'arbres morts au sein des parterres de coupes sont bien établis depuis 20 ans et nous sommes d'accord que d'augmenter leur utilisation aura des répercussions positives sur le recrutement de legs biologiques dans les parterres de coupe totale. Leurs bénéfices sont toutefois multiples et ne se limitent pas qu'au recrutement d'arbres morts sur pied et au sol. La rétention permet notamment d'augmenter l'hétérogénéité des peuplements en régénération pour ainsi favoriser une structure interne plus diversifiée. Elle permet la création de refuges suite à la coupe pour les espèces à faible capacité de déplacement. Ces refuges et les espèces qu'ils contiennent agissent donc comme legs biologiques et peuvent favoriser une recolonisation plus rapide du parterre de coupe. Ils contribuent ainsi à augmenter la mémoire interne des parterres de coupe, favorisant la résilience et la réorganisation de l'écosystème. Les îlots de rétention et la rétention d'arbres dispersés augmentent également la perméabilité des secteurs de coupes totales en rendant ces milieux moins hostiles. Ils procurent en effet un couvert d'abri et de nourriture et les îlots peuvent également jouer le rôle de parcelles relais pour les espèces vulnérables à la prédation en milieu ouvert ayant besoin de traverser les parterres de coupes récentes.

Recommandations : Il est recommandé de fournir des détails supplémentaires afin de pouvoir comprendre la stratégie qui sera retenue pour effectuer la rétention variable. Il est également recommandé d'appuyer scientifiquement le seuil minimum de 20 % des coupes qui feront l'objet de rétention variable ainsi que le seuil de 5 % des parterres de coupes qui seront couvertes par la rétention variable. Pour ce faire, les lectures citées à la fin de cette section sont suggérées.

Objectif #2 proposé dans le PAFIT

Maintenir des attributs de structure complexe dans les peuplements traités par coupe partielle.

- Indicateur : Surface terrière (m^2/ha) résiduelle de tiges classées « M » et « S » selon le guide MSCR. M = mourir. Pour les arbres voués à mourir dans moins de 20 ans. S = survie. Pour les arbres en perdition risquant de se dégrader, mais dont la survie n'est pas compromise dans les 20 prochaines années.
- Cible : Maintenir minimalement $1 m^2/ha$ de tiges classées « M » et « S » de gros diamètre (si possible > 40 cm de DHP) dans les aires de coupe partielle.

Commentaires

La disponibilité constante d'arbres morts est primordiale. Ce faisant, il importe de préserver à la fois des arbres sénescents ou mourants, tel que proposé dans le PAFIT, à partir desquels les chicots seront recrutés graduellement à travers le temps. Mais il est tout aussi important de préserver une certaine quantité de chicots afin de répondre dans l'immédiat aux besoins des espèces qui en dépendent. Bien que les arbres morts sur pied puissent poser des problèmes de sécurité pour les travailleurs forestiers, les arbres récemment morts sont généralement robustes et devraient être laissés debout lors des opérations forestières.

Recommandation : Lors des activités de récolte, préserver intacts les arbres récemment morts qui sont robustes et qui ne posent pas de problèmes de sécurité pour les travailleurs forestiers.

La littérature est abondante en ce qui concerne des recommandations quant au nombre d'arbres morts sur pied et au sol devant être préservés à diverses fins. En annexe, vous trouverez une revue de littérature portant spécifiquement sur les besoins en habitat du Grand Pic, dans laquelle le type et le nombre de tiges par hectare à préserver y sont répertoriés. Ces valeurs s'appliquent non seulement pour les secteurs de coupes partielles, mais également pour les coupes totales. Ces valeurs peuvent servir de guide pour établir le nombre minimal d'arbres morts à préserver en zones aménagées.

Dans le PAFIT, il est proposé de maintenir un minimum de $1m^2/ha$ de tiges classées M et S de gros diamètre.

Recommandations : Il est recommandé de convertir la surface terrière des tiges à conserver en nombre de tiges par hectare de manière à pouvoir effectuer une comparaison avec les valeurs proposées dans la littérature scientifique. Dans le cas où les valeurs proposées ne rencontrent pas ces dernières, il est recommandé de bonifier la cible afin d'atteindre ces seuils minimaux.

Lectures suggérées en lien avec cette thématique

British Columbia Ministry of Forests. 2002. The retention system: Maintaining forest ecosystem diversity. Forest Practices, volume 7: 1-6.

Franklin, J.F., Berg, D.R., Thornburgh, D.A. et Tappeiner, J.C. 1997. Alternative silvicultural approaches to timber harvesting: variable retention harvest systems. Chapitre de livre, p. 111-140. Lien internet :

<http://courses.washington.edu/esrm425/pdfs/Franklin%20ea%201997%20Retention%20Harvesting.pdf>.

Gustafsson, L., Kouki, J. et Sverdrup-Thygeson, A. 2010. Tree retention as conservation measure in clear-cut forests of northern Europe: a review of ecological consequences. Scandinavian Journal of Forest Research, 25: 295-308.

Keyes, C.R., Perry, T.E., Sutherland, E.K., Wright, D.K. et Egan, J.M. 2014. Variable-retention harvesting as a silvicultural option for lodgepole pine. Journal of Forestry, 112(5): 440-445.

Mitchell, S.J. et Beese, W.J. 2002. The retention system: Reconciling variable retention with the principles of silvicultural systems. The Forestry Chronicle, 78(3) : 397-403.

Schnepf, C. Année inconnue. Variable retention harvesting? University of Idaho Extension Forestry Information Series, Forest Management no 49.

Serrouya, R. et D'Eon, R. 2004. Variable retention forest harvesting: Research synthesis and implementation guidelines. Rapport du Réseau de gestion durable des forêts, ii + 46p.

1.2 Organisation spatiale des forêts en sapinière

Par Caroline Gagné

Objectif proposé dans le PAFIT :

Favoriser le maintien ou la restauration d'attributs clés liés à l'organisation spatiale des forêts que l'on trouve dans les sapinières naturelles.

- Indicateur : Aucun indicateur n'est proposé.
- Cible : Aucune cible n'est proposée.

Question/commentaire #1

Dans le PAFIT, il est mentionné qu'«*une première dérogation au RNI¹ a déjà été autorisée pour l'année 2017-2018 dans l'UA 073-52 dans le cadre du PAFIT 2013-2018. Cette dérogation sera modifiée et reconduite dans le présent PAFIT afin de tester des modalités en prévision du PAFIT 2023-2028. De plus, d'autres dérogations seront autorisées à l'échelle de la DGSSO dans le présent PAFIT*».

¹ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2017. Dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols pour la période 2017-2018 – Unité d'aménagement 073-52, Gouvernement du Québec, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la Gestion des Forêts de l'Outaouais, 42 p.
[<https://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pdf/derogation-outaouais-pafit-fevrier-mars-2017.pdf>].

Dans un contexte de consultation publique sérieux, le niveau d'information fourni ici s'avère nettement insuffisant pour que la population et les organismes consultés puissent être en mesure de connaître et comprendre les mesures qui sont proposées. Dans les faits, aucune information n'est donnée dans le PAFIT concernant l'enjeu de l'organisation spatiale des forêts. Quelles sont les modifications prévues? Quelles sont les nouvelles modalités? Quelles sont les nouvelles dérogations qui seront autorisées dans le présent PAFIT?

Recommandation #1 : Décrire en détail la nature de ces nouvelles modalités et dérogations prévues au PAFIT afin que les gens et organismes consultés puissent comprendre les intentions du Ministère et puissent émettre leurs commentaires et recommandations.

Question/commentaire #2

Le présent PAFIT réfère à une dérogation au RNI déjà autorisée pour l'unité d'aménagement 73-52, telle que référencée dans la note de bas de page 1 (MFFP, 2017). Dans cette dérogation, il est mentionné que « *le MFFP travaille à développer une nouvelle approche de répartition spatiale des coupes mieux adaptée au contexte de la sapinière et de son régime de perturbations naturelles* ». Ainsi, les mesures proposées dans cette dérogation se veulent « *une protection de l'écosystème équivalente ou supérieure à ce qui est prévu dans les règlements en vigueur [...]* ».

Cette dérogation « *définit les mesures de protection qui remplacent les articles du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) – ou du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) – concernant la coupe en mosaïque (CMO) et la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) dans les domaines bioclimatiques de la sapinière* ».

À la page 6 de la dérogation, il est mentionné que l'habitat de lisière se fait sentir jusqu'à 75 m à l'intérieur de la forêt. Cette valeur représente une sous-évaluation de l'effet de lisière, qui peut se faire sentir jusqu'à plusieurs centaines de mètres à l'intérieur de la forêt, dépendamment des processus ou des organismes considérés^{2,3}.

² Duchesne, S., Bélanger, L. et Savard, J.-P. 1998. Fragmentation forestière et corridors verts en paysage agricole. 2. Effets de bordure et de discontinuité des boisés. Série de rapports techniques No 2, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy.

³ Harper, K., Macdonald, E., Burton, P., Chen, J., Broszofske, K., Saunders, S.C., Euskirchen, E.S., Roberts, D., Jaiteh, M.S. et Esseen, P.-A. 2005. Edge influence on forest structure and composition in fragmented landscapes. *Conservation Biology*, 19(3) : 768-782.

Recommandation #2 : L'effet de lisière devrait être considéré comme ayant un effet jusqu'à une distance minimale de 100 m à l'intérieur de la forêt au lieu de seulement 75 m tel que proposé dans la dérogation.

Question/commentaire #3

À la ligne 4 du tableau 2 à la page 8 de la dérogation, il est mentionné qu'« *Après la récolte, la superficie de forêt résiduelle à l'intérieur d'un COS est majoritairement (50 %+1) constituée de blocs de forêt résiduelle dont la superficie est d'au moins 50 ha d'un seul tenant de forme compacte et irrégulière et dont la largeur minimale est de 150 m* ».

La largeur minimale pour les blocs est de 150m. Dans des cas extrêmes, tous les blocs seraient de forme allongée et auraient cette largeur. Dans ce cas, cela ne permettrait pas de maintenir aucune forêt profonde. En effet, si on considère, tel que proposé dans le PAFIT, que l'effet de lisière s'étend à une distance de 75 m à l'intérieur d'une bande de forêt qui a une largeur de 150 m, cela implique qu'il ne reste aucune place au centre pour supporter la présence d'une forêt profonde. Dans la mesure où l'effet de lisière peut s'étendre sur une profondeur de plus grande envergure tel que mentionné dans la section précédente, cela s'avère d'autant plus problématique.

Conséquemment, des blocs de forêt résiduelle de 150 m de largeur ne sont pas appropriés pour maintenir la forêt profonde. Toutefois, ils peuvent néanmoins être utiles comme habitat pour certaines espèces moins sensibles à l'effet de lisière et comme corridors de dispersion pour relier des blocs de forêts distants de plus grande envergure. Ils peuvent également être utiles pour protéger les cours d'eau.

Recommandation #3 : La largeur minimale des blocs de forêt résiduelle devrait permettre en tout temps de maintenir une forêt profonde sur une largeur d'au moins 100 m. Par exemple, si l'on considère qu'une largeur de 100 m est un compromis raisonnable pour définir la profondeur de l'habitat de lisière, la largeur minimale des blocs de forêt résiduelle devrait être augmentée à au moins 300 m, de manière à avoir systématiquement une zone minimale de 100 m de forêt profonde entourée de chaque côté de forêt de lisière. Il faut ainsi que la règle minimale à appliquer soit elle-même adéquate pour répondre aux enjeux écologiques.

Question/commentaire #4

À la ligne 6 du tableau 2 à la page 8 de la dérogation, il est mentionné qu'« *Au moins 80 % de la superficie totale du COS doit se trouver à moins de 600 m, et au moins 98 %, à moins de 900 m d'un bloc de forêt résiduelle dont la superficie est d'au moins 50 ha d'un seul tenant et la largeur minimale de 150 m* ».

Cette mesure semble apporter une certaine centralité des blocs de forêt résiduelle au sein des chantiers. Par contre, si un point donné du COS ayant fait l'objet d'une coupe se trouve au maximum à 600 m de tout bloc de forêt le plus proche, dans le pire des scénarios, cela implique que la distance entre deux blocs de forêt résiduelle est de 1,2 km sur 80 % de la superficie de ce COS.

Par ailleurs, au moins 18 % du COS doit être à moins de 900 m d'un bloc de forêt résiduelle. Avec le même raisonnement que précédemment, cela veut dire que dans le pire des scénarios, pour un point donné du COS ayant fait l'objet d'une coupe et qui se situe à 900 m de tout bloc de forêt le plus proche, il y aurait une distance de 1,8 km entre ces blocs.

Ici, il faut se questionner à savoir quels processus on veut favoriser avec cette mesure. Si on souhaite favoriser la dispersion des espèces inféodées à la forêt entre les différents blocs résiduels, il faudrait plutôt mettre l'accent directement sur la distance entre les blocs de forêt et sur la perméabilité des parterres de coupes (rétention variable) de manière à permettre aux espèces sensibles à l'ouverture du couvert de les traverser. D'un autre côté, si le processus à favoriser est la recolonisation des parterres de coupes par les espèces végétales présentes dans les blocs de forêt résiduelle, la mesure proposée dans la dérogation pourrait être appropriée, mais devrait néanmoins tenir compte de la capacité de dispersion des espèces présentes (arbres, arbustes et herbacées), qui est notamment tributaire de leur mode de dispersion (vent, oiseaux, mammifères, etc.).

Recommandation #4a : Expliquer clairement quel(s) processus écologique(s) est (sont) visé(s) par la cible proposée ici et appuyer, par une littérature scientifique sérieuse, les distances proposées qui permettraient de prendre en compte adéquatement ce(s) processus.

Recommandation #4b : Le processus de dispersion des espèces entre les différents blocs de forêt résiduelle devrait être l'un des processus écologiques pris en compte dans le cadre de l'enjeu de l'organisation spatiale de la forêt résiduelle. Dans ce cas, il est recommandé de mettre l'accent directement et conjointement sur 1) la distance entre les blocs de forêt résiduelle, 2) la perméabilité des parterres de coupes et 3) la capacité de dispersion des espèces visées. Des outils comme les analyses de réseaux pourraient aider à réaliser cette tâche.

Question/commentaire #5

Dans la dérogation à la page 12, il est mentionné que « *Dans l'approche de substitution, la récolte de la forêt résiduelle peut se faire lorsque la forêt en régénération atteint au*

moins 7 m de hauteur comparativement à au moins 3 m de hauteur et au moins 10 ans dans le cas de la CMO ».

Le fait de couper la forêt résiduelle quand la régénération atteint 7 m ou plus de hauteur plutôt que seulement 3 m, comme dans le cas des coupes en mosaïque, est une très bonne mesure.

Question/commentaire #6

Dans la dérogation à la page 13, il est mentionné que « *Dans l'approche de substitution, il n'y a pas de taille maximale fixée pour les coupes de régénération; celle-ci se trouvera limitée, par défaut, par la combinaison des différentes modalités préalablement énoncées, ainsi que le respect des cibles de structure d'âge* ».

Recommandation #6 : Dans le contexte où il n'y aura plus de limite de taille des coupes, il est impératif d'intégrer différentes options de rétention variable au sein des coupes totales afin que celles-ci correspondent davantage au patron laissé par une perturbation naturelle, pour laquelle des îlots d'arbres verts et morts et des arbres individuels sont généralement toujours présents, même dans le cas de perturbations sévères. Toutefois, une récolte à rétention variable sur 20 % des superficies prévues pour être récoltées en coupes totales et pour lesquelles un seuil minimal de 5 % de rétention apparaissent être des cibles peu ambitieuses. Il est donc ici recommandé d'appuyer ou d'ajuster ces valeurs avec une littérature scientifique rigoureuse.

Question/commentaire #7

Dans la dérogation à la page 13, il est mentionné que « *Dans l'approche de substitution, peu importe le déploiement des coupes dans l'espace et dans le temps, chaque COS ne pourra jamais présenter moins de 30 % de forêt de 7 m ou plus de hauteur, sauf dans le cas d'une perturbation naturelle* ».

Recommandation #7 : Dans le cas où des perturbations naturelles sévères surviendraient, il est recommandé d'ajuster les superficies subséquentes devant être récoltées à la baisse afin de tenir compte de l'effet cumulatif des perturbations naturelles et anthropiques sur l'écosystème.

Question/commentaire #8

Dans la dérogation à la page 14, il est mentionné que « *[...] lorsqu'un chemin désigné comme faisant partie du réseau stratégique à l'annexe 5 du présent document ou du réseau de chemins non forestiers traverse un bloc de forêt résiduelle, la taille de chaque partie ainsi créée sera considérée séparément. Ainsi, si la taille d'une des parties est*

inférieure à 50 ha, celle-ci ne sera pas considérée comme étant un bloc de forêt résiduelle ».

Ceci est une bonne chose que de considérer les chemins forestiers comme éléments générant la fragmentation du couvert forestier.

Question/commentaire #9

La région de l'Outaouais se situe en grande partie dans les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul. Toutefois, le PAFIT ne fait aucune mention d'objectifs particuliers concernant l'organisation spatiale des forêts au sein de ces derniers. En ce sens, l'avant-propos du cahier 3.3⁴ (seule section disponible pour ce cahier) mentionne plutôt que la coupe en mosaïque continuera d'y être effectuée pour la période 2018-2023, malgré que ce type de pratique ne corresponde pas au régime de perturbations naturelles affectant ces domaines bioclimatiques.

Recommandation #9 : Il est recommandé d'élaborer un projet pilote dans une unité d'aménagement dominée par des érablières afin d'ajuster l'organisation spatiale des activités de récoltes de manière à ce qu'elle corresponde davantage au patron produit par le régime de perturbations naturelles.

1.3 Composition végétale et forêt de seconde venue

Par Benoit Gendreau-Berthiaume en collaboration avec Marie-Ève Roy

Enjeux liés à la composition végétale

Les enjeux liés à la composition végétale sont présentés de façon très succincte dans le PAFIT et semblent généralisés à l'ensemble de la région de l'Outaouais. Il aurait été intéressant de savoir si ces enjeux de composition sont applicables dans toutes les UAF ou tous les domaines bioclimatiques en Outaouais ou si certains de ces enjeux sont plus importants dans des UAF ou domaines bioclimatiques particuliers. Le PAFIT identifie 4 espèces en voie de raréfaction (pin blanc, pin rouge, chêne rouge et bouleau jaune) et l'objectif d'aménagement est d'augmenter leur proportion sur le territoire. Pour ce faire, le PAFIT propose différents indicateurs et cibles (Tableau 10 du PAFIT) qui sont tous reliés à ces 4 espèces en voie de raréfaction. Il aurait été intéressant de retrouver un indicateur supplémentaire qui n'est pas relié à ces essences spécifiquement, mais qui évalue un changement dans les proportions de forêts feuillues, mixtes et résineuses sur le territoire. Même si les 4 essences en raréfaction augmentent sur le territoire, mais que la

⁴ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2015. Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023, Cahier 3.3 – Enjeux liés à l'organisation spatiale des forêts dans l'érablière, Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers.

proportion de forêts mixtes diminue, il pourrait y avoir des conséquences négatives pour les écosystèmes forestiers de la région. Les forêts mixtes peuvent par exemple permettre aux écosystèmes forestiers d'être plus résistants et résilients aux défoliations d'insectes⁵⁶ et réduire les pertes de croissances⁷. Il est donc important de bien évaluer les pertes de diversité non seulement à l'échelle du paysage comme proposé, mais aussi de suivre les changements de diversité à l'échelle du peuplement. Pour l'Outaouais, il serait également important de suivre la proportion de forêts feuillues mixtes ayant différents niveaux de diversité d'essences pour permettre de bien évaluer de potentiels changements dans la diversité à l'échelle du peuplement dans la région.

Il y a également une mention spéciale pour trois essences (noyer cendré, frêne noir et thuya occidental) ainsi que des mesures complémentaires pour ces essences dans la section 8.1.1 du PAFIT. Dans les mesures complémentaires pour le thuya occidental, il est mentionné que les peuplements de thuya sur type écologique RC38 sont retirés des superficies admissibles à la récolte, mais sans explication supplémentaire? Est-ce qu'il y aurait potentiellement d'autres types écologiques dominés par le thuya qui pourraient également être ajoutés à cette liste pour favoriser le retour du thuya dans la région? Selon un rapport de Roy et Doyon (2011)⁸, il semble très difficile de favoriser le retour du thuya occidental à l'aide de traitements sylvicoles, ce qui suggère que pour augmenter leur proportion sur le territoire il est important de bien conserver les peuplements où le thuya est actuellement présent en plus d'éviter de récolter les peuplements où le thuya peut se régénérer.

Nous avons également consulté le Cahier 4.1 Enjeux liés à la composition végétale qui était plus complet en présentant la situation régionale pour plusieurs autres essences d'arbres. Une référence à ce document dans le PAFIT permettrait au lecteur de constater que l'enjeu de composition des forêts a effectivement été étudié dans plus de détails que ce qui est présenté dans le PAFIT. Ce cahier mentionne également l'importance des forêts mixtes pour la région, mais nous croyons que ce dernier sujet est assez important qu'il aurait dû avoir une place dans le présent PAFIT.

Enjeux liés aux forêts de seconde venue

⁵ Su, Q., D.A. MacLean, et T.D. Needham. 1996. The influence of hardwood content on balsam fir defoliation by spruce budworm. Canadian Journal of Forest Research 26: 1620-1628.

⁶ Jactel H, Brockerhoff EG. Tree diversity reduces herbivory by forest insects. Ecology letters. 2007 Sep 1;10(9):835-48.

⁷ Campbell, E.M., Y. Bergeron, and D.A. MacLean. 2008. The severity of budworm-caused growth reductions in balsam fir/spruce stands varies with hardwood content of surrounding forest landscapes. Forest science 54: 195-205.

⁸ M. Roy. et F. Doyon. (2011) Description de la régénération en essences résineuses dans les ravages de cerfs de Virginie. Rapport technique, IQAFF

Nous voyons d'un très bon œil la présence d'un enjeu lié au maintien de la complexité associée aux forêts en régénération. Ce stade est souvent perturbé par les traitements d'éducation de la forêt qui homogénéisent les peuplements forestiers. Le PAFIT mentionne qu'au plus 50% des superficies productives par UTR (Unité territoriale de référence) au stade gaulis auront des traitements d'éducation. Est-ce que ceci représente une diminution par rapport aux pratiques précédentes? Sinon, cette cible ne permettra pas de réduire l'écart avec la forêt naturelle. Le maintien de 10% de zones non traitées dans chaque bloc de plus de 40 ha est intéressant en permettant d'assurer une distribution spatiale de ces stades dans le paysage, bien que la limite de 40 ha semble arbitraire et un peu grande (quelle est la quantité de bloc de coupe de 40 ha en Outaouais?). Quelle est la justification pour cette cible et pourquoi ne pas avoir décidé de maintenir une certaine proportion même pour les blocs traités d'une plus petite superficie également?

1.4 Espèces sensibles, menacées et vulnérables, cerf de virginie et habitat faunique

Par Matthieu Beaumont et Xavier Francoeur en collaboration avec Émilie Ladent, Florian Mezerette et Simon Côté-Bourgoin

Quatre thèmes sont associés à cet enjeu soit 1- les aires de confinement du cerf de virginie (ci-après ACCV), 2- les sites fauniques d'intérêt, 3- les espèces sensibles et 4- les espèces menacées et vulnérables.

Pour ce qui est des cahiers, 2 cahiers sont associés à cet enjeu soit 7.1 Enjeux liés aux espèces menacées ou vulnérables et 7.2 Enjeux liés aux espèces sensibles à l'aménagement.

Le premier constat est qu'il est difficile de faire une analyse complète sans le cahier sur les enjeux liés aux espèces sensibles à l'aménagement. De plus, aucune référence n'est associée aux différents thèmes dans le PAFIT général. Par exemple, pour les plans d'aménagement dans les ACCV, rien n'indique sur quelle base les modalités d'intervention sont établies (Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie?).

Espèces menacées et vulnérables

Le seul cahier réalisé est celui sur les espèces menacées, soit celles désignées faisant partie de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* ainsi que les espèces qui sont susceptibles d'être ainsi désignées. Les approches proposées pour préserver les espèces menacées sont simplement celles déjà prévues par la loi. Les inconnus sont :

- La connectivité des habitats forestiers n'est pas prise en compte. Pourtant, la viabilité d'une population réside dans sa diversité génétique, qui est tributaire de cette connectivité.
- Superficie et périmètre des habitats protégés.
- Quelles espèces bénéficient d'un polygone de protection? Selon quels critères?
- Selon les espèces, le type de protection peut changer. Quels sont les critères qui assignent un certain type de protection pour une espèce?
- Quel est le périmètre pour la protection intégrale des espèces floristiques?
- Est-ce que les espèces migratrices sont prises en compte?

Sites fauniques d'intérêts

Un document concernant les sites fauniques d'intérêts en Outaouais existe⁹, mais il n'est pas présenté comme étant un cahier sur lequel se base le PAFIT. Ce document est néanmoins assez complet et propose des solutions pour un ensemble d'aménagements forestiers. Cependant, seul trois types d'habitats sont concernés : **les lacs, les frayères et les tourbières de Kazabazua.**

Les inconnus :

- Est-ce que ce document représente le cahier lié aux enjeux des sites fauniques d'intérêts pour le PAFIT ?
- Les lacs sont classés en deux catégories. Il serait intéressant d'approfondir les critères de classement.
- On ne sait pas quelles sont les espèces concernées par les sites d'intérêts. Les aménagements prévus peuvent être plus ou moins efficaces selon l'espèce ciblée.

Les espèces sensibles

Le fait que seul le cahier sur les espèces menacées ait été réalisé et que les mesures proposées soient celles prévues par la loi donne l'impression que l'enjeu de la biodiversité est très complexe à concilier dans le cadre du PAFIT. Nous proposons donc que l'objet de l'aspect faunique repose sur la mise en place d'un suivi intégré des indicateurs de biodiversité. Ce suivi devrait permettre de conserver des communautés robustes, tout en conservant les espèces sensibles. L'idée générale soutenue par l'enjeu des espèces sensibles est que l'aménagement écosystémique permet de maintenir la biodiversité (filtre brut), mais que les stratégies d'aménagement doivent considérer les espèces qui ont des besoins plus spécifiques (filtre fin). Dans le PAFIT, il est proposé qu'une validation d'espèces indicatrices soit réalisée. Les espèces sensibles

⁹ J. Deschênes, P. Garcia Cournoyer et Anick Patry. Sites Fauniques, d'intérêt de l'Outaouais. Guide d'interprétation

peuvent ainsi être utilisées à titre d'indicateur afin de valider le filtre brut permettant d'estimer les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. À partir des données scientifiques provinciales, les espèces considérées pour la sapinière à bouleau jaune et l'érablière à bouleau jaune sont respectivement la Martre d'Amérique, le Grand Pic, le Grand polatouche, le Pékan et la Paruline couronnée. Un filtre fin doit ensuite être appliqué sur les groupes d'espèces sensibles en fonction des besoins précis d'habitats. Cependant, aucune information sur le cadre d'analyse n'est fournie.

Les inconnus:

- Il existe 5 domaines bioclimatiques en Outaouais, hors les espèces sensibles proposées ne concernent que 2 domaines bioclimatiques.
- Détailler les enjeux écosystémiques (définition, critères) faisant l'objet : structure d'âge, organisation spatiale, composition végétale, structure interne et bois mort.
- Pourquoi avoir choisi ces espèces, suivant quel aspect de leur écologie/biologie?
- Diversifier les espèces pour chaque enjeu bioclimatique. L'espèce désignée peut ne pas être présente même si l'habitat est favorable (niche fondamentale vs niche réalisée).

La stratégie pour l'inclusion et la protection des espèces à statut dans le PAFIT n'est que partielle et ne prend pas en compte quelques problèmes évidents pour atteindre les objectifs mentionnés.

Bien que protéger les zones où des incidences ont été répertoriées (référence au registre CDPNQ) soit correct et nécessaire, cela repose uniquement sur des mentions faites sur un territoire majoritairement jamais étudié par des botanistes d'expérience. Conséquemment, peu ou pas d'occurrences seront répertoriées et protégées et celles-ci ne représenteront pas une « absence d'espèces à statut » mais plutôt une ignorance de leur présence. Ce fait met en péril des populations et occurrences d'espèces à statut et fait des travaux forestiers une menace directe envers celles-ci.

Étant donné la situation géographique, géologique et climatique du territoire (principalement l'Outaouais), effectuer des inventaires d'espèces à statut par des experts d'expérience est un enjeu majeur.

- Les inventaires ne peuvent être conduits par des marqueteurs puisqu'ils sont en conflit d'intérêt direct ou ne possèdent pas les compétences professionnelles pour le faire.
- Les inventaires doivent être faits ou sous contractés par le gouvernement et non pas laissés aux exploitants ou autres organisations tirant profit de l'exploitation du bois.

- Les inventaires doivent être conduits minimalement sur les zones prévues à la coupe en amont du processus de martelage (cela permet de diminuer les coûts et les investissements en chemins, martelage, etc. si présence d'espèces à statut).
- Un inventaire complet des régions susceptibles d'être aménagées doit être fait de manière systématique par des professionnels compétents.
- À court terme, les inventaires peuvent être ciblés sur les zones à plus fort potentiel (géologie, habitats, climat, historique) et sur les chantiers d'aménagement forestiers prévus à court terme.
- À moyen et long terme, une équipe d'experts en inventaires d'espèces à statut doit être constituée pour chaque région pour planifier et réaliser ces inventaires de manière adéquate et indépendante OU sous contractée à une équipe compétente n'ayant aucun lien avec les exploitants de la forêt.

1.5 Milieu humide et milieu riverain

Par Ann Lévesque et Yannick Yako Tegachouang

Voici quelques recommandations pour les enjeux spécifiques aux milieux humides et riverains :

Milieux humides

1. **Arrimer** la définition des milieux humides du PAFIT-O avec la définition de la loi 132.
2. Ajouter les **fonctions hydriques** des milieux humides dans la liste des critères de sélection des milieux humides d'intérêt (ci-après MHI)
 - Capacité tampon (stockage ou relâchement selon le cas) des MHI.
 - Ex. : capacité de réguler les inondations et le débit d'étiage.
3. Planifier la sélection des MHI à l'échelle du bassin versant
 - Planifier à l'échelle des bassins versants (ci-après BV) – stratégie spatiale.
 - Ex. : En tête du bassin, plus près de l'exutoire, d'un BV à l'autre...

Milieux riverains

4. **Adapter** les mesures de protection riveraine en fonction du milieu
 - Prendre en considération les influences hydrologiques, biologiques et écologiques d'un cours d'eau dans les mesures de protection.
 - Ex. : habitat faunique du poisson : cours d'eau de tête et cours d'eau intermittents.

- Ex. : habitat faunique de la sauvagine : accroître la protection pour améliorer la connectivité dans les milieux humides limitrophes.
5. Élaborer des **mesures d’entretien et d’évaluation** des chemins forestiers
 - Érosion = sédimentation des cours d’eau.
 - Dégradation des ponceaux = perte de connectivité et d’habitat du poisson.
 - Ces problèmes risquent de s’aggraver avec les événements extrêmes associés aux changements climatiques.

Milieux humides et riverains

6. S’assurer que les critères de détermination des milieux à protéger (milieux humides et riverains) englobent leurs **fonctions écologiques**
 - Favoriser la **connectivité des milieux** pour que les entités écologiques puissent maintenir leurs fonctions écologiques sur la diversité alpha, beta et gamma.
7. Mettre en place un **système de suivi et de contrôle** de la mise en œuvre des mesures de conservation
 - Favoriser la multidisciplinarité au sein de l’équipe.
8. Accentuer la recherche sur les **rôles hydriques et écologiques du frêne** et des impacts relatifs à l’Agrile du frêne
 - Effet cascade écologique sur le milieu (ex. litière forestière alimente les milieux humides adjacents).
 - Effet sur les niveaux de la nappe phréatique et les régimes hydriques (voir Slesak et al. 2014)¹⁰

1.6 Changements climatiques et globaux

Par Romain Trégaro

Il y a très peu de contenu au sujet des changements climatiques dans le PAFIT – seulement qu’une page. On y retrouve quelques notions généralistes et vagues comme par exemple que les changements climatiques peuvent modifier les écosystèmes forestiers ou encore, qu’il peut y avoir des risques de mésadaptation des arbres (il est précisé que le choix des essences retenues dans la stratégie de production a été influencé). Il est stipulé que les forêts gérées selon l’aménagement écosystémique devraient être en mesure de mieux s’adapter lorsque les transitions seront inévitables. Il aurait cependant été intéressant de retrouver les implications des changements climatiques pour certains des

¹⁰ Slesak, R.A., C.F. Lenhart, K.N. Brooks and A.W. D’Amato. 2014. Water table response to harvesting and simulated emerald ash borer mortality in black ash wetlands in Minnesota, USA. Can. J. For. Res. 44: 961–968 (2014) [dx.doi.org/10.1139/cjfr-2014-0111](https://doi.org/10.1139/cjfr-2014-0111)

enjeux plus spécifiquement comme celui de la composition de la forêt et celui des espèces vulnérables ou menacées. Plus spécifiquement, comment les changements climatiques influencent-ils les prises de décisions pour ces divers enjeux ?

On retrouve également quelques informations sur les objectifs d'un Comité du ministère créée en 2015 (qui devrait développer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques); puis une liste non exhaustive avec 2 exemples d'actions : le remplacement du pin gris par le pin rouge et blanc et une attention sur les risques de sécheresse pour les sites intensifs de bouleau jaune (BOJ).

Nous comprenons que le MFFP a probablement commencé à réfléchir et à élaborer les différents objectifs du Comité créé en 2015. Toutefois, il serait important de commencer à développer des mesures et de se donner des objectifs pour agir dès maintenant (il est noté dans le document qu'il est prévu d'intégrer la stratégie du ministère dans le PAFIT 2023-2028). Il pourrait être intéressant de définir plusieurs stratégies et d'effectuer des analyses de coûts-bénéfices dès maintenant pour aider à la prise de décision.

Il aurait été intéressant de définir les risques liés aux changements climatiques sur le territoire en définissant, par exemple, les espèces à risque de mésadaptation, en énumérant les risques associés à ces espèces et en nommant les facteurs ayant influencés le choix des espèces retenues pour la stratégie de production. Il aurait également été pertinent de définir des priorités pour les divers enjeux liés aux changements climatiques et définir comment ces priorités ont été choisies. De plus, il ne faudrait pas se limiter à ce qui est proposé par le gouvernement et chercher à établir un travail plus approfondi lié au territoire et ses caractéristiques propres.

En résumé nous nous serions attendus, en lisant cette section du PAFIT, à pouvoir répondre aux questions suivantes :

- 1) Quels sont les risques qui peuvent subvenir sur le territoire en lien avec les changements climatiques et quels vont être leurs impacts sur les écosystèmes, leur rendement et les communautés qui en dépendent?
- 2) Quels sont les choix ou stratégies pris pour remédier à cette problématique et quel est le fondement scientifique de ceux-ci?

Or, il n'en n'est rien.

Il est important de considérer qu'une diversification d'actions permettra une plus grande possibilité de choix et de réponses face aux risques associés à l'incertitude en lien avec les changements climatiques.

Voici certains exemples de stratégies :

- 1) Favoriser un aménagement permettant l'atténuation des impacts;
- 2) Favoriser le stockage de carbone;
- 3) Mettre en place des opérations forestières moins émettrices en GES;
- 4) Développer un rendement basé sur une plus grande palette de produits (PFNL);
- 5) Aménagement écosystémique adaptatif;
- 6) Mettre en place des opérations de limitation et destruction des espèces exotiques envahissantes qui fragilisent le système;
- 7) Permettre et favoriser les réseaux verts et bleus (continuité écologique);
- 8) Faire des suivis et évaluations suite à une perturbation pour définir les réactions du système forestier;
- 9) Prévoir des structures pour répondre à une difficulté demandant une transition : faire de la migration assistée;
- 10) Prévoir des pools de diversité spécifique et génétique (plantation de diverses espèces/génotypes pouvant servir de semenciers);
- 11) Aménagement de transition (changement de la composition des forêts par des espèces plus adaptées aux nouvelles conditions).
- 12) Favoriser un aménagement permettant une résistance et une résilience de la forêt face aux changements climatiques;
- 13) Puisqu'il est impossible d'anticiper toutes les perturbations et les combinaisons de perturbations possibles, la meilleure police d'assurance est de maintenir une bonne diversité d'espèces qui répondent différemment aux perturbations et aux changements environnementaux.
- 14) Que l'industrie et la société soient en mesure de se doter d'une certaine flexibilité, par exemple en ce qui concerne les espèces qui sont « désirées » pour la production de bois, dans la mesure où les espèces productives aujourd'hui ne seront peut-être pas les mêmes dans le futur si les conditions environnementales changent.
- 15) Favoriser les espèces qui pourraient résister ou être résilientes à certaines perturbations qui peuvent être anticipées (ex. sécheresse).
- 16) Lors de la planification forestière, créer des paysages résilients (ex. diversifiés et connectés) pour assurer, notamment, la dispersion des graines et pour fournir différents types d'habitats favorables à une bonne diversité d'espèces.

Référence

Nagel, L. M. *et al.* Adaptive Silviculture for Climate Change : A National Experiment in Manager-Scientist Partnerships to Apply an Adaptation Framework. *Journal of Forestry* 115, 167–178 (2017).

2. Enjeux économiques et sociaux

2.1 Productivité et rentabilité économique

Par Catherine Lévesque en collaboration avec Benoit Gendreau-Berthiaume

Considérant qu'il ne s'agit que du second PAFIT, les sections traitant des enjeux de productivité et de rentabilité économique fournissent beaucoup d'informations pertinentes. Cependant, il est tout de même possible de recenser quelques manquements qui pourraient mieux éclairer les lecteurs. Évidemment, une fois les indicateurs financiers établis dans les prochaines années, il sera plus facile de commenter l'effectivité des scénarios sylvicoles.

Tout d'abord, bien que les sections 6.4 et 6.5 du PAFIT donnent un bon aperçu du portrait de la région, il aurait été approprié d'avoir plus de détails sur les activités industrielles de celle-ci. La présentation de Sébastien Meunier à l'ISFORT¹¹ apportait plusieurs éclaircissements, mais ces informations - comme par exemple les types de bois convoités par les différentes usines de la région - auraient dû être intégrées au PAFIT. Il aurait aussi été intéressant d'avoir une liste des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement en annexe du document.

Un des aspects apportant beaucoup de questionnements de la part des étudiants gradués de l'ISFORT était le manque d'information par rapport aux proportions des différents gradients d'aménagement forestier (sections 8.2.3.5 et 8.3.1). En effet, il y a beaucoup de renseignements sur les définitions de ceux-ci, mais aucune information précise par rapport à leur intégration sur le territoire. Nous avons compris, suite à la présentation de Sébastien Meunier, que ces proportions seraient établies selon les budgets disponibles pour les travaux sylvicoles, mais cette information était absente dans le PAFIT.

Un des manques de cette section est l'absence des produits forestiers non ligneux (ci-après PFNL). Encore une fois, monsieur Meunier nous a éclairés lors de sa présentation nous expliquant qu'il semblait y avoir un manque d'intérêt de la part de la population. Or, leur incorporation dans le PAFIT est selon nous essentielle afin de les valoriser et de permettre leur intégration sur le plan économique. Il est faux de croire que les PFNL sont absents en Outaouais et il s'agit d'un secteur économique en pleine émergence au Québec qu'il sera nécessaire de considérer davantage dans les prochaines années.

Enfin, les tableaux résumés par UAF de la section 8.6 sont très appropriés. Des questionnements quant à la pertinence d'avoir une plus grande portion du PAFIT séparée

¹¹ Présentation du 13 décembre 2017 à l'ISFORT par Sébastien Meunier, ingénieur au MFFP.

par UA considérant leur grande étendue a toutefois été soulevée. Nous sommes cependant tout à fait d'accord avec le fait que de diminuer les barrières administratives ne peut qu'être bénéfique pour la gestion puisqu'il est ainsi possible de mieux respecter les limites naturelles des écosystèmes.

Finalement, il serait judicieux d'inclure, dans les calculs de rentabilité économique, les coûts de transport et d'entretien des chemins. Vu la diversité des essences forestières présentes en Outaouais et les intérêts variés des compagnies forestières en terme d'essences de bois, cet aspect est crucial pour la rentabilité économique de la région.

2.2 Enjeux liés au processus de consultation, participation publique à la planification

Par Simon Roy

D'entrée de jeu, nous sommes conscients que certaines de ces observations et recommandations sur les enjeux liés à la participation publique dépassent le cadre contextuel du Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) pour la région de l'Outaouais seule et s'inscrivent dans une discussion plus globale sur le processus en soi. Cependant, en tant qu'étudiants s'intéressant à la gestion durable des écosystèmes forestiers, nous jugeons pertinent de susciter une réflexion qui pourrait éventuellement mener à des discussions, voire des décisions plus précises à ce sujet.

Nous reconnaissons également qu'il s'agit d'un processus relativement récent que les parties prenantes et acteurs impliqués s'efforcent d'appriivoiser et de peaufiner. C'est dans cette perspective constructive que nous souhaitons inscrire ces quelques commentaires. Il nous apparaît d'ailleurs important de souligner tout le chemin parcouru et de saluer les décisions qui ont mené à cette ouverture de la participation publique décentralisée au Québec.

En améliorant, tel que proposé, le processus en amont, nous croyons que les répercussions seraient positives, autant pour les utilisateurs que pour la forêt et sa biodiversité elle-même.

1. Consultation vs. participation

Le Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux (MFFP, 2016) est clair sur les objectifs, la portée et les limites de ce processus de consultation. Si nous comprenons le raisonnement et la justification de cet encadrement, il nous semblerait intéressant de le percevoir non pas comme une fin en soi, mais d'y attacher des objectifs de progression vers une participation et responsabilisation accrues des acteurs. À titre d'exemple, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT, 2010) décrit bien la

nuance entre un processus de *consultation* qui se veut une « [...] démarche qui permet aux citoyens, à titre personnel ou au nom d'un groupe ou d'un organisme, de poser des questions et d'exprimer des préoccupations, des attentes, des opinions ou formuler des commentaires sur les propositions [en examen] » et un processus de *participation publique décisionnelle* « qui permet aux citoyens d'accepter ou non les propositions de modification de certains objets des règlements [...] » Or, des études réalisées dans certaines régions du Québec sur les processus de participation publique dans le cadre des TRGIRT soulèvent des interrogations concernant la capacité des processus actuels de dépasser la consultation (Tardif et coll. 2017, Fortier et Wyatt 2014).

Sans reconduire un tel pouvoir décisionnel pour les TRGIRT, il nous apparaîtrait possible d'éventuellement intégrer un certain pouvoir de remise en question des affectations du territoire public prévues par les partenaires des TRGIRT (par exemple, par pourcentage d'appui lors d'un vote), ce qui n'est pas autorisé actuellement dans le cadre des consultations. Une telle orientation pourrait permettre d'explorer d'autres utilisations de la forêt que celles habituellement discutées et proposées par les TRGIRT.

Recommandation : Fixer un objectif à court ou moyen terme d'orientation vers une participation publique décisionnelle sur certains enjeux liés à l'aménagement forestier au sein des TRGIRT.

2. Accès à l'information

Comme mentionné dans notre introduction, il semblait y avoir un certain manque d'accès à l'information ou une difficulté de trouver l'information qui a permis au MFFP de soulever certains des enjeux pour l'Outaouais ainsi que pour les solutions proposées. Nous avons également constaté que les rapports des consultations sur le PAFIT pour la région de l'Outaouais ne sont pas disponibles en ligne sur le site du MFFP, qui rend disponible toutefois deux rapports de consultations pour le PAFIO (juin 2016, 2017).

Recommandation : Rendre facilement disponible en ligne tous les cahiers, rapports de consultation et PAFIT antérieurs et actuels pour permettre une meilleure évaluation du PAFIT actuel, mais également son évolution par rapport aux années précédentes.

3. Représentant de groupe sectoriel « science » à la TRGIRTO

Lorsqu'une région forestière a la chance d'avoir des institutions de recherches spécialisées dans ce secteur, il serait pertinent de profiter de ces connaissances dans la prise de décision concernant l'aménagement forestier. Une entente pourrait être prise entre l'ISFORT (UQO) et la TRGIRTO à ce sujet pour officialiser cette collaboration.

Recommandation : Création d'un poste de représentant de groupe sectoriel « science » à la TRGIRTO

Références

- Fortier, J. F., & Wyatt, S. (2014). Cooptation et résistance dans la planification forestière concertée au Québec: Le cas des Atikamekw Nehirowisiwok et des «tables GIRT». *Recherches amérindiennes au Québec*, 44(1), 35-47
- MAMOT. Mécanismes de consultation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, 2010, [En ligne], <https://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mecanismes-de-consultation-publique-en-matiere-damenagement-du-territoire-et-durbanisme/>
- MFFP. Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2016, 23 p.
- MFFP. Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 : Région 07 – Outaouais, 2017, 143 p.
- MFFP. Rapport de suivi des consultations publiques PAFIO (2016) Outaouais, 2016, 30 p.
- MFFP. Rapport de suivi des consultations publiques PAFIO (2017) Outaouais, 2017, 18 p.
- Tardif, P. J., Bissonnette, J. F., & Dupras, J. (2017). La participation publique dans la gestion des forêts du Québec: Réorganisation de la concertation régionale dans un contexte institutionnel en transition. *The Forestry Chronicle*, 93(1), 58-70.

2.3 Commentaires généraux

Par Benoit Gendreau-Berthiaume

De manière générale, la période de temps allouée pour évaluer et formuler nos commentaires sur le PAFIT semblait insuffisante. En plus de tomber pendant le congé des fêtes, notre capacité à se pencher en profondeur sur plusieurs des enjeux complexes et qui auraient nécessité plus de réflexion et de discussions a été limitée.

Même si le PAFIT est un document déjà volumineux contenant beaucoup d'information et qu'il est destiné au grand public, plusieurs personnes trouvaient qu'il manquait beaucoup de substance et d'informations concrètes pour plusieurs des enjeux. À plusieurs reprises, le document fait référence à la littérature scientifique sans fournir de références spécifiques. Ces références devraient être clairement indiquées pour permettre de mieux juger du bienfondé des propos avancés et pourraient être incluses à l'aide de petits numéros comme c'est déjà le cas dans le PAFIT pour éviter d'alourdir le texte. Il est important de s'appuyer sur les connaissances scientifiques pour supporter les propos et de formuler des besoins de recherche ou d'acquisition de connaissances lorsque l'information utile n'est pas disponible.

Le document donnait souvent l'impression que le MFFP tentait de fournir juste le minimum d'information nécessaire à notre compréhension, mais sans que nous puissions

vraiment juger du bienfondé des décisions par manque d'information. Grâce à un membre de la Table GIR de l'Outaouais, nous avons eu accès aux divers cahiers produits par le MFFP et qui portaient sur les divers enjeux écologiques spécifiques à la région. Ces cahiers comportaient beaucoup plus d'informations concrètes et devraient être rendus disponibles plus facilement au grand public lors du processus de consultation du PAFIT. Il devrait y avoir plus de références à ces cahiers dans le PAFIT lui-même pour indiquer qu'il existe un endroit avec plus de détails pour les personnes intéressées à approfondir leur compréhension. Nous comprenons que dans certaines situations où l'information est jugée sensible (par exemple : localisation de sites d'espèces vulnérables) le MFFP puisse vouloir limiter la diffusion de certains cahiers, bien qu'aucune information sensible ne semblait présente dans les divers cahiers consultés pour l'Outaouais.

Un autre message qui a souvent été soulevé lors des différentes discussions est qu'il serait préférable, pour certains des enjeux, de les contextualiser par unité d'aménagement ou au minimum d'indiquer dans quelle UAF ces enjeux sont les plus importants ou présents. La région de l'Outaouais est particulièrement diversifiée et plusieurs des UAF sont très différentes. Il semblerait judicieux d'avoir, pour chacun des enjeux, une contextualisation par UAF lorsque cela est pertinent et de mentionner que certains enjeux sont applicables aux 5 UAF.

Nous reconnaissons que le travail entrepris par le MFFP pour répondre aux nombreux enjeux est colossal, mais il semble y avoir un manque de ressources disponibles au niveau régional pour répondre de façon adéquate à tous ces enjeux. Il semble donc important de prioriser certains des enjeux afin d'y répondre de façon réaliste avec les effectifs actuels. Également, il faudrait éventuellement donner plus de ressources au bureau régional du MFFP afin de répondre de manière adéquate aux divers enjeux sur le long terme. Depuis la nouvelle loi sur les forêts, le MFFP possède plusieurs nouvelles responsabilités et il serait important de donner les ressources nécessaires aux bureaux régionaux pour qu'ils puissent planifier l'aménagement forestier de façon écosystémique et durable. Nous pensons également qu'une collaboration plus étroite entre les milieux académiques et le MFFP pourrait faciliter une acquisition de connaissances importantes pour plusieurs enjeux et qu'un transfert de connaissances plus régulier entre ces groupes serait mutuellement bénéfique.

Conclusion

Ce mémoire se veut une collaboration constructive afin d'améliorer le PAFIT actuel et/ou les PAFIT futurs. Nous sommes évidemment conscients que toutes les recommandations et toutes les réponses à nos questionnements ne pourront surement pas être intégrées au

PAFIT 2018-2023, mais il est intéressant de pouvoir ouvrir la discussion avec le MFFP comme lors de la présentation de Sébastien Meunier à l'ISFORT en décembre 2017. De plus, nous sommes au courant que les prochains PAFIO répondront sûrement à plusieurs des questionnements soulevés dans le présent texte et nous espérons que le PAFIT et les PAFIO pour la période 2018-2023 se compléteront et s'arrimeront bien. Il y a aura aussi sûrement des étudiants qui souhaiteront s'impliquer lors des consultations publiques des PAFIO, puisque la gestion forestière québécoise est un milieu en mouvance continuelle.

La mise sur pied d'un plan d'aménagement forestier écosystémique, durable et à la fine pointe des dernières connaissances en sciences forestières est un défi d'envergure qui demande énormément de ressources financières et humaines. C'est pourquoi les étudiants de l'ISFORT se sentent interpellés à collaborer lors des consultations publiques en lien avec la région de l'Outaouais. Nous espérons sincèrement que ce texte sera considéré par le bureau régional du MFFP et qu'il sera interprété de manière constructive afin que les territoires publics de la région soient gérés de manière optimale.

Annexe : Revue de littérature. Les besoins en habitat du Grand Pic (*Picoides pileatus*).



Crédit photo : Dan Sudia

Revue de littérature

*Les besoins en habitat du Grand
Pic (Picoides pileatus)*

Présenté à

Virginie-Arielle Angers, PhD
Professionnelle de recherche
UQÀM

Par

Caroline Gagné, biol. M.Sc.
Candidate au doctorat en biologie
UQÀM, UQO-ISFORT

Octobre 2014

Table des matières

Table des matières	1
Liste des tableaux	2
1. Besoins du Grand Pic à l'échelle de l'arbre	3
1.1 Arbres de nidification	3
1.1.1 Espèces utilisées	3
1.1.2 Statut des substrats de nidification	5
1.1.3 Diamètre des arbres utilisés pour la nidification	5
1.2 Arbres pour le repos (<i>roosting trees</i>)	6
1.3 Arbres pour l'alimentation	7
1.3.1 Espèces utilisées	7
1.3.2 Diamètre et état de détérioration des substrats utilisés	8
2. Besoins du Grand Pic à l'échelle des sites d'alimentation et de nidification et du domaine vital	9
2.1 Superficie du domaine vital	9
2.2 Sélection de l'habitat à l'échelle du domaine vital et des sites d'alimentation et de nidification	10
2.3 Intégration des besoins du Grand Pic à l'échelle de l'arbre, du domaine vital et des sites d'alimentation et de nidification	13
3. Recommandations pour la conservation des habitats du Grand Pic en territoires aménagés	13
3.1 Synthèse des recommandations issues de la littérature	13
3.1.1 Échelles à prendre en compte pour l'aménagement de l'habitat du Grand Pic	14
3.1.2 Caractéristiques des forêts	14
3.1.3 Éléments de structure à conserver	15
3.1.4 Types de coupes à privilégier	17
4. Références	18

Liste des tableaux

Tableau 1. Synthèse des caractéristiques des substrats de nidification utilisés par le Grand Pic_____	3
Tableau 2. Synthèse des caractéristiques des substrats de repos utilisés par le Grand Pic_____	6
Tableau 3. Synthèse des caractéristiques des substrats d'alimentation utilisés par le Grand Pic _____	7
Tableau 4. Superficie du domaine vital du Grand Pic dans différentes régions de l'Amérique du Nord	10
Tableau 5. Synthèse des caractéristiques des peuplements utilisés pour la quête alimentaire du Grand Pic _____	11
Tableau 6. Synthèse des caractéristiques des peuplements utilisés pour la nidification du Grand Pic_	12

1. Besoins du Grand Pic à l'échelle de l'arbre

1.1 Arbres de nidification

1.1.1 Espèces utilisées

Plutôt que d'être associé à une espèce d'arbre en particulier pour excaver ses cavités de nidification, le Grand Pic (*Dryocopus pileatus*) montre une très grande plasticité à cet égard (Harris, 1980; Tableau 1). Les espèces utilisées dépendent de celles présentes dans l'écosystème et diffèrent beaucoup d'une région à l'autre. Le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) est très utilisé dans la forêt boréale mixte du Québec (Gasse, 2007; Cadieux, 2011) ainsi qu'en Alberta (Bonar, 2001) et en Colombie-Britannique (Harestad et Keisker, 1989). Une étude conduite au Montana montre également que le peuplier était utilisé par le Grand Pic au sein des bandes riveraines (McClelland et McClelland, 1999). Diverses espèces d'épinettes (*Picea sp.*), de pins (*Pinus sp.*) et de sapins (*Abies sp.*) sont également favorisées dans l'ouest de l'Amérique du Nord (Harris, 1980; Bull *et al.*, 1992). Par ailleurs, Conner *et al.* (1975) et Swallow *et al.* (1986) rapportent que dans les forêts de l'est des États-Unis, les espèces les plus utilisées sont les caryers (*Carya sp.*), le pin blanc (*Pinus strobus*), les érables (*Acer sp.*), les peupliers (*Populus sp.*), l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*), les frênes (*Fraxina sp.*), les bouleaux (*Betula sp.*) et les tilleuls (*Tilia sp.*). La pruche du Canada (*Tsuga canadensis*) et le thuya occidental (*Thuja occidentalis*) sont également des espèces utilisées par le Grand Pic (James, 1984).

Tableau 1. Synthèse des caractéristiques des substrats de nidification utilisés par le Grand Pic. Tableau bonifié à partir de Lafleur et Blanchette (1993).

Variable	Valeur	Source ^a
Espèce utilisée	Peuplier faux-tremble	Gasse, 2007 (E) Cadieux, 2011 (E) Bonar, 2001 (O) Harestad et Keisker, 1989 (O) McClelland et McClelland, 1999 (O)
	Épinette <i>sp.</i> , pin <i>sp.</i> et sapin <i>sp.</i>	Harris, 1980 (O) Bull <i>et al.</i> , 1992 (O)
	Caryer <i>sp.</i> , pin blanc, érable <i>sp.</i> , peuplier <i>sp.</i> , orme d'Amérique, frêne <i>sp.</i> , bouleau <i>sp.</i> et tilleul <i>sp.</i>	Conner <i>et al.</i> , 1975 (E) Swallow <i>et al.</i> , 1986 (E)
	Pruche du Canada et thuya occidental	James, 1984 (E)
	Statut des substrats utilisés (morts ou vivants)	Majorité chicots
	100 % chicots	Bull <i>et al.</i> , 1992 (O)
	Majorité vivants	Cadieux, 2011 (E) Bonar, 2001 (O)
	Autant chicots que vivants	Aubry et Raley, 2002 (O) Harestad et Keisker, 1989 (O)

Variable	Valeur	Source ^a
DHP des chicots (cm)	29-46	Cadieux, 2011 (E)
	55 (33-91)	Conner <i>et al.</i> 1975 (E)
	30-60	Conner et Adkisson, 1976 (E)
	30-60	McComb et Muller, 1983 (E)
	≥ 35	Speirs, 1985 (E)
	27-85	Bull, 1987 (O)
	41 (26-57)	Harestad et Keisker, 1989 (O)
	76,2 (58-99)	Bull et Meslow, 1977 (O)
	75 (39-119)	McClelland, 1979 (O)
	71 (40-138)	Mellen <i>et al.</i> , 1992 (O)
	73	McClelland et McClelland, 1999 (O)
	78	Hartwig <i>et al.</i> , 2004 (O)
	≥26 avec préférence ≥40	Harestad et Keisker, 1989 (O)
Minimum 26; moyenne 45; 99 % >29	Bonar, 2001 (O)	
État de détérioration		
Arbres vivants	Bois de cœur affecté par la carie mais aubier sain	Savignac <i>et al.</i> , 2000 (E) Harris, 1980 (O) Harestad et Keisker, 1989 (O) Bonar, 2001 (O)
Chicots	Peu détériorés	Bull <i>et al.</i> , 1992 (O) Aubry et Raley, 2002 (O) Bonar, 2001 (O)
Présence de <i>Phellinus tremulae</i> sur les peupliers faux-trembles utilisés	Oui	Cadieux, 2011 (E) Harestad et Keisker, 1989 (O)
État de la cime des chicots	Majorité brisée	Harris, 1980 (O) McClelland et McClelland, 1999 (O) Aubry et Raley, 2002 (O) Bonar, 2001 (O)
Hauteur des chicots (m)	14-17	Conner <i>et al.</i> , 1975 (E) Conner et Adkisson, 1976 (E)
	18	Evans et Conner, 1979 (E)
	8-12	James, 1984 (E)
	14-28	Bull, 1987 (O)
	> 18	McClelland, 1979 (O)
	19 (8-26)	Harestad et Keisker, 1989 (O)
	29	McClelland et McClelland, 1999 (O)

^a E : Est de l'Amérique du Nord

O : Ouest de l'Amérique du Nord

1.1.2 Statut des substrats de nidification

Le Grand Pic excave ses cavités de nidification à la fois dans des arbres vivants et des chicots (Tableau 1). À cet effet, l'étude de McClelland et McClelland (1999) montre que 81 % des cavités étaient localisés dans des chicots, alors que ces derniers arboraient 100 % des nids dans le cadre de l'étude de Bull *et al.* (1992). Dans les contreforts des montagnes Rocheuses de l'Alberta, 77 % des cavités étaient localisées dans des arbres vivants (Bonar, 2001). Pour les arbres décidus, les cavités avaient été excavées à la fois dans des arbres vivants et des chicots, alors que pour les conifères, seuls les chicots avaient été excavés (Bonar, 2001). Aubry et Raley (2002) et Harestad et Keisker (1989) montrent pour leur part que le Grand Pic utilisait autant les chicots que les arbres vivants sénescents pour nicher. Au Québec, les arbres vivants, en l'occurrence le peuplier faux-tremble, sont quant à eux utilisés de manière préférentielle dans la forêt boréale mixte (Cadieux, 2011).

Les arbres vivants qui présentent des parties mortes ou dont le bois de cœur est affecté par la carie mais dont l'aubier est sain sont généralement privilégiés pour la nidification (Harris, 1980; Harestad et Keisker, 1989; Bonar, 2001), alors que les chicots utilisés sont généralement peu détériorés, permettant ainsi de fournir un substrat robuste pour la construction du nid (Bull *et al.*, 1992; Aubry et Raley, 2002; Bonar, 2001). Dans la sapinière à bouleau blanc du Québec, la majorité des arbres utilisés arboraient la présence de *Phellinus tremulae*, champignon responsable de la carie du bois de cœur chez le peuplier faux-tremble (Cadieux, 2011). En Colombie-Britannique, la présence de fructifications caractérisait également les peupliers faux-tremble excavés (Harestad et Keisker, 1989). D'autre part, plusieurs études montrent que les chicots utilisés pour la nidification arborent, dans une grande proportion, une cime brisée (Harris, 1980; McClelland et McClelland, 1999; Aubry et Raley, 2002; Bonar, 2001). Le bris de la cime pourrait être une porte d'entrée pour les organismes responsables de la carie du bois de cœur.

1.1.3 Diamètre des arbres utilisés pour la nidification

En ce qui a trait au diamètre des substrats de nidification utilisés par le Grand Pic, celui-ci varie beaucoup selon le type d'écosystème et la région étudiés (Tableau 1). Les arbres utilisés dans le cadre d'études menées dans certaines régions de la côte ouest de l'Amérique du Nord sont généralement de plus grande envergure, comme en témoigne notamment le diamètre moyen de 73 cm et 78 cm des arbres excavés dans les études de McClelland et McClelland (1999) et Hartwig *et al.* (2004), respectivement. Toutefois, dans la région centre-sud de la Colombie-Britannique, le Grand Pic évitait de nicher dans les arbres dont la classe de diamètre était en deçà de 30 à 34 cm et aucune nidification n'a été relevée dans les arbres dont le diamètre était inférieur à 26 cm (Harestad et Keisker, 1989). L'oiseau montrait plutôt une préférence pour les arbres dont le diamètre était supérieur à 40 cm (Harestad et Keisker, 1989). Dans l'étude de Cadieux (2011), conduite au sein de la sapinière à bouleau blanc du Québec, le diamètre moyen des arbres utilisés pour nicher allait de 29 à 46 cm. Bonar (2001) a quant à lui montré que dans les contreforts des montagnes Rocheuses de l'Alberta, le Grand Pic excavait ses cavités dans des arbres ayant, en moyenne, 45 cm de diamètre. L'arbre de plus faible dimension avait 26 cm de diamètre, mais près de 99 % des arbres utilisés avaient un diamètre supérieur à 29 cm (Bonar, 2001).

1.2 Arbres pour le repos (*roosting trees*)

Il existe peu d'études concernant les arbres de repos utilisés par le Grand Pic et celles-ci proviennent toutes de l'ouest de l'Amérique du Nord (Tableau 2). L'une d'elles, conduite au Montana (McClelland et McClelland (1999), montre que les mêmes espèces d'arbres étaient utilisées pour les cavités de nidification et de repos (le mélèze occidental [*Larix occidentalis*], différentes espèces de pins, le sapin géant [*Abies grandis*] et deux espèces de peupliers dont le peuplier faux-tremble). Comme pour les cavités de nidification, les cavités de repos se retrouvaient en majorité dans des chicots (78 %). Toutefois, dans le cadre de l'étude Aubry et Raley (2002), les chicots et les arbres vivants étaient utilisés en proportions égales comme arbres de repos, comme c'était également le cas pour les arbres de nidification dans la région à l'étude. Les chicots utilisés étaient par contre dans un état de détérioration plus avancé que ceux utilisés pour la nidification, ce qui concorde avec les résultats de Bull *et al.* (1992), pour lesquels 95 % des arbres de repos étaient creux dû à la présence de carie interne. Il apparaît que les arbres de repos différaient de ceux de nidification en arborant des cavités de plus faibles dimensions (71 cm comparativement à 80 cm, respectivement) et un plus grand nombre de cavités par arbre (Bull *et al.*, 1992). De façon générale, la majorité des chicots présentant des cavités de repos avaient une cime brisée (McClelland et McClelland, 1999; Bull *et al.*, 1992; Aubry et Raley, 2002), comme c'est le cas pour les chicots utilisés pour la nidification (Harris, 1980; McClelland et McClelland, 1999; Aubry et Raley, 2002; Bonar, 2001).

Tableau 2. Synthèse des caractéristiques des substrats de repos utilisés par le Grand Pic.

Variable	Valeur	Source ^a
Espèces	Mélèze occidental, pin <i>sp.</i> , sapin géant, peuplier <i>sp.</i>	McClelland et McClelland, 1999 (O)
Statut des substrats (morts ou vivants)	Majorité chicots	McClelland et McClelland, 1999 (O)
	Autant chicots que vivants	Aubry et Raley, 2002 (O)
DHP des chicots (cm)	Moyenne 73	McClelland et McClelland, 1999 (O)
	Moyenne 71	Bull <i>et al.</i> , 1992 (O)
Hauteur des chicots (m)	Moyenne 29	McClelland et McClelland, 1999 (O)
	Moyenne 22	Bull <i>et al.</i> , 1992 (O)
État de détérioration		
Chicots	+ détériorés que ceux utilisés pour la nidification	Bull <i>et al.</i> , 1992 (O) Aubry et Raley, 2002 (O)
État de la cime des chicots	Majorité brisée	McClelland et McClelland, 1999 (O) Bull <i>et al.</i> , 1992 (O) Aubry et Raley, 2002 (O)

^a E : Est de l'Amérique du Nord

O : Ouest de l'Amérique du Nord

1.3 Arbres pour l'alimentation

1.3.1 Espèces utilisées

Au Nouveau-Brunswick, les espèces les plus utilisées étaient l'épinette rouge (*Picea rubens*) et le sapin baumier (*Abies balsamea*), bien que l'érable rouge (*Acer rubrum*) et le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*) se soient également avérés des espèces importantes pour l'alimentation du Grand Pic (Flemming et Holloway, 1999) (Tableau 3). Dans la sapinière à bouleau blanc de l'Abitibi-Témiscamingue, les deux espèces les plus utilisées étaient le sapin baumier et le peuplier faux-tremble (Gasse, 2007). Une autre étude conduite au Nouveau-Brunswick montre quant à elle que le hêtre à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*) était préféré à toutes les autres espèces, alors que le sapin baumier, l'érable à sucre (*Acer saccharum*) et le thuya occidental étaient utilisés proportionnellement à leur disponibilité (Lemaître et Villard, 2005).

Tableau 3. Synthèse des caractéristiques des substrats d'alimentation utilisés par le Grand Pic. Tableau bonifié à partir de Lafleur et Blanchette (1993).

Variable	Valeur	Source ^a
Espèces	Épinette rouge, sapin baumier, érable rouge et bouleau jaune	Flemming et Holloway, 1999 (E)
	Sapin baumier et peuplier faux-tremble	Gasse, 2007 (E)
	Hêtre à grandes feuilles, érable à sucre et thuya occidental	Lemaître et Villard, 2005 (E)
DHP chicots (cm)	> 20	Swallow <i>et al.</i> , 1988 (E)
	20-50	Brawn <i>et al.</i> , 1982 (E)
	33-40	Conner, 1980 (E)
	Moyenne 25	Gasse, 2007 (E)
	Médiane 27 pour les conifères et 28 pour les feuillus	Flemming et Holloway, 1999 (E)
	Moyenne 56	Newell <i>et al.</i> , 2009 (E)
	>30 pour les conifères et >35 pour les feuillus	Lemaître et Villard, 2005 (E)
	> 25	Bull, 1987 (O)
	Moyenne 56	Hartwig <i>et al.</i> , 2006 (O)
	Moyenne 29 (25-50)	Bonar, 2001 (O)
>38 sont préférés	Bull et Holthausen, 1993 (O)	
Hauteur chicots (m)	15	Conner, 1981 (E)

Variable	Valeur	Source ^a
Débris ligneux		
Souches (hauteur, m/diamètre, cm)	≥ 0,3/18	Bull et Meslow, 1977 (O)
Débris ligneux au sol (diamètre/cm)	≥ 18	Bull et Meslow, 1977 (O)
	Moyenne 22	Hartwig <i>et al.</i> , 2006 (O)
	Moyenne 43	Bonar, 2001 (O)
% recouvrement	≥ 10	Bull et Meslow, 1977 (O)
État de détérioration des substrats utilisés	Avancé	Newell <i>et al.</i> , 2009 (E) Flemming et Holloway, 1999 (E) Gasse, 2007 (E) Lemaître et Villard, 2005 (E) Hartwig <i>et al.</i> , 2006 (O) Conner <i>et al.</i> , 1994 (O) Bonar, 2001 (O)
État de la cime des chicots utilisés	Souvent brisée	Flemming et Holloway, 1999 (E) Hartwig <i>et al.</i> , 2006 (O) Conner <i>et al.</i> , 1994 (O)
État de l'écorce des chicots utilisés	Perte de la totalité ou la majorité de l'écorce	Flemming et Holloway, 1999 (E) Hartwig <i>et al.</i> , 2006 (O) Conner <i>et al.</i> , 1994 (O)

^a E : Est de l'Amérique du Nord

O : Ouest de l'Amérique du Nord

1.3.2 Diamètre et état de détérioration des substrats utilisés

À travers l'ensemble de son aire de répartition, le menu du Grand Pic est majoritairement composé de fourmis charpentières (Raley et Aubry, 2006; Bonar, 2001; Savignac, 1996) et ce, principalement pendant la période hivernale alors que les sources alternatives de nourriture se raréfient. Celles-ci creusent des galeries à l'intérieur du bois de cœur des arbres (Hoyt, 1957; Conner, 1981) et privilégient les substrats de grand diamètre (Torgersen et Bull, 1995). Les arbres d'alimentation utilisés par le Grand Pic sont donc intimement liés à ceux colonisés par les fourmis dont il s'alimente et peuvent être des arbres vivants, des chicots ou des débris ligneux au sol qui sont caractérisés par leur grand diamètre et leur état de détérioration souvent avancé (Newell *et al.*, 2009; Hartwig *et al.*, 2006; Flemming et Holloway, 1999; Gasse, 2007; Lemaître et Villard, 2005; Conner *et al.*, 1994; Bonar, 2001) (Tableau 3).

Dans certaines régions, les chicots et les arbres utilisés avaient en moyenne de 25 à 56 cm de diamètre (Hartwig *et al.*, 2006; Flemming et Holloway, 1999; Gasse, 2007; Newell *et al.*, 2009; Bonar, 2001). Au Nouveau-Brunswick, les substrats préférés avaient plus de 30 et 35 cm de diamètre selon qu'il s'agissait de conifères ou de feuillus, respectivement (Lemaître et Villard, 2005). En Alberta, les substrats préférés avaient un diamètre allant de 25 à 50 cm (Bonar, 2001) et dans l'étude de Bull et Holthausen, 1993, les chicots dont le diamètre était supérieur à 38 cm étaient davantage utilisés. Dans le cadre des études de Hartwig *et al.* (2006) et Bonar (2001), conduites dans l'ouest de l'Amérique du

Nord, les débris ligneux au sol, lorsqu'ils étaient utilisés, avaient respectivement un diamètre moyen de 43 et 22 cm.

Les chicots utilisés pour l'alimentation arboraient souvent une cime brisée et avaient perdu la totalité ou la majorité de leur écorce (Hartwig *et al.*, 2006; Flemming et Holloway, 1999; Conner *et al.*, 1994). Une distinction entre les conifères et les feuillus est par ailleurs apportée par Flemming et Holloway (1999) et Gasse (2007). En effet, les feuillus utilisés étaient dans un état de détérioration plus avancé et plus courts (cime brisée sur une plus grande portion) que les conifères, alors que ces derniers étaient utilisés lorsqu'ils étaient encore sains ou en début de sénescence (Flemming et Holloway, 1999). Pour sa part, Gasse (2007) rapporte également que les arbres vivants utilisés étaient davantage des conifères.

2. Besoins du Grand Pic à l'échelle des sites d'alimentation et de nidification et du domaine vital

2.1 Superficie du domaine vital

La taille du domaine vital du Grand Pic a été évaluée dans le cadre de plusieurs études et varie beaucoup selon la région et la méthode utilisée, les valeurs oscillant entre 11 et 3 185 ha. Le tableau 4 présente, à cet effet, une synthèse des différentes superficies selon les études répertoriées.

Dans les forêts décidues du Missouri, la taille du domaine vital allait de 53 à 160 ha durant les mois d'avril à août (Renken et Wiggers, 1989). Dans le sud du Québec, le domaine vital moyen de trois individus durant la saison de reproduction a été évalué à 268 ha (Savignac, données non publiées, cité dans Savignac *et al.*, 2000). En Alberta, la taille du domaine vital annuel variait entre 299 et 3 185 ha pour une moyenne de 1 360 ha (Bonar, 2001), alors que le domaine vital mesuré durant la saison de reproduction allait de 11 à 596 ha avec une moyenne de 186 ha. Dans deux études conduites en Oregon pendant la saison de reproduction, la superficie du domaine vital était comprise entre 267 et 1 056 ha (Mellen *et al.*, 1992) et 408 à 549 ha (Mannan, 1984). Toujours en Oregon, Bull et Holthausen (1993) ont pour leur part déterminé que le domaine vital annuel du Grand Pic allait de 321 à 630 ha pour une moyenne de 407 ha, dont 364 ha étaient forestiers et le reste était constitué de milieux ouverts. Certains auteurs notent que les résultats obtenus quant aux superficies des domaines vitaux durant la saison de reproduction constituent des valeurs minimales et que le territoire utilisé par le Grand Pic pour subvenir à ses besoins tout au long de l'année est vraisemblablement de plus grande envergure (Mellen *et al.*, 1992). Durant la saison hivernale, le Grand Pic doit en effet sécuriser ses ressources alimentaires, réparties sur un territoire plus vaste, le conduisant à établir et défendre un domaine vital de plus grande taille que pendant la saison de reproduction (Bonar, 2001).

D'après Bull et Holthausen (1993), les plus petits domaines vitaux comprennent une plus grande proportion de territoire en vieille forêt, en peuplements non aménagés et dont le recouvrement de la canopée est d'au moins 60 % comparativement aux domaines vitaux de plus grande superficie. À cet égard, les résultats de l'étude de Bonar (2001) tendent à montrer que la taille du domaine vital du

Grand Pic dépend principalement de la qualité de l'habitat en ce qui a trait à la disponibilité des substrats d'alimentation et des arbres de grand diamètre pour la nidification, le repos et l'abri. Ainsi, le principal effet de la réduction de la qualité de l'habitat consiste en une augmentation de la taille du domaine vital défendu par chaque couple de Grand Pic et une réduction subséquente de la densité de la population sur un territoire donné (Schoener, 1968, cité dans Lafleur et Blanchette, 1993). Il est à noter qu'un domaine vital plus grand implique que les oiseaux devront investir davantage d'énergie pour se déplacer (ex. pour la recherche de nourriture). Dans son étude, Bonar (2001) a toutefois montré que les couples d'oiseaux vivant dans des domaines vitaux de plus grande superficie avaient un succès reproducteur similaire à ceux vivant dans des domaines vitaux plus petits. Par ailleurs, bien que la taille des domaines vitaux puisse varier selon les caractéristiques forestières (Mellen *et al.*, 1992), aucune des études répertoriées ne fait mention d'une possible variation de leur superficie en fonction des différents types d'aménagement et de la proportion du territoire aménagé.

Tableau 4. Superficie du domaine vital du Grand Pic dans différentes régions de l'Amérique du Nord.

Région	Superficie (ha)	Superficie - moyenne (ha)	Étude
Ontario	40 à 250 ^a	-	James, 1984; Speirs, 1985; Kirk et Naylor, 1996, cité dans Bush, 1999
Missouri	53 à 160 ^b	-	Renken et Wiggers, 1989
Québec		268 ^b	Savignac, données non publiées, cité dans Savignac, 1996
Oregon	267 à 1 056 ^b	478	Mellen <i>et al.</i> , 1992
Alberta	299 à 3 185 ^c	1 360	Bonar, 2001
	11 à 596 ^b	186	
Oregon	321 à 630 ^c	407	Bull et Holthausen, 1993
Oregon	408 à 549 ^b	-	Mannan, 1984

^a Aucune mention s'il s'agit du domaine vital annuel ou durant la saison de reproduction

^b Taille du domaine vital pendant la saison de reproduction

^c Taille du domaine vital annuel

2.2 Sélection de l'habitat à l'échelle du domaine vital et des sites d'alimentation et de nidification

À l'échelle de son domaine vital (échelle du paysage), l'occurrence du Grand Pic semble influencée par la structure de la végétation. Par exemple, en Mauricie, son occurrence était positivement associée à la densité de chicots de plus de 31 cm de diamètre (Savignac *et al.*, 2000). Il évitait les forêts immatures mixtes à feuillus intolérants et les forêts de conifères et préférait les forêts matures mixtes à feuillus tolérants (Savignac *et al.*, 2000). En Ontario, Bush (1999) a également montré que la structure forestière à l'échelle du paysage, et plus spécifiquement la densité d'habitat d'intérieur (*core area density*) influençait de manière importante la présence du Grand Pic. En effet, la densité d'habitat d'intérieur était supérieure pour les sites où les oiseaux étaient présents que pour ceux où ils étaient absents.

À l'intérieur de son domaine vital, à l'échelle des sites d'alimentation et de nidification (échelle du peuplement), la structure de la végétation influence également l'utilisation de ceux-ci par le Grand Pic. Par exemple, dans les forêts côtières de l'état de Washington, la densité de gros chicots s'est avérée une variable importante pour distinguer les sites utilisés de ceux non-utilisés pour son alimentation (Raley et Aubry, 2006). Au Texas, les chicots utilisés pour son alimentation étaient localisés dans des peuplements dont la surface terrière, le diamètre moyen des arbres vivants et la quantité d'arbres de plus de 38 cm de diamètre étaient plus élevés comparativement aux peuplements où peu de chicots avaient été utilisés (Conner *et al.*, 1994). À cet égard, le tableau 5, bonifié à partir de Lafleur et Blanchette (1993), synthétise les caractéristiques des peuplements utilisés pour la quête alimentaire du Grand Pic à travers son aire de répartition en Amérique du Nord.

Tableau 5. Synthèse des caractéristiques des peuplements utilisés pour la quête alimentaire du Grand Pic. Tableau bonifié à partir de Lafleur et Blanchette (1993).

Variable	Valeur	Source^a
Couvert arborescent (recouvrement)	"élevée"	Swallow <i>et al.</i> , 1988 (E)
	"dense"	Bull et Meslow, 1977 (O)
	"variable"	Mellen <i>et al.</i> , 1992 (O)
	>60 %	Lafleur et Blanchette, 1993 (E) Bush <i>et al.</i> , 2009 (E) Bull et Holthausen, 1993 (O)
Hauteur couvert arborescent	> 20 m	Conner, 1980 (E) Conner, 1981 (E)
	>17 m	Lafleur et Blanchette, 1993 (E)
Strate arbustive (< 3 m haut)	"dense"	Conner, 1980 (E)
Surface terrière (m²/ha)	Moyenne 23	Conner, 1980 (E)
	Moyenne 24	Conner, 1981 (E)
	Meilleur habitat quand >20 (tiges ≥10 cm DHP)	Doyon <i>et al.</i> , 2002 (E)
	+ grande que dans les habitats moins utilisés	Conner <i>et al.</i> , 1994 (O)
Densité de tiges (nb./ha; taille minimale des tiges considérées)	1 100 (> 6 cm DHP)	Conner, 1980 (E)
	430 (> 10 cm DHP)	McComb et Muller, 1983 (E)
Densité de gros chicots (>51 cm de DHP)	≥ 3 chicots/0,4 ha	Raley et Aubry, 2006 (O)
Diamètre moyens arbres vivants	+ grand que dans les habitats moins utilisés	Conner <i>et al.</i> , 1994 (O)
Quantité de gros arbres (>38 cm DHP)	+ que dans les habitats moins utilisés	Conner <i>et al.</i> , 1994 (O)

^a E : Est de l'Amérique du Nord

O : Ouest de l'Amérique du Nord

Quant aux arbres utilisés pour la nidification, en Alberta, ceux-ci ont été trouvés davantage dans les peuplements décidus et mixtes (contenant du peuplier faux-tremble et de l'épinette blanche [*Picea glauca*]), dans des peuplements aux stades de perchis et mature (76 à 100 ans et 151 à 175 ans), dans ceux pour lesquels le recouvrement de la canopée variait entre 26 et 70 % et pour lesquels la hauteur était comprise entre 18 et 25 m (Bonar, 2001). Au contraire, les jeunes peuplements (moins de 50 ans), ceux de moins de 5 m de hauteur et les peuplements âgés entre 125 et 150 ans se sont avérés moins utilisés (Bonar, 2001). Sur l'île de Vancouver, le Grand Pic préférait nicher au sein de peuplements matures ou vieux ayant atteints un stade climacique dans la succession (Hartwig *et al.*, 2004). Les peuplements qui s'avéraient les plus propices pour sa nidification possédaient également une plus grande densité de gros chicots ou d'arbres sénescents que ceux non utilisés (Hartwig *et al.*, 2004). Le tableau 6, tiré et bonifié à partir de Lafleur et Blanchette (1993), résume les principales caractéristiques des peuplements utilisés par le Grand Pic pour sa nidification à travers l'Amérique du Nord.

Tableau 6. Synthèse des caractéristiques des peuplements utilisés pour la nidification du Grand Pic. Tableau bonifié à partir de Lafleur et Blanchette (1993).

Variable	Valeur	Source
Type de couvert arborescent (espèces présentes)	Décidu et mixte (peuplier faux-tremble et épinette blanche)	Bonar, 2001 (O)
Maturité des peuplements	76 à 100 ans et 151 à 175 ans	Bonar, 2001 (O)
	Mature ou vieux	Hartwig <i>et al.</i> , 2004 (O)
Stade successional des peuplements	Stade climacique	Hartwig <i>et al.</i> , 2004 (O)
Couvert arborescent (recouvrement)	"dense"	Conner <i>et al.</i> , 1975 (E) Conner et Adkisson, 1977 (E)
	>60 %	Lafleur et Blanchette, 1993 (E)
	"fermé"	Swallow <i>et al.</i> , 1988 (E)
	64-70 %	Bull, 1987 (O)
	26-70 %	Bonar, 2001 (O)
Couvert arborescent (hauteur, m)	>17 m	Lafleur et Blanchette, 1993 (E)
	24	Conner et Adkisson, 1976 (E)
	24-30	Bull, 1987 (O)
	18-25	Bonar, 2001 (O)
Surface terrière (m²/ha)	31	Conner <i>et al.</i> , 1975 (E)
	27	Conner et Adkisson 1976 (E)
	25-28	McComb et Muller 1983 (E)
	23-31	McClelland, 1979 (O)
Densité de tiges (nb./ha; taille minimale des tiges considérées)	140 (> 7 cm DHP)	Conner <i>et al.</i> , 1975 (E)
	475 (> 4 cm DHP)	Conner et Adkisson, 1976 (E)
	> 430 (≥ 10 cm DHP)	McComb et Muller, 1983 (E)
	317 (non mentionné)	Bull, 1987 (O)
	440 (non mentionné)	Bull et Meslow, 1977 (O)

Variable	Valeur	Source
Densité de gros chicots ou d'arbres sénescents	+ élevée dans les peuplements utilisés	Hartwig <i>et al.</i> , 2004 (O)

^a E : Est de l'Amérique du Nord

O : Ouest de l'Amérique du Nord

2.3 Intégration des besoins du Grand Pic à l'échelle de l'arbre, du domaine vital et des sites d'alimentation et de nidification

Il apparaît que le diamètre et la qualité structurale des substrats choisis par le Grand Pic pour excaver ses cavités se révèlent des critères plus importants que la nature de l'espèce ou que son statut (mort ou vivant) (Harris, 1980). En ce sens, le patron de détérioration semble varier selon les espèces. Certaines d'entre elles développent une carie du bois de cœur alors que l'aubier demeure sain et robuste pendant plusieurs années, ce qui s'avère des substrats propices pour l'excavation de cavités de nidification (ex. peuplier faux-tremble). D'autres se dégradent à partir de l'extérieur (ex. mélèze occidental sur la côte ouest) et ne peuvent donc pas supporter l'excavation de grandes cavités comme celles du Grand Pic, ni lui fournir une protection adéquate contre les prédateurs et les conditions climatiques difficiles.

Comme pour les arbres de nidification, il semble que l'utilisation des substrats d'alimentation par le Grand Pic serait tributaire de leurs caractéristiques structurales et de leur diamètre plutôt que de la nature précise de l'espèce. Conséquemment, il apparaît que les arbres de grand diamètre sont généralement préférés, les conifères sont davantage utilisés lorsque vivants et les chicots sont préférés lorsqu'ils se trouvent dans un état de détérioration plus avancé.

Le Grand Pic requière également un couvert arborescent d'une hauteur et d'une densité élevées, correspondant généralement à des peuplements dont la hauteur et le recouvrement sont supérieurs à 17 m et 60 %, respectivement (Tableaux 5 et 6). Les composantes structurales de la végétation seraient d'ailleurs de bons indicateurs de l'abondance des chicots au sein d'une forêt, ceux-ci s'avérant généralement plus abondants dans les forêts matures que dans les jeunes forêts.

3. Recommandations pour la conservation des habitats du Grand Pic en territoires aménagés

3.1 Synthèse des recommandations issues de la littérature

Sont présentées, dans cette section, certaines des recommandations issues de la littérature, principalement celles pour lesquelles des valeurs précises sont proposées. Les éléments retenus sont ceux pouvant s'appliquer dans le contexte de la sapinière à bouleau jaune et de l'érablière à bouleau jaune du Québec. Ainsi, certaines recommandations s'appliquant à la côte ouest ont été exclues, notamment en ce qui concerne le diamètre des arbres, qui est supérieur dans cette région comparativement au Québec.

3.1.1 Échelles à prendre en compte pour l'aménagement de l'habitat du Grand Pic

Dans un contexte d'aménagement forestier, il importe de prendre en considération les besoins de l'espèce à différentes échelles, dont celles du domaine vital (échelle du paysage) (Washington Department of Fish and Wildlife, 2005; Bonar, 2001) et des sites d'alimentation (Savignac *et al.*, 2000; Bonar, 2001) et de nidification (Bonar, 2001) (échelle du peuplement). La taille du domaine vital du Grand Pic pourrait possiblement être estimée à partir des études conduites dans l'est de l'Amérique du Nord, notamment au Québec, en Ontario et au Missouri (Tableau 4), où les écosystèmes sont davantage similaires à ceux retrouvés dans la sapinière à bouleau jaune et l'éraablière à bouleau jaune du Québec comparativement aux écosystèmes de l'ouest du continent.

Aux États-Unis, en 1992, le U.S. Forest Service gérait l'habitat du Grand Pic à l'intérieur de zones forestières de 243 ha (Bull *et al.*, 1992). En Alberta, il est plutôt proposé de gérer l'habitat de cette espèce en fonction de zones forestières de 2 000 ha, qui correspondent approximativement à la taille moyenne du domaine vital du Grand Pic dans cette région (Bonar, 2001). En ce sens, plusieurs de ces zones devraient être dispersées à travers le paysage forestier afin de maintenir les populations de Grand Pic. Dans la même veine, Bull et Holthausen (1993) recommandent d'aménager des blocs d'habitats qui seraient minimalement propices à 3 couples de Grand Pic, ces blocs devant être répartis à travers le temps et le paysage.

3.1.2 Caractéristiques des forêts

Recouvrement de la canopée

Certaines études proposent de maintenir des peuplements présentant un recouvrement de la canopée pouvant varier de 60 à plus de 70 % (Bull *et al.*, 1992; Washington Department of Fish and Wildlife, 2005; Bull et Holthausen, 1993), notamment pour y maintenir un habitat de repos propice (Bull *et al.*, 1992). Côté *et al.* (2013) proposent quant à eux le maintien d'un couvert variant entre 25 et 40 % et dont la hauteur des peuplements est supérieure à 17 m afin de répondre aux besoins liés à la quête alimentaire du Grand Pic.

Stades de maturité

Plusieurs auteurs, qui associent le Grand Pic aux forêts matures, recommandent la rétention d'une proportion variable de forêts matures et vieilles au sein des paysages forestiers aménagés (ex. 5 à 10 %) et du domaine vital de l'espèce (ex. 75 à 100 %) (James, 1984; Bull et Holthausen, 1993; Flemming et Holloway, 1999; Washington Department of Fish and Wildlife, 2005). Selon James (1984), la rétention pourrait être constituée de blocs d'au moins 20 à 40 ha ou de bandes riveraines d'au moins 100 m de largeur. Par contre, puisque le Grand Pic a la capacité d'utiliser divers types d'habitats pour s'alimenter et pour nicher (ex. jeunes et vieilles forêts), plusieurs considèrent qu'il montre une certaine plasticité dans l'utilisation de l'habitat à l'échelle de son territoire et du peuplement et ne serait pas strictement associé aux forêts matures (Hoyt 1957; Mellen *et al.*, 1992; Rolstad *et al.* 1998, cité dans Bonar, 2001; Bonar, 2001).

Perturbations naturelles : les épidémies d'insectes et maladies

Les peuplements perturbés par des épidémies d'insectes et des maladies s'avèrent bénéfiques pour le Grand Pic, dans la mesure où ceux-ci procurent une abondance de substrats d'alimentation à court et moyen termes. En ce sens, au Nouveau-Brunswick, les forêts sont affectées par la maladie corticale du hêtre depuis plusieurs années. Dans le cadre de l'étude de Lemaître et Villard (2005), les hêtres, bien que n'étant pas les plus gros, présentaient la plus grande quantité d'arbres récemment morts. Puisque ceux-ci se sont avérés les substrats d'alimentation préférés du Grand Pic, Lemaître et Villard (2005) recommandent de préserver suffisamment de gros chicots de hêtres à grandes feuilles (>35 cm de diamètre) et suffisamment d'arbres mourants et sains de cette espèce pour permettre un recrutement constant en chicots à travers le temps. Dans cette étude, il apparaît que l'association entre le Grand Pic et le hêtre à grandes feuilles pourrait être due à la présence de la maladie corticale du hêtre à grande échelle.

La propagation de la maladie hollandaise de l'orme à travers les forêts du Wisconsin est un autre exemple de l'association positive entre certaines maladies affectant les forêts et le Grand Pic. Les arbres récemment tués par la maladie se sont vus infestés par divers insectes. Dans le cadre de leur étude, Nicholls (1994) a ainsi montré que le Grand Pic s'est alimenté préférentiellement sur les arbres infestés par les larves de cérambycides et ce, plusieurs années après la mort de ceux-ci. Les peuplements touchés par des maladies et des insectes ravageurs pourraient donc jouer un rôle important dans le maintien des populations de Grand Pic.

3.1.3 Éléments de structure à conserver

Débris ligneux

Dans l'ouest des États-Unis, le Washington Department of Fish and Wildlife (2005) ainsi que Bull et Holthausen (1993) recommandent la rétention d'au moins 100 gros débris ligneux/ha en zones aménagées à titre de substrats d'alimentation. Ceux-ci devraient préférentiellement avoir un diamètre supérieur à 38 cm (Bull et Holthausen, 1993). Côté *et al.* (2013) recommandent quant à eux le maintien des débris ligneux dont le diamètre est supérieur à 17 cm et de manière à atteindre un recouvrement au sol égal ou supérieur à 10 %.

Chicots, arbres moribonds et arbres à cavités

En zones aménagées, il est généralement recommandé de préserver minimalement de 6 à 16 gros chicots/ha pour la nidification, le repos et l'alimentation du Grand Pic, selon l'habitat qui est aménagé (ex. il est recommandé d'en préserver davantage en zone riveraine qu'ailleurs sur le territoire) (Stribling *et al.*, 1990; Bull *et al.*, 1992; Bull et Holthausen, 1993; James, 1984; Naylor *et al.*, 1996; Washington Department of Fish and Wildlife, 2005; Naylor, comm pers., cité dans Vanderwel *et al.*, 2009). Toutefois, Evans et Conner (1979, cité dans Lafleur et Blanchette [1993]) et Lafleur et Blanchette (1993) proposent qu'un habitat de qualité pour cette espèce devrait plutôt contenir une densité de chicots supérieure à 0,6/ha. Pour l'est de l'Amérique du Nord, le diamètre minimal de ces chicots

devrait être de 25 cm (Naylor *et al.*, 1996; Naylor, comm pers., cité dans Vanderwel *et al.*, 2009) et parmi ceux-ci, au moins 1/ha devrait arborer un diamètre supérieur à 40 cm (Naylor *et al.*, 1996). Dans la même veine, Lafleur et Blanchette (1993) mentionnent qu'un habitat viable pour cette espèce se doit de contenir des chicots dont le diamètre est supérieur à 35 cm.

Certains auteurs distinguent les substrats propices pour la nidification et le repos du Grand Pic de ceux propices pour son alimentation. C'est notamment le cas de Côté *et al.* (2013), qui ont retenu les valeurs de 2,5 à 4 chicots ≥ 40 cm DHP/ha pour ses besoins de nidification et de repos et de 14 à 16 chicots ≥ 25 cm DHP/ha pour combler ses besoins alimentaires. Savignac (1996) a pour sa part défini qu'un minimum de 3 chicots/ha étaient nécessaires afin de combler les besoins alimentaires de cette espèce, alors que Bonar (2001) propose de conserver de 5,6 à 12,5 substrats d'alimentation potentiels/ha, ceux-ci étant définis comme des chicots, des souches et des arbres moribonds ou sénescents dont le diamètre est supérieur à 20 cm. Par ailleurs, les besoins de substrats de nidification sont souvent définis en termes d'arbres à cavités. Selon Naylor *et al.* (1996), un arbre à cavités correspond à un arbre vivant possédant des cavités ou ayant le potentiel d'en développer. Le diamètre minimal de ceux-ci pour qu'ils soient considérés devrait être de 25 cm. Bonar (2001) définit quant à lui un arbre à cavités comme un arbre vivant ou un chicot feuillu ou un chicot résineux dont le diamètre est supérieur à 30 cm. Selon Côté *et al.* (2013), le nombre d'arbres à cavités qui devrait être conservé varie entre 8 et 10 arbres ≥ 25 cm DHP/ha, dont au moins un avec un diamètre supérieur à 40 cm. Bonar (2001) recommande par contre de préserver entre 0,1 et 0,3 arbres à cavités potentiel/ha. D'autre part, il est suggéré que la rétention de ces chicots ou arbres à cavités soit réalisée de manière groupée plutôt que dispersée et qu'ils soient distribués au sein de forêts présentant un couvert forestier assez dense (Raley et Aubry, 2006).

Le fait de conserver les arbres mourants ou montrant des signes de carie du bois de cœur ainsi qu'une certaine quantité d'arbres matures sains peut également contribuer à assurer un recrutement constant en chicots à travers le temps (James, 1984; Aubry et Raley, 2002). L'étude de Newell *et al.* (2009), conduite en Louisiane au sein de forêts feuillues dominées notamment par le chêne à feuilles lyrées (*Quercus lyrata*) et le caryer aquatique (*Carya aquatica*), montre que 50 % des arbres sénescents ont été préservés dans le cadre de coupes partielles de manière à assurer un recrutement en arbres morts dans le futur et que ce fort taux de rétention a pu contribuer, à court terme, à l'absence de différence dans l'alimentation du Grand Pic entre les zones de coupes partielles et non coupées.

Espèce particulière

Les peupliers faux-trembles de grand diamètre arborant une diversité de stades de détérioration causés par *Phellinus tremulae* sont un élément important pour la conservation du Grand Pic et de l'ensemble de la communauté des espèces cavicoles dans la sapinière à bouleau blanc du Québec et dans les forêts dominées par le pin tordu (*Pinus contorta*), l'épinette d'Engelmann (*Picea engelmanni*), le peuplier faux-tremble, l'épinette blanche (*P. glauca*) et le peuplier baumier (*Populus balsamifera*) de l'Alberta (Cadieux, 2011; Bonar, 2001). Ainsi, dans un contexte de coupe partielle, Cadieux (2011) recommande de faire la rétention des peupliers faux-trembles dont le diamètre est supérieur à 20 cm et de ceux montrant des signes d'infection par *Phellinus tremulae* pour procurer des substrats de

nidification de qualité à court et à long termes au Grand Pic. Côté *et al.* (2013) recommandent également la rétention de peupliers faux-trembles, qu'ils soient vigoureux, moribonds ou morts.

3.1.4 Types de coupes à privilégier

De manière générale, les coupes forestières intensives, telles que les coupes totales, les coupes finales des coupes progressives et les coupes avec réserve de semenciers, affectent négativement le Grand Pic et ne lui procurent pas un habitat optimal (Naylor *et al.*, 1996; Côté *et al.*, 2013). Toutefois, la rétention, au sein des parterres de coupes, des arbres vivants possédant des cavités de nidification déjà existantes devrait permettre d'améliorer la qualité de l'habitat pour le Grand Pic à court terme (Naylor *et al.*, 1996). La rétention des arbres ayant le potentiel de développer des cavités devrait aussi être faite afin d'assurer un recrutement constant en chicots à mesure que la forêt se régénère (Naylor *et al.*, 1996). Dans la mesure où ils ne posent pas de risques à la sécurité des travailleurs forestiers, les chicots devraient également être préservés au sein des parterres de coupes (Naylor *et al.*, 1996).

Bien que le Grand Pic ne réponde pas de manière uniforme aux coupes partielles légères et modérées (Vanderwel *et al.*, 2009), il apparaît malgré tout que celles-ci lui procurent un habitat de meilleure qualité comparativement aux coupes plus intensives. Savignac *et al.* (2000) proposent en ce sens que les peuplements considérés comme des habitats de grande qualité pour cette espèce soient aménagés avec des coupes sélectives de manière à y préserver, notamment, une densité de chicots élevée (cf. section 3.1.3). Pour la région des Grands-lacs et du Saint-Laurent en Ontario, Naylor *et al.* (1996) émettent certaines recommandations afin de répondre aux besoins actuels et futurs du Grand Pic dans un contexte de coupes partielles. Pour les coupes de jardinage et les coupes d'ensemencement des coupes progressives, il est recommandé de maintenir les arbres de repos (vivants ou morts), les arbres de nidification, les arbres arborant des cavités excavées par d'autres espèces de pics ou des cavités naturelles, les arbres présentant des cavités d'alimentation et les arbres ayant le potentiel de devenir des arbres à cavités. En ce sens, les coupes partielles réalisées dans le cadre de l'étude de Newell *et al.* (2009) et pour lesquelles 50 % des arbres sénescents ont été conservés semblent avoir procuré des conditions d'habitat d'alimentation adéquates à court terme (un et deux ans suivant la coupe) puisqu'aucune différence n'a été notée quant à l'utilisation de l'habitat par le Grand Pic entre les zones coupées et celles non coupées. Stribling *et al.* (1990) mentionnent d'ailleurs que la densité de chicots résiduelle suite à une coupe partielle aurait un rôle important à jouer dans l'utilisation de cet habitat par le Grand Pic dans les forêts décidues de Pennsylvanie. Bien que leur étude ne visait pas spécifiquement à documenter les effets de la rétention de différentes densités de chicots, la rétention de 13 à 14 chicots/ha, dont le diamètre moyen était de 39 cm, leur a malgré tout permis de constater une hausse significative de l'utilisation de cet habitat par le Grand Pic comparativement aux secteurs de coupes partielles sans rétention particulière de chicots.

REVUE DE LITTÉRATURE
LES BESOINS DU GRAND PIC EN TERMES D'HABITAT

4. Références

- Aubry, K.B. et Raley, C.M. 2002. *Selection of nest and roost trees by Pileated Woodpeckers in coastal forests of Washington*. Journal of Wildlife management, 66(2) : 392-406.
- Bonar, R.L. 2001. *Pileated Woodpecker habitat ecology in the Alberta Foothills*. Thèse de doctorat, Université d'Alberta, 84 p.
- Brawn, J.D., Elder, W.H. et Evans, K.E. 1982. *Winter foraging by cavity nesting birds in an oak-hickory forest*. Wildlife Society Bulletin, 10(3) : 271-275.
- Bull, E.L. 1987. *Ecology of the Pileated Woodpecker in northeastern Oregon*. Journal of Wildlife Management, 51(2) : 472-481.
- Bull, E.L. et Holthausen, R.S. 1993. *Habitat use and management of pileated woodpeckers in northeastern Oregon*. Journal of Wildlife Management, 57(2) : 335-345.
- Bull, E.L., Holthausen, R.S. et Henjum, M.G. 1992. *Roost trees used by Pileated Woodpeckers in northeastern Oregon*. Journal of Wildlife Management, 56(4) : 786-793.
- Bull, E.L. et Meslow, E.C. 1977. *Habitat requirements of the pileated woodpecker in northeastern Oregon*. Journal of Forestry, June: 335-337.
- Bush, P. 1999. *Influence of landscape-scale forest structure on the presence of pileated woodpeckers (Dryocopus pileatus) in central Ontario forests*. Mémoire de maîtrise, Lakehead University, 101 p.
- Bush, P.G., Naylor, B.J. et Dunker, P.N. 2009. *Characteristics of habitat used by pileated woodpeckers in Great Lakes-St. Lawrence forest region of Ontario*. Prairie Perspectives, 12 : 97-114. [<http://pcag.uwinnipeg.ca/PP-Vol12.html>].
- Cadioux, P. 2011. *Dynamique de la faune cavicole le long d'un gradient d'âge en forêt boréale mixte de l'est de l'Amérique du Nord*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 97 p.
- Conner, R.N. 1980. *Foraging habitats of woodpecker in south western Virginia*. Journal of Field Ornithology, 51(2) : 119-127.
- Conner, R.N. 1981. *Seasonal changes in woodpecker foraging patterns*. The Auk, 98 : 562-570.
- Conner, R.N. et Adkisson, C.S. 1976. *Discriminant function analysis: a possible aid in determining the impact of forest management on woodpecker nesting habitat*. For. Sci. 22(2) : 122-127.

- Conner, R.N. et Adkisson, C.S. 1977. *Principal component analysis of woodpecker nesting habitat*. Wilson Bulletin, 89(1) : 122-129.
- Conner, R.N., Hooper, R.G., Crawford, H.S. et Mosby, H.S. 1975. *Woodpecker nesting habitat in cut and uncut woodlands in Virginia*. Journal of Wildlife Management, 39(1) : 144-150.
- Conner, R.N., Jones, S.D. et Jones, G.D. 1994. *Snag condition and woodpecker foraging ecology in a bottomland hardwood forest*. Wilson Bulletin, 106(2) : 242-257.
- Côté, S., Duclos, I., Joanisse, G., Lessard, G. et Fink, J. 2013. *Régime de la futaie irrégulière et suivi de la biodiversité faunique dans le sous-domaine de l'érablière à bouleau jaune de l'ouest, version 2*. Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy Inc. (CERFO). Rapport 2013-18. 151 pages + 4 annexes.
- Doyon, F., Bouffard, D. et Poirier, J. 2002. *Classification et cartographie des habitats fauniques basées sur les caractéristiques structurales des peuplements forestiers de l'Outaouais*. Institut québécois d'aménagement de la forêt feuillue. 142 p.
- Evans, K.E. et Conner, R.N. 1979. *Snag management*. In R.M. De Graaf, tech. coord. Management of north central and northeastern forest for nongame birds. U.S. Dept. Agric. For. Serv. Gen. Tech. Rep. NC-51, pp. 215-225.
- Flemming, P. et Holloway, G. 1999. *Characteristics of foraging trees selected by Pileated Woodpeckers in New Brunswick*. Journal of Wildlife Management, 63(2) : 461-469.
- Gasse, A. 2007. *Importance des arbres de grande taille en forêt boréale mixte sur la distribution des oiseaux cavicoles ainsi que sur les patrons d'alimentation du Grand Pic (Dryocopus pileatus)*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 102 p.
- Harestad, A.S. et Keisker, D.G. 1989. *Nest tree use by primary cavity-nesting birds in south central British Columbia*. Canadian Journal of Zoology, 67 : 1067-1073.
- Harris, R.D. 1980. *Decay characteristics of Pileated Woodpecker nest trees*. Snag habitat management Symposium. Northern Arizona University. 125-129.
- Hartwig, C.L., Eastman, D.S. et Harestad, A.S. 2004. *Characteristics of pileated woodpecker (Dryocopus pileatus) cavity trees and their patches on southeastern Vancouver Island, British Columbia, Canada*. Forest Ecology and Management, 187 : 225-234.
- Hartwig, C.L., Eastman, D.S. et Harestad, A.S. 2006. *Characteristics of foraging sites and the use of structural elements by the pileated woodpecker (Dryocopus pileatus) on southeastern Vancouver Island, British Columbia, Canada*. Annales Zoologici Fennici, 43 : 186-197.
- Hoyt, S.F. 1957. *The ecology of the pileated woodpecker*. Ecology, 38(2) : 246-256.

- James, R.D. 1984. *Habitat management guidelines for cavity-nesting birds in Ontario*. Ontario Ministry of Natural Resources, 50 p.
- Kirk, D.A. et Naylor, B.J. 1996. *Habitat requirements of the pileated woodpecker (Dryocopus pileatus) with special reference to Ontario*. SCST Technical Report No. 46. Ontario Ministry of Natural Resources, North Bay, Ontario, 49 p.
- Lafleur, P.-É. Et Blanchette, P. 1993. *Développement d'un indice de qualité de l'habitat pour le Grand Pic (Dryocopus pileatus L) au Québec*. Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la ressource faunique, Gestion intégrée des ressources, document technique 93/3. 36 p.
- Lemaître, J. et Villard, M.-A. 2005. *Foraging patterns of pileated woodpeckers in a managed Acadian forest: a resource selection function*. Canadian Journal of Forest Research, 35 : 2387-2393.
- Mannan, R.W. 1984. *Summer area requirements of pileated woodpeckers in western Oregon*. Wildlife Society Bulletin, 12: 265-268.
- McClelland, B.R. 1979. *The pileated woodpecker in forests of the northern Rocky Mountains*. Dans J.G. Dickson *et al.*, (eds.). The role of insectivorous birds in forest ecosystems, pp. 283-299. Academic Press., N.Y., 381 p.
- McClelland, B.R. et McClelland, P.T. 1999. *Pileated Woodpecker nest and roost trees in Montana : links with old-growth and forest "health"*. Wildlife Society Bulletin, 27(3) : 846-857.
- McComb, W.C. et Muller, R.N. 1983. *Snag densities in old-growth and second-growth appalachian forests*. Journal of Wildlife Management, 47(2) : 376-382.
- Mellen, T.K., Meslow, E.C. et Mannan, R.W. 1992. *Summertime home range and habitat use of pileated woodpeckers in western Oregon*. Journal of Wildlife Management, 56(1) : 96-103.
- Naylor, B.J., Baker, J.A., Hogg, D.M., McNicol, J.G. et Watt, W.R. 1996. *Forest management guidelines for the provision of Pileated Woodpecker habitat*. Version 1.0. Ontario Ministry of Natural Resources, Sault Ste. Marie, Ontario, 34 p.
- Newell, P., King, S. et Kaller, M. 2009. *Foraging behavior of pileated woodpeckers in partial cut and uncut bottomland hardwood forest*. Forest Ecology and Management, 258 : 1456-1464.
- Nicholls, T.H. 1994. *Pileated woodpecker use of elm trees killed by Dutch Elm Disease in northern Wisconsin*. The Passenger Pigeon, 56(1) : 21-28.
- Raley, C.M. et Aubry, K.B. 2006. *Foraging ecology of pileated woodpeckers in coastal forests of Washington*. Journal of Wildlife Management, 70(5) : 1266-1275.

- Renken, R.B. et Wiggers, E.P. 1989. *Forest characteristics related to pileated woodpecker territory size in Missouri*. Condor 91: 642-652.
- Rolstad, J., Majewsky, P. et Erlend, R. 1998. *Black woodpecker use of habitats and feeding substrates in a managed Scandinavian forest*. Journal of Wildlife Management 62:11-23.
- Savignac, C. 1996. *Sélection de l'habitat par le Grand Pic (Dryocopus pileatus) à différentes échelles spatiales dans la région de la Mauricie*. Mémoire de maîtrise, Université Laval, 94 p.
- Savignac, C., Desrochers, A. et Huot, J. 2000. *Habitat use by Pileated Woodpeckers at two spatial scales in eastern Canada*. Canadian Journal of Zoology, 78 : 219-225.
- Schoener, T.W. 1968. *Sizes of feeding territories among birds*. Ecology, 49: 123-141.
- Speirs, J.M. 1985. *Birds of Ontario, vol. 2*. Natural Heritage, Toronto.
- Stribling, H.L., Smith, H.R. et Yahner, R.H. 1990. *Bird community response to timber stand improvement and snag retention*. Northern Journal of Applied Forestry, 7 : 35-38.
- Swallow, S.K., Gutierrez, R. J. et Howard, R. A. 1986. *Primary cavity-site selection by birds*. Journal of Wildlife Management, 50(4) : 576-583.
- Swallow, S.K., Howard, R.A. et Gutierrez, R. J. 1988. *Snag preferences of woodpeckers foraging in a northeastern hardwood forest*. Wilson Bulletin, 100(2) : 236-246.
- Torgersen, T.R. et Bull, E.L. 1995. *Down logs as habitat for forest-dwelling ants – the primary prey of Pileated Woodpeckers in northeastern Oregon*. Northwest Science, 69(4) : 294-303.
- Vanderwel, M.C., Mills, S.C. et Malcolm, J.R. 2009. *Effects of partial harvesting on vertebrate species associated with late-successional forests in Ontario's boreal region*. The Forestry Chronicle, 85(1) : 91-105.
- Washington Department of Fish and Wildlife. 2005. *Management recommendations for Washington's Priority Species – For use to guide site specific management of priority species – Pileated Woodpecker (Dryocopus pileatus)*. 2 p.

Annexe 4 Mémoire à la TRGIRTO (Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais) et à la CCN (Commission de la Capitale Nationale)

Parc de la Gatineau, tremplin vers l'Outaouais-07.

Plan d'aménagement forestier de l'Outaouais 2018-2023 Plan directeur du parc de la Gatineau 2017-2067

De la coupe forestière au tourisme-nature.

#ParcDeLaGatineau Tremplin touristique vers l'Outaouais-07.
@CCN_NCC : Révision du Plan directeur 2017-2067.



Mémoire à la TRGIRTO (Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais) et à la CCN (Commission de la Capitale Nationale).

La surpopulation grandissante des touristes-nature dans le parc de la Gatineau (2.65 millions de visites par année), offre l'opportunité à plusieurs intérêts de converger.

Puisque le parc atteint son seuil critique d'exploitation économique sans mettre en danger son intégrité écologique, il est mûr pour servir de tremplin vers d'autres espaces naturels dans les MRC de l'Outaouais, lesquelles, atteignent à leur tour le seuil critique de la possibilité forestière (Commission Coulombe 2003).

À la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO), les enjeux doivent être débattus entre deux intérêts majeurs, la coupe industrielle des arbres, et les autres usagers de la forêt. Dans le passé, la coupe d'arbres avait la priorité sur toutes autres activités. Depuis la Commission Coulombe au début du 21^e siècle, le multi-usage de la forêt s'installe, de là, la TRGIRTO est né. Il est à prévoir que de quinquennal en quinquennal, l'usage de la forêt serait transféré de la coupe intensive d'arbres, vers d'autres usages de la forêt moins dommageables à ses écosystèmes, dont le tourisme-nature.

Le sur-achalandage du Parc de la Gatineau est un présage aux prospections de l'avenir. Ces deux entités, la Commission de la Capitale Nationale (CCN)

qui gère le parc, et la TRGIRTO qui gère la forêt publique limitrophe, devraient se coordonner pour s'échanger des services et surtout, des clients-touristes potentiels.

La CCN a besoin de corridors écologiques ([Comblé le manque d'information des 14 corridors écologiques](#)). Il est donc à prévoir que ces corridors se prolongent dans la forêt publique (et privée) de l'Outaouais. En échange, à partir du Parc de la Gatineau, la CCN pourrait faire la promotion de d'autres attraits touristes-d'aventures que la TRGIRTO pourrait lui soumettre. Ainsi, la forêt publique québécoise serait moins dépendante de la coupe forestière, en transférant son économie vers l'industrie du tourisme-nature.

Du même coup, la CCN auraient des corridors écologiques pour alimenter le Parc de la Gatineau en biodiversité, tout en étendant le tourisme vers le nord-ouest de l'Outaouais, sans négliger la MRC Papineau.

Pour plus d'informations, me contacter. Gatineau Qc.

Copie envoyée à:

- info@ncc-ccn.ca (Commission de la capitale Nationale)
- Formulaire de la table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/outaouais.jsp>
- dion.jeanfrancois@sepaq.com (Réserve Faunique Papineau-Labelle)
- jmcdonnell@cpaws.org (Société pour la nature et les parcs section Outaouais) (CCN)
- dg@creddo.ca (Membre du Comité consultatif public du parc de la Gatineau)
- sylvie.turcotte684@hotmail.com (Membre du Comité consultatif public du parc de la Gatineau)
- coord.girto@mrcpontiac.qc.ca (Raymond Barrette, Coordonnateur de la Table Régionale de GIRT en Outaouais)
- TRGIRTO (table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l'Outaouais)
<https://trgirto.ca/fr/a-propos-de-la-trgirto/contactez-nous/>

**Annexe 5 Commentaires - Produits forestiers Résolu (PFR) consultations publiques
PAFIT 18-23**

Commentaires Produits forestiers Résolu (PFR) consultations publiques PAFIT 1823

Bonjour, pour faire suite à la consultation publique en cours actuellement pour les PAFIT 2018-2023, voici certaines préoccupations de PFR en lien avec le document en consultation

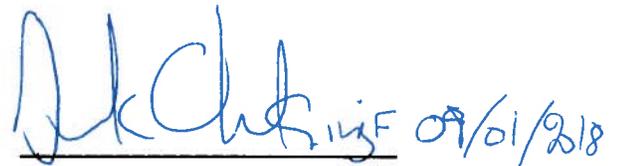
1. P.66 : « Maintenir 5% d'îlots de vieillissement sur le territoire » : Certains aménagistes du MFFP ont mentionnés que les îlots de vieillissement représentaient en quelques sortes une double protection afin de s'assurer du respect des notions de structures d'âges des forêts. Considérant que l'Outaouais obtient présentement des résultats plus que satisfaisants dans les autres indicateurs reliés à cet objectif, PFR demande de faire comme plusieurs autres régions au Québec et d'éliminer la notion d'îlots de vieillissement en raison des contraintes (ex : territoires enclavés, perte de chantiers intéressants, diminution du rendement m³/km, etc) que cela amène à l'industrie.
2. P.66 : « cible de x plants en plantation en PIB et PIR » : PFR demande à ce que les plantations en pin soient réalisées dans les GTF de pin afin d'éviter la conversion de peuplements et ainsi avoir un impact à la baisse sur la possibilité forestière des autres essences. PFR a constaté que plusieurs plantations de pin ont été réalisées dans le GTF SEPM dans la période 2013-2018 et va porter une attention particulière à cet effet pour les prochaines années.
3. P.76 : « Aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) » : PFR demande que soit intégré dans la détermination des AIPL une notion de distance des usines afin que la production de bois soit maximisée à des endroits où les coûts de transport sont peu élevés.
4. P.92-93 : « stratégie sylvicole dans les peuplements résineux boréaux » : PFR aimerait que soit limité autant que possible la superficie prescrite dans l'EC, puisque les taux (\$/ha) donnés pour ce traitement ne permettent pas d'atteindre le seuil de rentabilité économique pour le contracteur. L'autre option serait de réviser les taux pour ce traitement afin de rendre ce type de travaux plus attrayant. Pour les CPIRL, PFR se questionne sur la pertinence de laisser systématiquement des bandes vertes de 6 ou 7 mètres entre chaque sentier d'abattage dans ce type de peuplement, puisque la 2eme récolte prévue environ 20 ans plus tard va nécessiter des importantes réfections de chemins pour très peu de volume (car les volumes des CPRS réalisées à l'année 1 en même temps que les 1ere CPIRL ne seront plus disponibles) et risque fortement de ne pas se réaliser. S'il est nécessaire de réaliser ce type de traitement, on proposerai plutôt

d'y aller avec un patron de coupe uniforme sans martelage avec diamètre limite pour atteindre moins de 50% de prélèvement.

5. P.98 tableau 15 : Scénarios possibles selon l'intensité d'aménagement : GTF équiennne : Il faudrait faire concorder les traitements inscrits dans les scénarios de bases et la stratégie du FEC. Par exemple, il n'y a pas de CPIRL prévue dans le GTF peupleraie à résineux en Outaouais alors que ce traitement est possible dans le scénario de base de ce GTF selon le tableau.

6. P.101 : « ...Pour les autres UA, le pin rouge et le pin blanc sont ciblés pour remplacer le pin gris » : Tel que mentionné plus haut, PFR est en désaccord avec la conversion de peuplement de GTF SEPM vers le GTF pin. De plus, la plupart des sites présentement en PIG sont des secteurs sur sols sableux opérables l'été et la conversion de ces strates va venir diminuer le bassin de chantier d'été en SEPM à long terme. PFR aimerait connaître la stratégie du MFFP afin que ces conversions de peuplements n'aient pas d'impacts négatifs sur la possibilité de SEPM dans le temps.

Finalement, PFR est en accord avec certains éléments retirés du PAFIT 2018-2023 (vs PAFIT 2013-2018) tels que retrait de l'obligation de laisser 30 tiges/ha sur pied dans les CPRS, retrait de l'obligation d'avoir 80% des CR d'une superficie inférieure à 25 ha et retrait des forêts de proximité. Cependant, bien que ce ne soit pas clairement indiqué dans le PAFIT, PFR se questionne sur les coûts de la stratégie d'aménagement, car les budgets disponibles sont pratiquement toujours inférieurs aux besoins. Ainsi, quels travaux sont alors priorités? Quel est l'impact sur la possibilité de ne pas réaliser certains travaux? Etc.



Dominik Chartier 09/01/2018

Dominik Chartier, ing.f.
Directeur Foresterie PFR Mki

Annexe 6 Commentaires - Organisme de bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (RPNS) et Comité du bassin versant de la rivière la Lièvre (COBALI)

Organisme de bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (RPNS) et Comité du bassin versant de la rivière la Lièvre (COBALI)

Courrier électronique

dg.adjointe@rpns.ca

1.1 Je répons* :

Au nom d'un organisme

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Indiquez votre prénom et votre nom

Alexia Couturier / Janie Larivière

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Si vous répondez au nom d'un organisme, indiquez son OBV RPNS / COBALI

1.3 Votre numéro de téléphone pour permettre au Ministère de communiquer avec vous s'il a besoin de plus de précisions sur vos commentaires ou préoccupations (facultatif) - Votre numéro de téléphone

819 668 5001

1.3 Votre numéro de téléphone pour permettre au Ministère de communiquer avec vous s'il a besoin de plus de précisions sur vos commentaires ou préoccupations (facultatif) - Votre adresse postale (si vous n'avez pas de courriel et que vous souhaitez que le Ministère vous informe de la publication du bilan de cette consultation)

737 rue de la Pisciculture, Saint- Faustin- Lac- Carré, J0 T 1J2

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Non

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Autre

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un) - Veuillez préciser :

OBV

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais?

Non

2.1 Le territoire est-il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais? - Commentaires

De manière générale, le portrait décrit est relativement complet mais certaines données d'importance sont manquantes :

- Les limites des bassins versants de niveaux 2 et 3 devraient apparaître afin de favoriser la gestion des coupes forestières par bassins versants de lacs
- Une cartographie des milieux humides et milieux riverains devrait être intégrée
- Les habitats des espèces à statut faunique et floristique devraient être intégrés en prévision de la planification de la coupe
- Dans l'optique d'effectuer une gestion globale, pour l'application de l'AEC, il serait intéressant de réaliser un portrait général de la santé des lacs dans les secteurs de coupe et de recenser les espèces de poissons autres que celles visées par la pêche sportive.

2.2.1 Structure d'âge des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.2 Organisation spatiale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.3 Composition végétale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.5 Forêts de seconde venue

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.6 Milieux humides

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.6 Milieux humides - Commentaires

Comment sont définis les milieux humides d'intérêt? Quels sont les critères de la valeur écologique intrinsèque, s'agit-il d'une procédure reconnue, d'un pointage en fonction de cotes? Dans les critères, ajouter dans le calcul le potentiel de biodiversité. Les objectifs proposés dans le PAFI- T ne sont pas cohérents avec la nouvelle loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, qui stipule "aucune perte nette". Les OBV souhaiteraient une meilleure identification des milieux humides qui conduirait à une meilleure protection.

2.2.7 Milieux riverains

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.7 Milieux riverains - Commentaires

La largeur de protection de la lisière boisée n'est pas spécifiée. L'emploi du terme "représentative" est subjectif et ne définit aucun critère. Faire un lien entre les critères de sélection et la protection des milieux lacustres qui ne sont pas mentionnés. L'objectif tel que rédigé n'est pas SMART.

2.3.1.1 Essences

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.4 Analyses économiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.2 Stratégie sylvicole

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.3 Changements climatiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.3 Changements climatiques - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

Manque d'arrimage avec le Plan d'adaptation aux CC (gouvernement du Québec) 2013- 2020

2.3.4 Possibilités forestières

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.4 Suivis forestiers

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.4 Suivis forestiers - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

S'assurer que les suivis soient effectifs et que les contrevenants soient sanctionnés en cas de non- respect. Implique un déploiement de personnel sur le terrain.

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Oui

2.5 Autres préoccupations ou commentaires - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

En ce qui concerne les SFI, comment sont définies les modalités et le plan est- il itératif en- dedans des cinq ans d'application? Utiliser le réseau Sentinelle (MDDELCC) pour les espèces exotiques envahissantes

En ce qui a trait à la protection des petits cours d'eau et du maintien de la qualité des paysages d'intérêt, nécessité d'inclure une approche par bassin versant. De plus, s'assurer d'un suivi et d'une protection des petits cours d'eau en lien avec la reproduction des poissons et des sites de frai.

3.1 Comment avez- vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Internet

3.2 Présentation dans le site Web

Non

3.3 Avez- vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public?

Oui. Obtenir le formulaire PDF d'avance

Annexe 7 Commentaires - Commission de la capitale nationale - Parc de la Gatineau

Parc de la Gatineau, Commission de la capitale nationale

Courrier électronique

catherine.verreault@ncc-ccn.ca

1.1 Je répons* :

Au nom d'un organisme

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Indiquez votre prénom et votre nom

Catherine Verreault

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Si vous répondez au nom d'un organisme, indiquez son nom

Parc de la Gatineau, Commission de la capitale nationale

1.3 Votre numéro de téléphone pour permettre au Ministère de communiquer avec vous s'il a besoin de plus de précisions sur vos commentaires ou préoccupations (facultatif) - Votre numéro de téléphone

613- 239 - 5678 poste 6012

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Oui

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Autre

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un) - Veuillez préciser :

Parc de la Gatineau

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Oui. La Commission de la capitale nationale a identifié des corridors écologiques potentiels adjacents au parc de la Gatineau qui connectent éventuellement aux unités d'aménagement UA 071- 51 et UA- 072- 51. Ces corridors permettent le mouvement de la faune et de la flore. Pour obtenir une carte des corridors ou pour discuter du projet, n'hésitez pas à me contacter.

Annexe 8 Commentaires - La base de plein Air-Eau-Bois

La base de plein Air- Eau- Bois

Courrier électronique

ca.rioux@aireaibois.com

1.1 Je répons* :

Au nom d'un organisme

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Si vous répondez au nom d'un organisme, indiquez son nom

La base de plein air Air- Eau- Bois

1.3 Votre numéro de téléphone pour permettre au Ministère de communiquer avec vous s'il a besoin de plus de précisions sur vos commentaires ou préoccupations (facultatif) - Votre numéro de téléphone

819 - 457- 4040

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Non

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Représentant d'une association de récréotourisme (ex. club de quad ou de motoneige, club de randonnée pédestre, etc.); Autre

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un) - Veuillez préciser :

Organisme à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans le domaine du récréotourisme

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais?

Oui

2.2.1 Structure d'âge des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.2 Organisation spatiale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.2 Organisation spatiale des forêts - Commentaires

Il serait intéressant de tenir compte de la qualité visuelle des paysages dans l'organisation spatiale. Par exemple, limiter l'incidence des coupes sur des paysages qui font partie de site fréquentés par les adeptes de plein air et les touristes.

2.2.3 Composition végétale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort

Oui

2.2.5 Forêts de seconde venue

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.6 Milieux humides

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.6 Milieux humides - Commentaires

Les milieux humides qui ne possèdent pas un intérêt écologique marqué peuvent quand même avoir un intérêt récréotouristique ou marqué.

2.2.7 Milieux riverains

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.7 Milieux riverains - Commentaires

À l'instar des milieux humides, les milieux riverains font parfois parti de paysages qui comportent un intérêt marqué du point de vue récréotouristique. Par exemple, des sites de camping sauvage qui sont sur les terres de la couronne et qui ne sont pas enregistrés comme des camping rustiques au sens du RNI.

2.3.1.1 Essences

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.4 Analyses économiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.2 Stratégie sylvicole

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.3 Changements climatiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.3 Changements climatiques - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

Comme nous avons pu le voir durant l'année 2017, les changements climatiques peuvent avoir des impacts imprévisibles sur les plans d'eau et le niveau des cours d'eau. Ces variations peuvent entraîner des complications pour les adeptes de plein air et de sports nautiques comme le canot. Il serait intéressant d'intégrer ces variations possibles dans la planification de l'aménagement et de l'exploitation des bandes riveraines et en périphérie des milieux humides afin d'assurer une certaine qualité de l'expérience des usagées en forêt, et ce, même suite à certains événements liés aux changements climatiques.

2.3.4 Possibilités forestières

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.4 Possibilités forestières - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

J'ai de la difficulté à comprendre à quelle section du PAFIT vous faites référence avec cette question.

2.4 Suivis forestiers

Non

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Oui

2.5 Autres préoccupations ou commentaires - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

En ce qui concerne notre secteur d'activités (plein air et récréotourisme), la représentation de notre organisation à la TGIRT de l'Outaouais est défailante. Il nous a été très difficile de rejoindre les représentants des groupes naturels.

Si ces individus s'engagent à représenter les organismes de leur sphère d'activité, il serait important qu'ils comprennent l'importance de leur rôle. Nous n'avons aucunement l'impression d'avoir été représenté lorsqu'il est question des objectifs locaux et régionaux en matière d'aménagement durable des forêts.

3.1 Comment avez- vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

3.2 Présentation dans le site Web

Non

3.3 Avez- vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public?

Oui

3.3 Avez- vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public? - Précisez vos commentaires s'il y a lieu.

J'encourage fortement la tenue de séances d'information au sujet des consultations publique comme celles tenus en Outaouais. Ces événements sont très utiles pour informer la population du processus de consultation.

Annexe 9 Commentaires - Association des pourvoiries de l'Outaouais

Association des pourvoies de l'Outaouais

Courrier électronique

ftrottier@fpq.com

1.1 Je réponds* :

Au nom d'un organisme

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Indiquez votre prénom et votre nom

François Trottier

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Si vous répondez au nom d'un organisme, indiquez son nom

Association des pourvoies de l'Outaouais

1.3 Votre numéro de téléphone pour permettre au Ministère de communiquer avec vous s'il a besoin de plus de précisions sur vos commentaires ou préoccupations (facultatif) - Votre numéro de téléphone

819-531-2045

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Oui

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Représentant ou membre d'un territoire faunique structuré (zec, pourvoirie, réserve faunique)

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un) - Veuillez préciser :

Représentant pourvoirie

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais? - Commentaires

Commentaire valable pour la section 6 et la section 8 .5

La gestion du réseau routier est l'un des enjeux communs le plus important pour l'ensemble des utilisateurs du territoire et pourtant, il s'agit d'une des sections la plus mince du document. On ne retrouve aucun alignement sur les bassins de bois, les chemins de pénétration futurs, les volumes disponibles pour l'amortissement de ce réseau. Qu'elles sont ces objectifs, où est le plan d'action, qu'avez- vous comme données sur l'utilisation actuelle du réseau routier et son état? La cartographie des chemins numérotés du MTQ est loin d'être représentative du réseau routier. Il y a des chemins numérotés qui ne sont plus praticables. Des travaux ont été réalisés dans la région avec la participation de chacun des groupes. Il serait dès plus pertinent d'utiliser ce travail même s'il date de quelques années. Est- ce que le MFFP mettra l'emphase uniquement sur le réseau nécessaire à la sortie des bois. Avez- vous un plan de remise en production de chemins abandonnés, que faire avec les infrastructures que personnes ne veut prendre en charge et qui cause de sérieux problème environnementaux et écologiques en accord avec les études de M. Sylvain Jutras de l'université Laval. Pourquoi la notion de sentier motorisé ne fait pas partie de cette section? Le VHR est une industrie de plusieurs millions pour l'Outaouais. Je crois que le réseau de sentier mérite d'être reconnu dans la section infrastructure. Cette section ne représente qu'un énoncé de l'entente CIFQ/MFFP et une nomenclature de quelques grands axes. Encore une fois, cette section est très décevante et on remarque que très peu de changement par rapport au PAFI de 2012. De plus, elle ne répond pas à l'Orientation 2/Objectif 2 de la SADF (p.25) d'élaborer un cadre de gestion du réseau de chemins en milieu forestier.

2.2.1 Structure d'âge des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.1 Structure d'âge des forêts - Commentaires

Je répète le commentaire que l'APO avait émis lors des consultations sur la structure d'âge. Initialement, la ST nécessaire pour être considéré vieille forêt était de 28 m²/ha (Leblanc, M. 2005) et (Gauthier, P. 2009). Aucune forêt feuillue d'aucune région du Québec ne correspondait aux critères émis par Québec. Donc les régions ont abaissé les critères afin de diminuer d'en arriver à une solution possible sans avoir affecté la possibilité ou de complètement fermer des UTR à la récolte. La preuve n'a jamais été faite que des forêts de 23 m²/ha comportaient les caractéristiques de vieux peuplements à structure complexe. L'autre irritant dans ce dossier est l'échelle d'analyse. Habituellement on utilise l'UTR. Puisque celle- ci était trop petite pour ne pas avoir d'impact, on a fait des regroupements afin d'atteindre un niveau acceptable. Car c'est bien connu, plus que l'échelle d'analyse est grande, moins il y a d'impact. Donc la mesure structure d'âge est louable mais professionnellement parlant la méthode de calcul est des plus douteuses.

2.2.2 Organisation spatiale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.2 Organisation spatiale des forêts - Commentaires

À la lumière de l'analyse des analyses présentées par M. Marc Riopel et des informations reçues dans d'autres régions dans le cadre des projets pilotes, il appert que l'approche des COS n'est pas adaptée aux pourvoiries. Elle ne tient pas compte des enjeux de prévisibilité et d'adaptabilité et n'offre pas d'indication de respect des autres enjeux de pourvoiries déposés, au contraire. Elle met en péril la capacité à convenir d'ententes opérationnelles subséquentes et la méthode de planification observée génère même des problèmes inutiles (limites de territoire, calendriers d'opérations incompatibles, acceptabilités des coupes dans un contexte touristique international, frein aux investissements, etc.) sans nécessairement répondre à quelque enjeu que ce soit. Dans l'état actuel des choses, cette méthode de planification forestière risque d'avoir des impacts majeurs sur nos activités et la mise en valeur du territoire. Les territoires de l'Outaouais ont en moyenne 110 km². Il y a 30 % des territoires de pourvoiries qui ont moins de 50 km² et c'est plus de 60 % qui ont moins de 100 km². Nous croyons qu'à première vue, les COS semblent être utilisés afin d'augmenter la dimension des chantiers et de les concentrés. La réglementation actuelle n'empêche pas cet état de fait. Compte tenu de leur réalité d'entreprise privée de la faible dimension des territoires et de la vocation de mise en valeur des PADEs, les pourvoiries ne peuvent pas accepter cette méthode générale théorique. De plus, l'orientation par COS ne respecte pas l'Orientation 2/Objectif 3 de la SADF (p.25) qui stipule que la stratégie doit favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté. Dans le cas qui nous concerne, la méthode mur-à-mur provinciale proposée (développé pour de grands territoires à vocation de conservations de la biodiversité comme les réserves fauniques et les zecs) met plutôt en péril des entreprises et des emplois locaux et ne tient pas compte du mandat de mise en valeur des PADEs.

Paradoxalement, il nous a été mentionné que l'approche des COS permettait une multitude de possibilités par le représentant provincial. Cependant chacune des études présentées en région ne parle que de maximisation des volumes et de diminution

des coûts pour l'industrie forestière. Ceci ne représente pas l'esprit du plan d'affectation des terres du domaine public. À notre avis, la solution est de mettre en place une méthode de planification adaptée à la réalité d'entreprises privée sur de petits territoires tel que permis par la Loi justement pour des cas comme les pourvoies. Ceci pourrait découler sur une méthode de d'organisation spatiale correspondant à la réalité de chaque territoire et entreprise.

2.2.3 Composition végétale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.3 Composition végétale des forêts - Commentaires

La seule réponse donnée dans le PAFI- T en consultation pour répondre à cet enjeu est de maintenir ou d'augmenter la proportion de ces essences en voie de raréfaction. Or, L'analyse d'écart entre la forêt naturelle et la forêt actuelle est la méthode privilégiée pour confirmer l'existence d'un enjeu de composition et en mesurer l'ampleur (Jetté, J.- P., et autres 2013, Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré, Partie I – Analyse des enjeux). Dans le PAFI- T en consultation, la proportion des types de peuplements en forêt aménagée vs la forêt préindustrielle n'est pas abordée, alors que c'était un élément important du PAFI- T 2013- 2018, accompagné de pistes de solution. Encore une fois, il n'est pas normal de devoir se prononcer sur des objectifs sans avoir le détail afin d'expliquer les cibles.

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort - Commentaires

Une section mise en application devrait être ajoutée comme pour la version 2013- 2018. On retrouve des enjeux et des objectifs mais pas de section d'application. Comment déterminer les cibles dans ce cas et sur quelle base va- t- on pouvoir réaliser un suivi.

2.2.5 Forêts de seconde venue

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.5 Forêts de seconde venue - Commentaires

Pourquoi ne retrouve- t- on pas de cible. Comment voulez- vous que l'on se prononce. Puisque le libellé est exactement le même que pour les Laurentides et Lanaudière, j'en conclus que la mesure est de laisser 10 % de l'assiette non traitée lorsque l'assiette à 40 ha et plus. Pour les pourvoies, l'optimum est de cibler les coupes de 20 ha et plus. De cette façon, une plus grande proportion serait touchée. La chose la plus importante est l'emplacement de la zone préservée. Dans le but de maximiser l'impact économique pour la faune, la zone de protection devrait se situer en bordure des chemins. De cette façon, on favorise l'habitat du petit gibier dans des zones exploitables par la clientèle en plus d'augmenter l'obstruction latérale qui est aussi important pour la grande faune.

2.2.6 Milieux humides

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.6 Milieux humides - Commentaires

Ces milieux doivent être protégés à leur pro rata dans le paysage régional. Les superficies comptabilisées dans les MHI ne doivent pas restreindre la superficie des autres types d'aires protégées au niveau régional.

2.3.1.1 Essences

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.1.1 Essences - Si vous répondez Non, quelles sont les essences que vous recommanderiez et quelles sont les raisons justifiant ces recommandations?

Je ne comprends pas que le peuplier soit dans les essences à promouvoir. Il y a eu une série d'étude dans les Laurentides et l'Outaouais afin de démontrer que l'on se retrouvait avec un enfeuillage et que la cause était l'avancement du peuplier. Des scénarios afin de limiter le peuplier avait été proposé au MFFP par des chercheurs des 2 régions.

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois - Si vous répondez Non, quels sont les objectifs que vous recommanderiez et quelles sont les raisons justifiant ces recommandations?

- L'EPC ne permet pas d'accroître le volume. Il a un effet uniquement de composition selon les nouvelles études.
- Les scénarios de regarni sont non-rentable selon les analyses économiques fait par le BMMB alors pourquoi les maintenir dans les choix sylvicoles.
- Les plantations intensives vont permettent d'accroître la production des peuplements mais pas la qualité du bois de sciage. Au contraire, les plantations de 1600 ti/ha et de 2000 ti/ha crée du bois produisant plus de branches, donc plus de nœuds ce qui diminue la qualité du bois.

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse - Commentaires

Avant d'aller de l'avant avec les AIPL, un zonage devra être réalisé dans la région. Présentement, dans la méthode proposée, l'ensemble des Laurentides possède un potentiel AIPL. Puisque la situation en regard du PATP n'est pas encore très claire, il sera nécessaire d'établir une méthodologie avant de désigner un chantier comme AIPL. Afin de tenir compte de la vocation multiple modulée du PATP, nous demandons à ce qu'aucune aire d'intensification ne puisse être désignée sur une pourvoirie sans l'accord signé du pourvoyeur sur un document officiel expliquant l'impact sur la préséance du droit forestier sur le droit de pourvoirie. Les pourvoiries ne veulent pas se transformer en zone de production forestière prioritaire où le développement de nos activités serait compromis.

2.3.1.4 Analyses économiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.4 Analyses économiques - Commentaires

Il est surprenant de voir que le traitement le plus rentable au niveau de la rentabilité économique dans les autres régions pour la sapinière à bouleau blanc soit la CPPTM et qu'on ne le retrouve pas en Outaouais. Pourtant la 73- 52 et 74- 51 possède une grande partie de son territoire dans la sapinière à bouleau blanc. Si ce traitement est le plus rentable, on devrait débloquer la machine afin de le permettre. On devrait aussi favoriser les CPICP au détriment des CPIRL lorsque la rentabilité économique est similaire soit pour la bétulaie jaune à résineux et l'érablière à autres feuillus.

2.3.2 Stratégie sylvicole

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.2 Stratégie sylvicole - Si vous répondez Non, quelles sont les améliorations que vous recommanderiez d'apporter et quelles sont les raisons justifiant ces recommandations?

Je ne comprends pas pourquoi l'éclaircie commerciale fait partie des scénarios intensifs/élite. Selon le BFEC, une partie de la possibilité provient des éclaircies des premières plantations qui ont été réalisés et celle-ci ne seront sûrement pas tous en AIPL. C'est donc dire que l'on décide sciemment de se priver d'un volume qui fait partie de la possibilité. Ce traitement devrait faire partie des scénarios de base. On le voit dans plusieurs régions du Québec. L'EC est rendu incontournable et fait partie des traitements usuelles. L'Outaouais devrait se mettre au diapason rapidement surtout pour les UAF 74- 51 et 73- 52 où les plantations ont été nombreuses.

2.4 Suivis forestiers

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.4 Suivis forestiers - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

Il y a un manque flagrant au niveau du suivi:

- Le MFFP fait beaucoup trop confiance au BGA et porte une trop grande confiance à la notion d'autocontrôle.
- Un des problèmes majeurs que rencontrent les pourvoiries, est la non obligation qu'on les BGA à signer des ententes opérationnelles (avec la bénédiction du MFFP). Lorsque l'on rencontre un problème, le MFFP se retrouve dans la position de non action car il n'a pas en sa possession un écrit. Il crée lui-même le problème en obligeant pas la signature d'entente et dans ce cas, il ne s'agit pas d'une directive provinciale car la situation est très différente dans d'autres régions. L'APO a soumis des exemples de méthode à la TGIR afin de corriger la situation mais ce fut un refus de la part des BGA et du MFFP.

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Oui. Bien que nous avons répondu au questionnaire, il est très difficile pour l'Association des Pourvoiries de l'Outaouais d'acquiescé à ce PAFI- T.

- Premièrement, il est beaucoup moins complet que la version de 2013-2018. Les sections constats et mise en œuvre ont été retiré ce qui rend difficile l'analyse de la portée de l'objectif ou de l'enjeu.
- Deuxièmement, ont fait référence souvent à des fiches VOIC ou des documents qui ne sont pas disponibles dans le document. Quand une demande d'accès est faite au MFFP on reçoit la réponse suivante: "En ce qui concerne les fiches VOIC, celles-ci sont présentement en cours d'écriture et seront finalisées au cours de l'hiver, avant la publication du PAFIT, prévue le 1er avril 2018. Il m'est donc impossible de vous les faire parvenir en date d'aujourd'hui." Voilà la transparence de cette consultation.
- Troisièmement on ne retrouve aucun suivi des actions du PAFI- T 2013- 2018 afin de démontrer si les objectifs et les actions présentent précédemment vont dans la bonne direction.
- Quatrièmement la section faunique a été passablement charcutée. La notion d'original, de petit gibier et de marte ont tous été retirés.
- Cinquièmement, je ne comprends pas que la section sur le suivi des impacts du réseau routier est été retirée. Dans le PAFI- T de 2013-2018, il est inscrit qu'une fiche VOIC était en préparation. Celle-ci n'a jamais été présentée aux intervenants de la TGIR.

Nous considérons que le PAFI- T en consultation est un document qui ne permet pas de répondre aux besoins et enjeux des pourvoiries et les rendent mêmes plus vulnérables. Les échelles spatiale et temporelle sont trop différentes pour que des méthodes classiques de traitement des enjeux forestiers puissent permettre de concilier les deux secteurs. Il est donc essentiel que le plan mentionne que la question des pourvoiries doit être traitée de façon plus spécifique et que des travaux en ce sens sont nécessaires.

Section 7.1.1.8 Enjeu lié aux espèces nécessitant une attention particulière pour assurer leur maintien Premièrement, pouvez-vous expliquer pourquoi il n'y a pas de signataire pour cette partie.

Quatre sous- objectifs sont énoncés afin de prendre en compte cet enjeu, dont l'utilisation des besoins en habitat des espèces sensibles pour guider la définition des cibles et des seuils d'aménagement écosystémique (PAFI- T, p.62). Toutefois, aucun objectif n'est formulé pour le maintien de l'habitat de ces espèces, ce qui ne respecte pas les objectifs et les cibles de la Stratégie d'aménagement durable des forêts concernés par cet enjeu.

En effet, afin de relever le défi d'un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes, la SADF énonce clairement comme objectif qu'un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier doit être mis en place, se traduisant par les actions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre, pour 2018, un système de suivi basé sur les modèles de qualité d'habitat d'un minimum de trois espèces fauniques sensibles à l'aménagement forestier, identifiées dans cinq zones forestières d'ici à 2018,
- intégrer, dans les outils servant à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré ainsi que dans le calcul des possibilités forestières, des modèles de qualité d'habitat, et ce, dans le but d'évaluer et de tenir compte de l'effet des stratégies d'aménagement forestier sur la qualité et la quantité d'habitats fauniques ciblés (SADF, p. 16).

Il sera nécessaire de compléter cette section du PAFI- T afin de répondre aux attentes de la SADF. De plus, il serait pertinent de maintenir les objectifs et pistes de solution en vigueur pour la période 2013- 2018 d'ici à ce que de nouvelles informations et modalités soient disponibles.

De plus, le maintien de l'habitat de l'original n'est pas mentionné comme objectif alors que cette espèce faisait l'objet de modalités spécifiques au cours de la période 2013- 2018 (PAFI- T 2013- 2018 , p. 54). Ce manque dans le PAFI- T en consultation ne respecte pas la SADF.

La SADF énonce clairement le besoin d'intégration des besoins de cette espèce importante. En effet, en réponse au défi de conserver un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées, le MFFP a indiqué qu'il prévoyait intégrer, dans les scénarios sylvicoles, les pratiques forestières recommandées dans les guides d'aménagement d'habitats fauniques (visant le cerf de Virginie, l'original et la gélinotte huppée) et, au besoin, produire d'autres guides en matière de faune (SADF, p.24).

L'absence de mesures particulières pour des espèces fauniques importantes pour les utilisateurs et ciblées par les politiques en vigueur devrait être comblée avant l'adoption du PAFI- T 2018 - 2023 afin de répondre aux attentes et objectifs de la SADF.

3.1 Comment avez- vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

3.2 Présentation dans le site Web

Oui

3.2 Présentation dans le site Web - Précisez vos commentaires s'il y a lieu.

Pas de possibilité d'enregistrer nos commentaires et le formulaire. Obligation de produire d'un jet sinon risque de perdre nos données (ce qui m'est arrivée).

3.3 Avez- vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public?

Oui

3.3 Avez- vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public? - Précisez vos commentaires s'il y a lieu.

Le questionnaire mis en ligne ne présente pas toutes les sections. Le retrait de la partie plus "faunique" du PAFI- T laisse planer un doute sur la réelle volonté du MFFP d'intégrer les besoins de la faune et de ses utilisateurs à la future planification des travaux.

Annexe 10 Commentaires – SÉPAQ

SEPAQ

Courrier électronique

dufour.yannick@sepaq.com

1.1 Je réponds* :

Au nom d'un organisme

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Indiquez votre prénom et votre nom

Yannick Dufour

1.2 Indiquez votre prénom et votre nom ainsi que le nom de votre organisme, le cas échéant (facultatif) - Si vous répondez au nom d'un organisme, indiquez son nom

Sépaq

1.3 Votre numéro de téléphone pour permettre au Ministère de communiquer avec vous s'il a besoin de plus de précisions sur vos commentaires ou préoccupations (facultatif) - Votre numéro de téléphone

581-307-1276

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Oui

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Représentant ou membre d'un territoire faunique structuré (zec, pourvoirie, réserve faunique)

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais?

Oui

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais? - Commentaires

Voir commentaires

2.2.1 Structure d'âge des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.2 Organisation spatiale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.2 Organisation spatiale des forêts - Commentaires

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Voir commentaires

2.2.3 Composition végétale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.3 Composition végétale des forêts - Commentaires

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Voir commentaires

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.6 Milieux humides

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.7 Milieux riverains

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.1 Essences

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois - Si vous répondez Non, quels sont les objectifs que vous recommanderiez et quelles sont les raisons justifiant ces recommandations?

Voir commentaires

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse - **Commentaires**

Voir commentaires

2.3.1.4 Analyses économiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.4 Analyses économiques - **Commentaires**

Voir commentaires

2.3.2 Stratégie sylvicole

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.2 Stratégie sylvicole - Si vous répondez Non, quelles sont les améliorations que vous recommanderiez d'apporter et quelles sont les raisons justifiant ces recommandations?

Voir commentaires 2.5

2.3.3 Changements climatiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.4 Possibilités forestières

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.4 Possibilités forestières - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

Voir commentaires 2.5

2.4 Suivis forestiers

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Oui.

Commentaires généraux

N.B. Ces commentaires se veulent constructifs afin d'améliorer le contenu et la portée des futurs PAFI- tactiques. La Sépaq offre sa collaboration au MFFP afin de contribuer à la création de richesses dans les réserves fauniques sous sa gestion via l'élaboration et la mise en œuvre d'un aménagement forestier concordant à leur vocation de conservation et de mise en valeur de la faune et des activités récréotouristiques.

- *En route vers un P.A.F. Intégré*

Dans nos commentaires émis lors des dernières consultations publiques des PAFI- t 2013-2018 , nous mentionnions qu'il s'agissait davantage d'un P.A.F. qu'un P.A.F. « I ». La Sépaq constate une amélioration dans le contenu des nouveaux PAFI- tactiques, mais est toujours d'avis que le plan d'aménagement forestier présenté n'est pas un plan d'aménagement du milieu forestier qui « intègre » des stratégies d'aménagement propres aux enjeux des réserves fauniques. Avec les améliorations apportées, nous pouvons toutefois constater que les nouveaux plans d'aménagement 2018 - 2023 sont davantage des plans « harmonisés ». En effet et de notre avis, ils ne sont pas encore des plans qui intègrent explicitement la vocation légale des réserves fauniques, les intentions gouvernementales identifiées aux nouveaux PATPs ainsi que les objectifs d'aménagements répondant aux enjeux présentés aux TGIRTs tels que les encadrements visuels des infrastructures de mise en valeur, le maintien d'une ambiance naturelle, le maintien d'habitats de qualité et productifs pour la faune (aquatique et terrestre), et la qualité des accès au territoire. Pour y arriver, la Sépaq propose des pistes de solution constructives visant à alimenter les réflexions portant sur l'élaboration des prochains PAFI- t 2023- 2028 .

- *L'échelle temporelle quinquennale de la planification tactique actuelle est trop courte. L'élaboration d'un plan stratégique/tactique sur 25 ans est nécessaire pour mettre en œuvre une réelle stratégie d'aménagement multiressources dans les réserves fauniques et pour assurer l'adéquation avec les objectifs gouvernementaux fixés pour ces territoires particuliers. Actuellement, le PAFI- t a davantage une portée opérationnelle que tactique sur l'implantation concrète d'une vision d'aménagement forestier écosystémique et intégrée dû à la courte durée de celui-ci. Avec des calculs de possibilité forestière échelonnés sur plus de 100 ans, mais des scénarios sylvicoles révisés (ou non) tous les 5 ans, le plan d'aménagement forestier proposé n'assure pas l'implantation d'une stratégie d'aménagement pouvant répondre à la plupart des enjeux des réserves fauniques qui eux, méritent une attention sur un plus grand laps de temps. En effet, pour répondre aux enjeux mentionnés précédemment, il est important de maintenir (ou de créer) des caractéristiques forestières clés tout au long de la durée de vie d'un peuplement forestier, et ce, particulièrement lors des 25 premières années suivant une intervention de récolte. Selon nous, un PAFI-t de 5 ans ne peut répondre à ce besoin puisque nous ne pouvons pas savoir, via la planification tactique actuelle, comment la stratégie d'aménagement forestier « intégrée » du PAFI- t est modulée dans l'espace et le temps face aux enjeux des réserves fauniques, et si les modalités fauniques et récréotouristiques demandées aux TGIRTs se perpétuent dans le temps. Nous avons besoin de cette prévisibilité afin de réaliser adéquatement notre mandat de conservation et de mise en valeur de la faune, tout en assurant également la qualité de l'expérience des utilisateurs de notre réseau de réserves fauniques. Pour améliorer le contenu et la portée des PAFI- t, nous vous proposons de :*

- *Insérer une vision d'aménagement à long terme du territoire forestier dans chacune des unités d'aménagement, en tenant compte des affectations, des vocations légales et des particularités des réserves fauniques qui s'y trouvent;*
- *Insérer les intentions gouvernementales et les objectifs spécifiques inscrits dans les PATPs aux objectifs régionaux et aux stratégies d'aménagement intégrés des PAFI-t;*
- *Reconnaître le territoire des réserves fauniques comme une forêt d'opportunités (multiressources) dans un chapitre sur la création de richesses en milieu forestier.*

Absence dans le PAFI- t d'objectifs, de stratégie et de scénarios sylvicoles modulés et adaptés aux enjeux fauniques et récréotouristiques des réserves fauniques.

Dans cette nouvelle version du PAFI- t, on constate une amélioration quant à la manière dont les objectifs d'aménagement faune- forêt- récréotourisme modulent les stratégies d'aménagement qui cependant, tiennent compte principalement de la production de volumes de matière ligneuse des essences forestières commerciales. Ainsi, et à l'exemple de la Stratégie de production de bois, une « Stratégie de production multiressources » devrait être élaborée et intégrée dans les prochains PAFI- t afin, notamment, de mettre en œuvre la notion de création de richesses telle qu'inscrite à la SADF. Pour y arriver et afin d'assurer l'adéquation avec les besoins fauniques et récréotouristiques de nos établissements, deux chapitres devraient être ajoutés aux futurs PAFI- t :

- Considérer davantage l'emphase sur l'aménagement des habitats de la faune pour mettre en œuvre la première action du premier objectif de l'orientation 2 du troisième défi de la SADF (i.e. : Intégrer, dans les scénarios sylvicoles, les pratiques forestières recommandées dans les guides d'aménagement d'habitats fauniques et, au besoin, produire d'autres guides en matière de faune). Le secteur de la Faune et des Parcs du MFFP doit être mis à contribution, puisqu'il est responsable des plans de gestion de la faune au Québec et qu'il possède l'expertise quant aux besoins en habitats (lire besoins en caractéristiques forestières particulières) des principales espèces fauniques qui sillonnent nos territoires. Rappelons que l'habitat de la faune des réserves fauniques est intimement lié à l'état de la forêt et que le maintien ou l'amélioration de la productivité des habitats fauniques soutient les activités de la Sépaq lié à la conservation et à la mise en valeur de la faune (pêche, chasse et observation);*
- Insérer un chapitre sur le récréotourisme en milieu forestier pour développer des stratégies d'aménagement adaptées au maintien des composantes essentielles au domaine d'affaires relié au tourisme en milieu forestier.*

Commentaires spécifiques

4.4 Plan d'affectation du territoire public

Il serait intéressant que le MFFP précise davantage les principales orientations gouvernementales (dans un tableau ou autre) contenues dans le PATP qu'il entend prendre en compte et de quelle manière cela se reflètera à travers le PAFI, notamment dans sa stratégie d'aménagement.

6 .5.4 Utilisation faunique

La Sépaq apprécie grandement que l'on fasse mention de l'importance des utilisateurs de la ressource faunique à travers la planification forestière et fait en sorte qu'on se dirige de plus en plus vers un réel plan d'aménagement forestier intégré. Cela devra toutefois transparaître à travers le PAFIO ainsi que le processus d'harmonisation.

Un peu comme dans la section 6 .4.1 (contexte régional) pour l'industrie forestière, les retombées économiques reliées aux activités fauniques pourraient être mentionnés (revenus, emplois, nombre d'adeptes, ...) dans un prochain PAFI- t. À cet effet, la Sépaq, si nécessaire, pourrait fournir différentes données pour les réserves fauniques de Papineau- Labelle et La Vérendrye.

6 .6 .2 Habitats et ressources fauniques

Dans cette section, on fait principalement références aux habitats légaux mais on aurait pu également mentionner que le PAFI, incluant sa stratégie d'aménagement, considère comme essentiel la préservation de l'habitat des principales espèces socio- économique (orignal, martre, dorée jaune, ...) présentent dans la région de l'Outaouais. Cela fait d'ailleurs partie des enjeux identifiés par la TGIRT (voir tableau 8).

6 .7 Espèces exotiques en plantation

la Sépaq tient à rappeler son opposition à l'utilisation d'essences exotiques ou hybrides dans les réserves fauniques, principalement en raison de l'incompatibilité de ce type de sylviculture avec la vocation de conservation et de mise en valeur des réserves fauniques.

7.1.2 Enjeu lié à l'organisation spatiale des forêts

Étant donné les enjeux reliés et son impact au niveau de la planification forestière, il serait pertinent de retrouver les modalités proposées (anciennes versus nouvelles) pour la dérogation de l'UA 07352 dans le présent PAFIT.

7.1.5 Enjeu lié aux forêts de seconde venue

Nous trouvons très intéressant la manière dont cet enjeu est défini. Les différentes appréhensions soulevées rejoignent très bien celles de la Sépaq. La volonté affichée du gouvernement d'augmenter la possibilité forestière passera invariablement par une hausse de la sylviculture intensive, principalement par les plantations, d'où notre inquiétude.

8.2.3.5 Aires d'intensification de la production ligneuse

La Sépaq, via un projet de la Fondation de la faune du Québec, a publiée en 2016 un document traitant des AIPL intitulé « Intégration des enjeux des réserves fauniques dans la planification des AIPL ». Bien que celle-ci ne s'oppose pas à l'implantation des AIPL sur le territoire des réserves fauniques, leur localisation de même que les stratégies sylvicoles associés devront prendre en compte la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune des réserves fauniques ainsi que les différentes activités que la Sépaq offre à sa clientèle. Tel que mentionné dans la Stratégie régionale de production de bois à la section 1.2.2, il est important que l'implantation des AIPL se fasse dans un souci de transparence avec l'implication des différents utilisateurs du territoire.

Vous trouverez le document portant sur les AIPL mentionné ci-haut pour les réserves fauniques de Papineau-Labelle et La Vérendrye à l'adresse suivante:
<https://www.sepaq.com/rf/girt.dot>

8.3.1 Gradient d'intensité de la sylviculture

La qualité et la productivité des habitats représentent un enjeu important dans les réserves fauniques et c'est pourquoi au niveau des différents modes de plantation, la Sépaq priorise celles dites de « base » (1600 plants/ha) sur ses territoires afin de favoriser une meilleure hétérogénéité des peuplements notamment avec la présence d'essences feuillues. Ce type de peuplement, qui est d'ailleurs plus avantageux au niveau de l'analyse économique, représente un intérêt accru pour la faune contrairement aux plantations « intensives » (2000 plants/ha) qui sont davantage monospécifiques.

8.6 Possibilités forestières et niveaux d'aménagement

Bien que l'on constate une diminution des superficies prévues à la récolte dans plusieurs UA (à l'exception de la 07451 en forte hausse) par rapport à la période 2013-2018, la proportion des coupes partielles dans les peuplements mélangés à dominance résineuse et résineux demeure relativement faible dans les UA 073 et 074. En plus d'être bénéfique au niveau de la possibilité forestière, les CP permettent de répondre à plusieurs enjeux des réserves fauniques (qualité des habitats, paysage, ...), d'où l'importance de favoriser leur utilisation dans nos territoires tout en misant davantage sur celles-ci au niveau des futures stratégies d'aménagement.

3.1 Comment avez-vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

3.2 Présentation dans le site Web

Non

3.2 Présentation dans le site Web - Précisez vos commentaires s'il y a lieu.

Très bonne initiative d'avoir regroupé l'ensemble des PAFI- T dans un même document. Très bon document dans l'ensemble.

3.3 Avez- vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public?

Non

Annexe 11 Commentaires - Individu

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Non

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Villégiateur (ex. : propriétaire de chalet, randonneur, association de riverains, détenteur de bail de villégiature, etc.); Chasseur, pêcheur; Représentant ou membre d'un territoire faunique structuré (zec, pourvoirie, réserve faunique)

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais?

Oui

2.2.1 Structure d'âge des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.2 Organisation spatiale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.3 Composition végétale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.3 Composition végétale des forêts - Commentaires

Je crois qu'il est important de prendre en compte les 3 autres espèces présentes (noyer cendré, frêne noir, thuya occidental). Si le cèdre est difficile à augmenter, y a-t-il des diminutions de CPF à faire ?

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort - Commentaires

C'est un bon départ d'augmenter le nombre de legs biologiques dans les coupes totales.

2.2.5 Forêts de seconde venue

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.5 Forêts de seconde venue - Commentaires

Reste à voir ce qui sera fait dans le concret.

2.2.6 Milieux humides

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.6 Milieux humides - Commentaires

Excellent. J'aurais aimé voir une carte indiquant les MHI.

2.2.7 Milieux riverains

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.7 Milieux riverains - Commentaires

Qu'est qu'une partie représentative ? comment est-elle déterminée? Un objectif imprécis. Chaque milieu riverain a une superficie déterminée avec la ligne naturelle des hautes eaux. Pourquoi ne pas l'avoir bonifié en ajoutant une autre bande afin d'assurer une lisière boisée suffisante pour faire une bonne zone tampon entre la coupe et l'habitat aquatique. Une bande de 30 m n'est pas suffisante pour empêcher l'érosion et provoque une diminution de la transparence des plans d'eau.

2.3.1.1 Essences

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.4 Analyses économiques

Oui

2.3.1.4 Analyses économiques - Commentaires

Ouf!! Beaucoup de scénarios en lien uniquement avec la valeur de l'arbre du point de vue des compagnies forestières et de l'industrie du bois en général. Mais la forêt, c'est plus que ça.

2.3.2 Stratégie sylvicole

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.3 Changements climatiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.4 Possibilités forestières

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.4 Suivis forestiers

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Oui. Quand on parle des enjeux liés aux milieux humides et aux milieux riverains, il y a des enjeux et des objectifs d'aménagements. Je n'en ai vu aucun en lien avec les cours d'eau intermittents qui sont souvent des milieux productifs pour les peuplements forestiers. Ces habitats sont également des milieux productifs pour la faune vertébrée, que ce soit le gros gibier, ou les amphibiens et reptiles et également pour les poissons puisque ces cours d'eau sont un élément important pour les alevins et pour les sites de frayes en lac. Avec les pluies diluviennes de printemps et d'automne ces dernières années, ces cours d'eau coulent presque à l'année. Une vérification serait à faire sur le terrain. Ces habitats devraient avoir une place dans le PAFIT.

3.1 Comment avez- vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Internet

3.2 Présentation dans le site Web

Non

3.3 Avez- vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public?

Oui

Après avoir lu le PAFIT, je crois qu'il est difficile pour moi de pouvoir vraiment faire une différence. Beaucoup d'informations qui sont difficiles à analyser pour une technicienne de la faune comme moi. Il y a un tableau que j'ai conservé, c'est le tableau 10 avec les indicateurs et cibles. Il demeure que sur le terrain, près de mon chalet ou en excursion, je ne verrai probablement pas l'atteinte des cibles proposées. C'est trop à grande échelle. Une visite au bureau régional aurait été souhaitable mais je n'avais pas le temps.

Annexe 12 Commentaires - Individu

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Non

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Villégiateur (ex. : propriétaire de chalet, randonneur, association de riverains, détenteur de bail de villégiature, etc.); Autre

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un) - Veuillez préciser :

Ornithologue amateur

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais?

Oui

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais? - **Comment aires**

Je déplore l'absence de référence aux habitants avicoles de la forêt. Comment pouvez- vous prétendre à la réalisation d'une planification forestière selon un aménagement écosystémique si vous ne tenez pas compte des oiseaux, sauf bien sûr pour leur intérêt économique (chasse)? Qu'en est- il du fait que la forêt est souvent leur lieu de nidification? Il n'y a pas que la Gélinothe qui compte!

2.2.1 Structure d'âge des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.1 Structure d'âge des forêts - **Commentaires**

Des cibles minimales ne sont pas satisfaisantes.

2.2.2 Organisation spatiale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.3 Composition végétale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.3 Composition végétale des forêts - **Commentaires**

S'il n'est pas déjà trop tard...

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort - Commentaires

Est- ce que le bois mort comprend les chicots comme site de nidification du Martinet ramoneur?

2.2.5 Forêts de seconde venue

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.5 Forêts de seconde venue - Commentaires

Est- il vraiment possible de renverser la vapeur?

2.2.6 Milieux humides

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.7 Milieux riverains

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.7 Milieux riverains - Commentaires

Est- ce que la réglementation comprend des mesures de mise en application et de surveillance? Pourquoi n'y a- t- il pas une question pour le 7.1.8 ?

2.3.1.1 Essences

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.4 Analyses économiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.4 Analyses économiques - Commentaires

Est-ce que votre analyse économique tient compte (ou peut-elle quantifier) la valeur de la perte d'espèces menacées? Sinon, elle sera toujours incomplète.

2.3.2 Stratégie sylvicole

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.3 Changements climatiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.3 Changements climatiques - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

Je suis contente que le gouvernement ait mis en place un comité d'adaptation aux changements climatiques.

2.3.4 Possibilités forestières

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.4 Suivis forestiers

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.4 Suivis forestiers - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

Pratique exemplaire - Merci!

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui. Merci de me permettre de participer à cette consultation sur un domaine que je ne connais pas beaucoup mais qui me préoccupe énormément.

3.1 Comment avez- vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

3.1 Comment avez- vous été informé de la tenue de la consultation publique? - Veuillez préciser :

À titre de présidente du Club des ornithologues de l'Outaouais, j'ai été invitée à une séance d'information sur le PAFIT et la consultation.

3.2 Présentation dans le site Web

Oui

3.2 Présentation dans le site Web - Précisez vos commentaires s'il y a lieu.

Un effort de vulgarisation aurait été apprécié mais je crains que la complexité du sujet ne s'y prête pas vraiment.

3.3 Avez- vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public?

Oui. Le processus est louable. J'espère que le taux de participation sera optimal et vous permettra de saisir ce que le grand public pense vraiment de votre plan.

Annexe 13 Commentaires - Individu

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Oui

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Résident permanent; Membre d'un groupe environnemental

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais?

Oui

2.1 Le territoire est- il adéquatement décrit dans le PAFIT de l'Outaouais? - Commentaires

It would be good to include the map of the major bioclimatic ecoforestry Zones.

2.2.1 Structure d'âge des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.1 Structure d'âge des forêts - Commentaires

The PAFI- T implies that the Table10 target re Age structure was chosen by the TRGirt. But there actually was NOT a decision made by the TRGirt panel members for that. I gave Mme Labrie a signed note saying that it was not a choice made by the panel. Thus this PAFI- T really should not imply that.

2.2.2 Organisation spatiale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.2 Organisation spatiale des forêts - Commentaires

The PAFI- T does not give an adequate description of the COS pattern.

2.2.3 Composition végétale des forêts

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.3 Composition végétale des forêts - Commentaires

Somewhat. The ministry really should ask a biologist or botanist for advice in translating some species' common names, like 'butternut', not 'white walnut', and 'wild garlic', not 'ramps'.

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.4 Structure interne des peuplements forestiers et du bois mort - Commentaires

Some, but Probably not enough. Deadwood important, need to pay closer attention, and to where it is left after harvest, etc. etc. For biomass heat, grow stands of fuelwood. Don't take branches and tops from natural forest.

2.2.5 Forêts de seconde venue

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.2.5 Forêts de seconde venue - Commentaires

Probably yes.

2.2.6 Milieux humides

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.2.6 Milieux humides - Commentaires

Somewhat. But after our TRGirt panel discussions on January 25, maybe I will realize that it is not enough.

2.2.7 Milieux riverains

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.1 Essences

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.1.1 Essences - Si vous répondez Non, quelles sont les essences que vous recommanderiez et quelles sont les raisons justifiant ces recommandations?

Recommend some scattered planting of butternut to find resistant strains.

Recommend avoiding too many one- spp plantations, esp. because of disease and insect threats in monocultures.

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.3.1.2 Objectifs de productions de bois - Si vous répondez Non, quels sont les objectifs que vous recommanderiez et quelles sont les raisons justifiant ces recommandations?

Support increased wood production in some places, but must be balanced with STUDIES of the situation of protected areas, especially getting field data on RBs.

2.3.1.3 Aires d'intensification de la production ligneuse

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.1.4 Analyses économiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.1.4 Analyses économiques - Commentaires

It's very good to have this in the PAFI- T, but I don't know enough to comment. Will try to learn.

2.3.2 Stratégie sylvicole

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.3.3 Changements climatiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.3 Changements climatiques - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

The strategy presented just says to adapt to climate change, but in forest management we MUST work to REDUCE CO2 in atmosphere and fight climate change. Where are the soil carbon studies etc. for Region 07? I am very disappointed.

2.3.4 Possibilités forestières

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Ne sais pas

2.4 Suivis forestiers

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.4 Suivis forestiers - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

The MFFP must monitor and study the protected areas, not just the commercial forest!

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Oui. The PAFI- Ts should be presented as one for each UAF, not one for Region 07. Even though some parts of them would be repetitious. This is a failing. But some parts of the PAFI- T are improved compared to 2013- 2018, so congratulations on that.

3.1 Comment avez- vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Internet; Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

Annexe 14 Commentaires - Individu

1.4 Êtes- vous un participant à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)?

Non

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un)

Villégiateur (ex. : propriétaire de chalet, randonneur, association de riverains, détenteur de bail de villégiature, etc.); Autre

1.5 Quel type d'utilisateur de la forêt publique êtes- vous? (Possibilité d'en cocher plus d'un) - Veuillez préciser :

Propriétaire utilisant les Richesses Naturelles pour aider des personnes (Hommes, Femmes et Enfants) aux prises avec la maladie mentale, le décrochage ou la santé physique affaiblie. La forêt est la clinique, l'école, le gymnase et l'église.

2.2.7 Milieux riverains

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Non

2.2.7 Milieux riverains - Commentaires

Aucun chiffre spécifique, concernant la zone tampon n'est présenté à ce stade-ci et aucunement est-ce que le réchauffement de la terre, dû aux changements climatiques, ne semble être pris en considération. Il y a un sérieux danger si cette zone de 20 m est élevée à seulement 30 m. Une zone riche et nourrissante pour plusieurs espèces vulnérables ou menacées se devrait d'être prise en considération de devenir une zone à protection accrue pour assurer un futur viable à ces espèces et pour l'intérêt des générations futures de visiteurs, Il est maintenant prouvé que l'homme n'a aucune idée de la vitesse à laquelle les perturbations climatiques affecteront les cours d'eau et les poissons qui y habitent. Si nous voulons protéger les truites des petites rivières saines, il faut avoir le courage d'agir dès maintenant pour établir une zone tampon de 100 mètres dans laquelle aucun travail forestier n'y sera permis.

2.3.3 Changements climatiques

Les éléments proposés dans le Plan pour répondre à cet enjeu répondent-ils à vos préoccupations?

Oui

2.3.3 Changements climatiques - Précisez vos préoccupations ou vos commentaires s'il y a lieu.

J'AI D'ÉNORMES PRÉOCCUPATIONS PUISQUE LE MINISTÈRE A MIS EN PLACE EN 2015 UN COMITÉ D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI, ENTRE AUTRES, DOIT DÉVELOPPER UNE VISION COMMUNE DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES FORÊT. IL DOIT ÉLABORER DES RECOMMANDATIONS QUI SERONT ENSUITE ACCEPTÉES OU NON POUR 2023- 2028 . C'EST DE LA FOUTAISE CAR IL NE RESTERA PLUS RIEN DE NORMAL ET SAIN DANS LA NATURE À MOINS D'OSER PROTÉGER DÈS MAINTENANT QUELQUES ZONES QUI POURVOIENT À DIFFÉRENTES ESPÈCES DONT PLUSIEURS SONT PRÉSENTEMENT VULNÉRABLES OU EN VOIE DE DISPARITION. Je parle, par exemple, de la zone du Lac du Sourd (Laurentides) et la Rivière du Sourd (Outaouais). Cet écosystème est encore riche et pourra le demeurer si seulement le ministère décide de protéger cette aire en lui donnant une zone tampon d'au moins 100 mètres sur toute sa longueur. Cet acte de courage de la part du ministère s'avérera un acte de sagesse

puisque aucun homme peut prédire l'intensité et la vitesse à laquelle les changements climatiques se feront sentir. Alors pourquoi prendre des chances et faire des études sur plusieurs années alors que la catastrophe nous pend au nez. Sauvons ce joyau, dont la majeure partie court à l'intérieur d'une réserve-faunique, pour que nos petits enfants puissent continuer à se nourrir de bonnes truites et puissent-ils rencontrer les aigles à têtes blanches qui parcourent ce cours d'eau ainsi que les faucons pèlerin criant au-dessus de leur tête. Soyons sérieux et affrontons de front les réalités à venir. Merci à l'industrie forestière de reconnaître la nécessité de préserver quelques endroits au potentiel élevé pour supporter des catastrophes climatiques intenses. Moins cette forêt sera touchée et plus elle sera apte à survivre à tous ces changements.

2.5 Autres préoccupations ou commentaires

Oui. L'utilisation de plus petites machines de coupe et transport semble faire tellement moins de dégâts et produit moins de perte d'arbres en forêt. Ces forêts sont visuellement beaucoup plus attrayantes aussi.

3.1 Comment avez-vous été informé de la tenue de la consultation publique?

Journal

3.3 Avez-vous des commentaires à formuler sur le processus de consultation du public?

Oui. SVP. Donnez aux gens concernés comme moi plus de temps pour lire les documents concernant cet ouvrage. Les rencontres ont été faites le 4 déc. et vous demandez de donner nos préoccupations le 10 janvier. Tout ça durant le temps des fêtes !!! Merci de considérer.

Annexe 15 – Résolutions des délégués de l’entente PADF de l’Outaouais adoptant le rapport de consultation publique sur le plan d’aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l’Outaouais

COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le vendredi 23 février 2018, à la salle de conseil située au 3, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la préfète Chantal Lamarche.

2017-R-AG071 **Approbation - Rapport de consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT)**

Considérant qu'une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT) s'est tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018;

Considérant que la MRC de Pontiac a reçu le mandat du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, via le programme d'aménagement durable des forêts (PADF), d'organiser et de mener la consultation publique pour la région de l'Outaouais;

Considérant que l'objectif de la consultation publique est de recueillir les commentaires et préoccupations de la population et des groupes d'intérêts portant sur les volets stratégiques et tactiques de l'aménagement des forêts, tels que les enjeux et les objectifs d'aménagement;

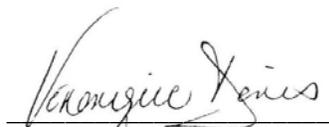
Considérant que le rapport de consultation doit être approuvé par les délégataires de l'entente du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Considérant que l'approbation du rapport de consultation publique sur le PAFIT 2018-2023 n'implique aucune considération financière pour la MRCVG.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le rapport de consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT) et autorise la direction générale à signer les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

**Copie certifiée conforme au
Livre des procès-verbaux**



Me Véronique Denis
Directrice générale adjointe et greffière

Donné à Gracefield ce 27^e jour du mois de février 2018

Veillez noter que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une prochaine séance.



Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 7 février 2018, à 15 h 30, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

APPROBATION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) 2018-2023 – MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)

CA-2018-02-035

ATTENDU que la période de consultation publique du Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) s'est terminé le 10 janvier 2018, laquelle consultation publique avait pour objectif de recueillir les commentaires et les préoccupations des citoyens à l'égard des volets stratégique et tactique de l'aménagement des forêts énoncés dans le PAFIT ;

ATTENDU que la MRC de Pontiac a reçu du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) le mandat d'organiser la consultation publique pour la région de l'Outaouais, qu'elle doit préparer un rapport de consultation et le soumettre au MFFP avant le 9 mars 2018 ;

ATTENDU que la MRC de Pontiac demande à toutes les MRC de l'Outaouais ainsi qu'à la Ville de Gatineau d'approuver le rapport de consultation, afin qu'elle puisse le déposer au MFFP au plus tard le 9 mars 2018 ;

ATTENDU le rapport de consultation publique joint à la présente résolution (sans les annexes), expliquant les objectifs, les principes, le déroulement de la période de consultation, ainsi que des recommandations ;

ATTENDU la recommandation du Service de l'aménagement et du développement durable de la MRC d'approuver le processus de consultation privilégié ainsi que ses conclusions;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement



**Extrait du livre des délibérations
Municipalité régionale de comté de Papineau
Séance régulière du Comité administratif
Tenue le 7 février 2018**

QUE :

Les membres du Comité administratif approuvent le processus de consultation publique privilégié et ses conclusions liés au PAFIT 2018-2023 de l'Outaouais quant au processus de consultation privilégié;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, ainsi que l'ingénieur forestier soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente décision;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 21 février 2018.

Adoptée.

Copie authentique

Ce 14 février 2018

Roxanne Lauzon

Secrétaire-trésorière et directrice générale

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

Copie authentique

CM-2018-66

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE 2018-2023 DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais s'est tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac a reçu le mandat du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, via le Programme d'aménagement durable des forêts, d'organiser et de mener la consultation publique pour la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la consultation publique était de recueillir les commentaires et préoccupations de la population et des groupes d'intérêts portant sur les volets stratégique et tactique de l'aménagement des forêts, comme les enjeux et les objectifs d'aménagement :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC CARRIÈRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le rapport de consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,



M^e Marie-Claude Thibeault

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 15 février 2018 au Centre administratif de la MRC à Chelsea (Québec) sous la présidence de la Préfète et mairesse de la municipalité de Chelsea, madame Caryl Green et à laquelle il y avait quorum.

18-02-056 Foresterie – Rapport de consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT)

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 15-09-315, acceptait que le mandat d'administrer le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région de l'Outaouais soit donné à la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a reçu le mandat du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, via le programme d'aménagement durable des forêts (PADF), d'organiser et de mener la consultation publique pour la région de l'Outaouais;

ATTENDU QU'UNE consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT) s'est tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018;

ATTENDU QUE l'objectif de la consultation publique est de recueillir les commentaires et préoccupations de la population et des groupes d'intérêts portant sur les volets stratégique et tactique de l'aménagement des forêts, tels que les enjeux et les objectifs d'aménagement;

ATTENDU QUE le rapport de consultation doit être approuvé par les délégataires de l'entente du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Denis Légaré
APPUYÉ par la MAIRESSE Madeleine Brunette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, par la présente, accepte le rapport de consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Stéphane Mougeot ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Stéphane Mougeot
Directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution sujette à ratification par le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais



602 Route 301 Nord, Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0
T. 819-648-5689 F. 819-648-5810 E. mrc@mrcpontiac.qc.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du Conseil régional de la MRC de Pontiac, tenue mercredi le 21 février 2018 à compter de 18h30 à Campbell's Bay, sous la présidence de la Préfète, madame Jane Toller.

ADOPTION DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER TACTIQUE 2018-2023 DE L'OUTAOUAIS

C.M. 2018-02-24

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT) s'est tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac a reçu le mandat du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, via le programme d'aménagement durable des forêts (PADF), d'organiser et de mener la consultation publique pour la région de l'Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la consultation publique est de recueillir les commentaires et préoccupations de la population et des groupes d'intérêts portant sur les volets stratégique et tactique de l'aménagement des forêts, tels que les enjeux et les objectifs d'aménagement.

CONSIDÉRANT QUE le rapport de consultation doit être approuvé par les délégataires de l'entente du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QUE ce comité recommande au conseil :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉGIONAL, MAURICE BEAUREGARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- d'approuver le rapport de consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT);

d'autoriser le directeur général à signer le rapport de consultation du PAFIT.

ADOPTÉE

Certifié copie conforme à l'original
Donné à Litchfield (Québec)
Ce 26 jour du mois de février 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BR' or similar initials, written over the printed name.

Bernard Roy
Directeur général et secrétaire trésorier